

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'OCTROI
ET LA GESTION DES CONTRATS PUBLICS
DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

SOUS LA PRÉSIDENCE DE L'HONORABLE
FRANCE CHARBONNEAU, J.C.S., présidente
M. RENAUD LACHANCE, commissaire

AUDIENCE TENUE AU 500, BOUL. RENÉ-
LÉVESQUE OUEST À MONTRÉAL (QUÉBEC)

LE 2 MAI 2013

VOLUME 91

DANIELLE BERGERON et ROSA FANIZZI
Sténographes officielles

RIOPEL GAGNON LAROSE & ASSOCIÉS
215, rue St-Jacques, Bureau 110
Montréal (Québec) H2Y 1M6

COMPARUTIONS

POUR LA COMMISSION :

Me SONIA LeBEL,
Me ÉLIZABETH FERLAND

INTERVENANTS :

Me ESTELLE TREMBLAY pour le Parti québécois
Me ÉRIC VALLIÈRES pour M. Guy Chevrette
Me MARIE-CLAUDE SARRAZIN pour le Parti québécois
Me BENOIT BOUCHER pour le Procureur général du Québec
Me SIMON LAROSE pour le Procureur général du Québec
M. YURI TREMBLAY pour l'Union des municipalités du Québec
Me STÉPHANIE DESROSIERS pour Dessau
Me CLAUDE MAGEAU pour Dessau
Me DANIEL ROCHEFORT pour l'Association de la construction du Québec
Me DENIS HOULE pour l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec
Me SIMON LAPLANTE pour l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec
Me MICHEL MASSICOTTE pour Roche Limitée Groupe Conseil
Me FÉLIX RHÉAUME pour le Parti libéral du Québec
Me FRANÇOIS-XAVIER ROBERT pour l'Ordre des ingénieurs du Québec
Me SYLVIE CHAMPAGNE pour le Barreau du Québec
Me JULIE-MAUDE GREFFE pour le Directeur des poursuites criminelles et pénales

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
LISTE DES PIÈCES	4
PRÉLIMINAIRES	6
GILLES CLOUTIER	
INTERROGÉ PAR Me SONIA LeBEL	12
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me MICHEL MASSICOTTE	65
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me BENOIT BOUCHER	159
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me ESTELLE TREMBLAY	176

LISTE DES PIÈCES

	PAGE
61P-664 : Données du Directeur général des élections du Québec (DGE) concernant les dons faits par Gilles Cloutier et sa conjointe aux partis politiques provinciaux	34
61P-665 : Données du Directeur général des élections du Québec (DGE) concernant les dons faits par Gilles Cloutier et sa conjointe aux partis politiques municipaux	49
61P-666 : Contrat de services professionnels entre Gilles Cloutier et Roche Ltée Groupe-Conseil	94
61P-667 : Plumitif et REQ de la compagnie 9014-6135 Québec inc., en liasse	95
61P-668 : Note remise aux enquêteurs de Marteau	95

61P-669 :	Dossier de cour no. 500-001333-000, en liasse	171
61P-670 :	Communiqué du gouvernement du Québec du 2 novembre 2001	190
61P-671 :	Documents ayant servi pour l'enquête du Bureau de la concurrence	220
61P-672 :	Bulletin d'information du ministère des Transports du Québec, volume 1, no.3, mars 2004	225
61P-673 :	Documents concernant la MRC de Matawinie, en liasse	235

1 L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce deuxième (2e) jour du
2 mois de mai,

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Bon matin à tous. Est-ce que les procureurs peuvent
8 s'identifier, s'il vous plaît?

9 Me SONIA LeBEL :

10 Alors, bonjour, Madame la Présidente. Bonjour,
11 Monsieur le Commissaire. Sonia LeBel pour la
12 Commission.

13 Me ÉLIZABETH FERLAND :

14 Élisabeth Ferland pour la Commission.

15 Me ESTELLE TREMBLAY :

16 Bonjour. Estelle Tremblay pour le Parti québécois,
17 je suis accompagnée de maître Éric Vallières qui
18 est le procureur de monsieur Chevrette, ainsi que
19 de maître Marie-Claude Sarrazin pour le Parti
20 québécois.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Bonjour.

23 Me BENOIT BOUCHER :

24 Bonjour, Madame, Monsieur. Benoit Boucher pour le
25 Procureur général du Québec.

1 Me SIMON LAROSE :

2 Bonjour. Simon Larose pour le Procureur général du
3 Québec.

4 M. YURI TREMBLAY :

5 Bon matin à tous. Yuri Tremblay pour l'Union des
6 municipalités du Québec.

7 Me STÉPHANIE DESROSIERS :

8 Bonjour. Stéphanie Desrosiers pour Dessau.

9 Me CLAUDE MAGEAU :

10 Bonjour. Claude Mageau pour Dessau.

11 Me DANIEL ROCHEFORT :

12 Daniel Rochefort pour l'Association de la
13 construction du Québec.

14 Me DENIS HOULE :

15 Bonjour, Madame, Monsieur. Denis Houle pour
16 l'Association des constructeurs de routes et grands
17 travaux du Québec.

18 Me SIMON LAPLANTE :

19 Bonjour. Simon Laplante pour l'Association des
20 constructeurs de routes et grands travaux du
21 Québec.

22 Me MICHEL MASSICOTTE :

23 Bonjour. Michel Massicotte, Roche Limitée Groupe
24 Conseil.

25

1 Me FÉLIX RHÉAUME :

2 Bonjour à tous. Félix Rhéaume pour le Parti libéral
3 du Québec.

4 Me FRANÇOIS-XAVIER ROBERT :

5 Bonjour. François-Xavier Robert pour l'Ordre des
6 ingénieurs du Québec.

7 Me SYLVIE CHAMPAGNE :

8 Bonjour. Sylvie Champagne pour le Barreau du
9 Québec.

10 Me JULIE-MAUDE GREFFE :

11 Et bon avant-midi. Julie-Maude Greffe pour le
12 Directeur des poursuites criminelles et pénales.

13 LA GREFFIÈRE :

14 Monsieur Cloutier, pourriez-vous vous lever pour
15 l'assermentation, s'il vous plaît.

16

17

18

1 L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce deuxième (2e) jour du
2 mois de mai,

3

4 A COMPARU :

5

6 GILLES CLOUTIER,

7

8 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

9

10 Me SONIA LeBEL :

11 Alors, bonjour, Madame la Présidente. Peut-être
12 quelques petits points, là, de gestion d'instance
13 ce matin. Je pense être en mesure, naturellement le
14 tout étant toujours sujet à réévaluation, je pense
15 être en mesure de terminer l'interrogatoire
16 principal de monsieur Cloutier, pour la portion
17 publique de ce témoignage, à la pause ou près de la
18 pause. J'ai déjà avisé mes collègues de ce fait. Je
19 sais qu'il y a deux de mes confrères qui ont
20 l'intention...

21 LA PRÉSIDENTE :

22 C'est ce que j'allais poser comme question.

23 Me SONIA LeBEL :

24 Voilà! Et peut-être qu'on pourrait voir...

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Est-ce que quelqu'un d'entre vous voudra contre-
3 interroger monsieur Cloutier?

4 Me SYLVIE CHAMPAGNE :

5 Je contre-interrogerai monsieur Cloutier pour
6 environ quarante-cinq (45) minutes.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Parfait.

9 Me MICHEL MASSICOTTE :

10 Bonjour, Madame. Michel Massicotte, également je
11 contre-interrogerai monsieur, je vous dirais
12 environ une heure.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Parfait.

15 Me DENIS HOULE :

16 Alors, Madame. Je ne veux pas vous empêcher de
17 parler, mais j'ai l'intention probablement de poser
18 quelques questions, à moins que mes confrères
19 couvrent les sujets.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Parfait.

22 Me DENIS HOULE :

23 Mais, ça ne sera pas aussi long que ce qui vient
24 d'être annoncé.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Et l'ordre, je... Oui, attendez.

3 Me FÉLIX RHÉAUME :

4 Bonjour, Madame la Présidente, nous aurons quelques
5 questions également pour le témoin.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 O.K. Et vous vous arrangerez entre vous pour
8 l'ordre des contre-interrogatoires.

9 Me FÉLIX RHÉAUME :

10 Parfait.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Ça va. Parfait. Est-ce qu'il y a d'autre personnes
13 qui seront susceptibles de contre-interroger
14 monsieur Cloutier?

15 Me CLAUDE MAGEAU :

16 Avec votre permission, sous réserve du restant de
17 l'interrogatoire par maître LeBel.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Parfait. Merci, Maître Mageau. Très bien. Maître
20 Tremblay, votre micro est ouvert. O.K. Ça va.
21 Merci.

22 Me SONIA LeBEL :

23 Et bien que...

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Oui.

1 Me SONIA LeBEL :

2 ... même les choses qui n'ont pas besoin d'être
3 dites ont parfois la nécessité d'être répétées, mes
4 confrères sont bien au fait qu'ils ne doivent pas
5 contre-interroger sur des parties qui pourraient
6 faire l'objet ou de votre ordonnance préventive de
7 non-publication. De toute façon, monsieur Cloutier
8 n'ayant pas encore livré témoignage sur ces points-
9 là, je voulais simplement le réitérer, mais on en
10 a... cette discussion a eu lieu avec...

11 LA PRÉSIDENTE :

12 A eu lieu avec les parties. Parfait.

13 Me SONIA LeBEL :

14 Eh voilà! Oui.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Parce que, après, pour les parties qui n'étaient
17 pas là, après il y a toujours une possibilité aussi
18 de contre-interroger sur la portion non publique.

19 Me SONIA LeBEL :

20 Qui doit se faire également en portion non
21 publique, effectivement.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Exactement.

24 INTERROGÉ PAR Me SONIA LeBEL :

25 Q. **[1]** Alors, bonjour, Monsieur Cloutier. Bon matin.

1 R. Bonjour, Maître LeBel.

2 Q. **[2]** On va revenir peut-être sur quelques points.

3 Vous avez mentionné dans votre témoignage,
4 concernant les moeurs des firmes de génie, mais
5 particulièrement Roche et Dessau parce que vous
6 avez travaillé chez Roche et Dessau, qu'il y avait
7 quelquefois des ingénieurs, des ingénieurs plus sur
8 le plan technique qui vous accompagnaient pour
9 expliquer des fois aux contracteurs à l'avance les
10 devis, les soumissions pour favoriser, si on veut,
11 le fait qu'ils passent, là, la soumission et qu'ils
12 soient gagnants...

13 R. Oui.

14 Q. **[3]** ... quand on veut influencer la soumission.

15 Est-ce que vous avez quelquefois rencontré de la
16 résistance de certains ingénieurs à l'intérieur de
17 Roche et de Dessau? Est-ce que des ingénieurs sont
18 venus vous faire part de leur malaise de ce genre
19 de pratique là de développement des affaires?

20 R. C'est arrivé à quelques... excusez. Oui, c'est
21 arrivé à quelques occasions.

22 Q. **[4]** C'est arrivé à quelques occasions?

23 R. Oui.

24 Q. **[5]** Qu'est-ce qu'on vous faisait part comme
25 commentaire à ce moment-là?

1 R. Que ce n'était pas à moi d'aller rencontrer la
2 personne ou de travailler dans le plan et devis de
3 la soumission, de laisser ça aux autres puis... Je
4 voulais avoir du renseignement puis c'était
5 difficile. Ce n'est pas arrivé souvent, mais
6 quelques fois.

7 Q. **[6]** O.K. Est-ce qu'à votre connaissance, bon, la
8 pratique de développement des affaires, puis là je
9 l'appelle comme ça mais on l'a bien expliqué ce que
10 ça signifie, là, de développement des affaires,
11 était connue de Marc-Yvan Côté chez Roche, c'est
12 sûr?

13 R. Oui.

14 Q. **[7]** Elle était connue d'une certaine portion de la
15 direction, est-ce que vous...

16 R. Oui.

17 Q. **[8]** Est-ce que vous pensez que sur les ingénieurs,
18 vraiment les ingénieurs qui travaillent sur le
19 terrain, ceux qui font les plans et les devis, qui
20 exécutent les contrats, est-ce que vous avez
21 l'impression que cette pratique-là était connue
22 auprès d'eux?

23 R. Oui.

24 Q. **[9]** Est-ce qu'on vous a exprimé à vous un malaise
25 par rapport à cette pratique-là? À vous

1 personnellement, à Gilles Cloutier, là?

2 R. Non.

3 Q. **[10]** Non? O.K. Et vous avez mentionné également,
4 juste pour clore, peut-être, cette portion-là,
5 quand je vous ai demandé, là... Vous avez dit hier
6 que vous travailliez, vous, dans cinquante pour
7 cent (50 %) des contrats, hein? Vous avez dit, il y
8 a cinquante pour cent (50 %), à peu près, des
9 contrats, qui sont probablement obtenus selon les
10 règles du jeu, et vous avez parlé d'un cinquante
11 pour cent (50 %) dans lequel c'était votre terrain
12 de jeu à vous, là.

13 R. Oui.

14 Q. **[11]** Vous faites cette évaluation-là de quelle
15 façon, Monsieur Cloutier?

16 R. Bien, quand on était dans une ville à laquelle on
17 était deux, cinquante pour cent (50 %) chacun dans
18 les mandats, des fois il y avait des mandats de un
19 million (1 M), des fois il y avait des mandats de
20 trois cent mille (300 000). Mais on réussissait,
21 avant que le mandat finisse, dans quatre ans, que
22 le total des deux soit pas mal pareil.

23 Q. **[12]** O.K. Ça c'est la division entre deux firmes de
24 génie dans une ville.

25 R. Oui. Oui.

1 Q. **[13]** Mais à l'intérieur de Roche, vous avez
2 mentionné que ce n'est pas tous les contrats des
3 firmes de génie qui sont obtenus par du
4 développement des affaires.

5 R. Non.

6 Q. **[14]** Non. Alors comment vous évaluez le fait que
7 c'est peut-être la moitié des contrats dans
8 lesquels vous avez eu une influence?

9 R. O.K.

10 Q. **[15]** Où votre technique était utile?

11 R. Dans l'ouest du Québec, parce que je n'étais pas
12 dans l'est, un trente (30), trente-cinq pour cent
13 (35 %) par l'entremise du développement des
14 affaires.

15 Q. **[16]** Ça c'est... Vous le savez comment? Par votre
16 observation personnelle ou...

17 R. Oui.

18 Q. **[17]** O.K. Vous n'avez pas fait de calculs, là.

19 R. Non plus.

20 Q. **[18]** O.K. Mais c'est l'impression que vous avez,
21 quand vous regardez les choses aller, qu'il y a à
22 peu près trente pour cent (30 %) qui était par la
23 technique du développement des affaires.

24 R. Oui. Oui. Oui.

25 Q. **[19]** O.K.

1 R. Oui, parce que quand je suis arrivé à Montréal, on
2 a ouvert le bureau, j'étais le seul, puis il s'est
3 ajouté, pas des développeurs d'affaires, mais il
4 s'est ajouté des ingénieurs. C'est la raison pour
5 laquelle que si le bureau a grossi, c'est parce que
6 j'ai été chercher des mandats. Ça fait que je
7 voyais ça à peu près, au moins trente-cinq (35),
8 quarante pour cent (40 %).

9 Q. **[20]** Parce que vous avez vu un impact sur le bureau
10 de Roche ou son développement, si on veut.

11 R. Oui.

12 Q. **[21]** O.K. On a bien expliqué, depuis les deux
13 derniers jours de votre témoignage, Monsieur
14 Cloutier, la façon dont... le lien entre le
15 financement des partis politiques municipaux,
16 financement pouvant se faire en argent ou par le
17 biais de l'organisation d'élections clés en main,
18 parce que ça a une valeur, hein?

19 R. Oui.

20 Q. **[22]** Le tout, naturellement, est toujours dans le
21 but d'aller chercher une victoire?

22 R. Oui.

23 Q. **[23]** Et un retour d'ascenseur que je pourrais
24 qualifier de direct, au municipal, ou presque?
25 Quand on aide un maire, on le finance, et qu'il

1 gagne, habituellement il y a un retour de contrats
2 avec ça.

3 R. Oui. Absolument.

4 Q. **[24]** Donc, on peut dire que c'est un retour presque
5 direct.

6 R. Presque direct, oui.

7 Q. **[25]** O.K. Est-ce que vous êtes capable de
8 m'expliquer, Monsieur Cloutier, selon votre
9 expérience, au niveau provincial, et je vous
10 explique. On a observé, devant la Commission, que
11 les firmes de génie-conseil étaient impliquées dans
12 le financement des partis politiques tant au
13 provincial, bon, peu importe le parti, mais
14 habituellement, ce qu'on a remarqué comme tendance,
15 selon les témoignages qui ont été présentés devant
16 la Commission, c'est qu'on finance pas mal tout le
17 monde, mais que la tendance suit le parti au
18 pouvoir. O.K.? C'est ce qu'on semble observer avec
19 les dons, et c'est ce qui est devant la Commission
20 présentement. Si je pars de ce fait-là, pouvez-vous
21 m'expliquer quel est l'avantage pour les firmes de
22 génie - je comprends l'avantage au municipal - mais
23 quel est l'avantage au provincial pour une firme de
24 génie de subventionner, si on veut, de faire du
25 financement?

1 R. Bien, au provincial, pour faire un peu de
2 financement, c'était que le municipal avait besoin
3 de certains ministères au provincial. Ça fait que
4 si on voulait aider nos clients municipaux, il
5 fallait faire affaire souvent avec des ministères,
6 puis c'est la raison qu'on finançait aussi au
7 provincial. Puis, exemple, si on a besoin d'une
8 subvention pour des travaux d'infrastructures, une
9 usine ou d'autre chose, bien, c'était... On avait
10 besoin de l'aide, dans le fond, du ministre des
11 Transports, du ministre de l'Environnement ou du
12 ministre des Affaires municipales.

13 Q. **[26]** O.K.

14 R. Puis c'est pour ça qu'on finançait aussi au
15 provincial, puis... Mais la majeure, la majorité,
16 c'était au municipal.

17 Q. **[27]** O.K. Puis expliquez-moi, là. Donc, ce que vous
18 dites, c'est qu'une firme de génie, bon, va en
19 majorité financer au municipal, en tout cas dans
20 votre expérience avec Roche, mais est-ce que je
21 comprends, au provincial, est-ce que c'est pour
22 avoir des contrats? Comment ça fonctionne au
23 provincial? Vous dites que c'est important pour les
24 subventions, mais expliquez-moi la mécanique de ça,
25 là. Qu'est-ce que ça a comme impact pratique?

1 R. Pour le provincial?

2 Q. **[28]** Oui?

3 R. Bien, comme je vous dis, le provincial... Les gens
4 qui donnaient plus d'argent, c'était les
5 ingénieurs-conseils. Ça fait que souvent, les
6 firmes de génie étaient demandées à donner des sous
7 directement à l'ingénieur pour qu'eux le
8 transmettent dans les collectes de fonds des partis
9 provinciaux.

10 Q. **[29]** Oui, parce qu'une firme ne peut pas financer
11 directement. C'est ça?

12 R. Non.

13 Q. **[30]** O.K.

14 R. Puis c'était plus... C'était plus... C'était le
15 moyen le plus facile, que l'argent qui était donné
16 aux partis provinciaux vient des contracteurs puis
17 des personnes autour des firmes de génie. Un
18 exemple, quand une firme de génie s'occupait d'un
19 dossier puis elle donnait le... À un moment donné
20 il y a un contracteur qui soumissionne, puis il a
21 la job. Bon. Il y a des extra, la plupart du temps,
22 puis c'est des extra pas truqués. La normale, dans
23 le rouage, était que, pour les extra, mettons, un
24 montant d'exemple, c'était deux cent mille
25 (200 000) d'extra, mais le contracteur faisait une

1 facture, à la municipalité, de deux cent mille
2 (200 000). Puis le retour du contracteur à la firme
3 de génie c'était cinquante mille (50 000), c'est
4 vingt-cinq pour cent (25 %).

5 Q. **[31]** O.K. Bon, on va reprendre ça, expliquez-moi.
6 Donc, vous dites que si... Et ce cinquante pour
7 cent là (50 %) servait à quoi?

8 R. Servait à donner de l'argent à la firme de génie
9 pour faire du financement municipal.

10 Q. **[32]** Financement municipal. Est-ce que ça servait
11 aussi pour le financement provincial?

12 R. Oui, aussi mais surtout... parce que ça venait...
13 la plupart du temps, dans mon cas, là, puis... huit
14 sur dix (10), c'était toujours du municipal. Ça
15 fait que ça servait pour servir... donner des sous
16 dans d'autres villes, là, pour... Mais c'est un
17 moyen pour... c'est-à-dire qu'ils volaient la Ville
18 de deux cent mille piastres (200 000 \$), puis il y
19 avait un cinquante mille (50 000) « cash » qui
20 était retenu par le... qu'ils remettaient au
21 contracteur puis le contracteur le donnait à la
22 firme de génie. La firme de génie, bien, se servait
23 de ça pour financer les dépenses de certaines
24 villes.

25 Q. **[33]** Est-ce que c'est une façon de dégager de

1 l'argent comptant aussi?

2 R. Oui, en même temps.

3 Q. **[34]** En même temps. O.K., je comprends. Mais ce que
4 j'essaie de comprendre également avec vous,
5 Monsieur Cloutier, parce que, nous, on doit
6 examiner, bon, naturellement, dans l'industrie de
7 la construction, l'octroi de contrats publics et,
8 tout ça, on doit examiner le lien avec le
9 financement des partis politiques. J'ai bien
10 compris de votre témoignage, depuis deux jours, en
11 tout cas, ce que vous expliquez c'est l'intérêt de
12 financer au municipal, le maire étant celui, et le
13 conseil de ville, pouvant octroyer des contrats?

14 R. Oui.

15 Q. **[35]** Il y a un intérêt direct à avoir un maire dans
16 sa poche, comme vous avez dit?

17 R. Absolument.

18 Q. **[36]** Parce qu'il y a un retour d'ascenseur. Moi,
19 j'essaie de comprendre, parce que nous avons
20 constaté que les firmes de génie financent, selon
21 les témoignages, financent les partis politiques
22 provinciaux. Alors, j'essaie de comprendre quel est
23 l'avantage, est-ce qu'il peut y avoir un retour
24 direct au provincial de contrats? Qu'est-ce qu'on
25 obtient en finançant un parti politique provincial,

1 si on exclut le programme électoral puis la pure
2 partisanerie, là?

3 R. Comme je vous disais tantôt, la nécessité de
4 financer les firmes de génie au provincial c'était
5 pour, au départ, avoir des mandats du provincial
6 puis, deuxièmement, bien, ça nous aidait pour avoir
7 les subventions le plus tôt possible au ministère
8 concerné.

9 Q. **[37]** O.K. Puis ça fait quoi?

10 R. C'est pour ça qu'il fallait financier au provincial
11 aussi.

12 Q. **[38]** Mais expliquez-moi, s'il y a une subvention
13 qui va sortir, c'est quoi l'importance que la firme
14 de génie ait financé au provincial? Parce que c'est
15 la municipalité qui accorde le contrat?

16 R. C'est la municipalité qui accorde le contrat mais
17 il n'y a pas de contrat s'il n'y a pas de
18 subvention.

19 Q. **[39]** O.K.

20 R. Ça fait que c'est important d'aller chercher la
21 subvention au provincial le plus tôt possible. Des
22 fois, les subventions c'est un an, deux ans après
23 que tous les documents sont prêts à la
24 municipalité. Ça fait que c'était... souvent
25 c'était... on disait aux dirigeants de la ville, la

1 demande est faite par la Ville au ministère
2 concerné : « Bien, on va s'en occuper de vous faire
3 avoir votre subvention. » C'est pour ça qu'on
4 finançait les... au provincial, pour nous aider à
5 avoir les contacts nécessaires pour être capables
6 d'avoir les subventions.

7 Q. **[40]** Puis ça a quoi comme impact quand vous avez
8 financé, parce que là vous devez... vous pouvez
9 faire quoi de plus que le maire, si vous êtes la
10 firme de génie qui a financé? C'est quoi votre...
11 parce que vous dites : « On va vous aider », vous
12 l'aidez comment?

13 R. Bien, on rencontre les gens du cabinet concerné, on
14 fait des démarches : « Où vous êtes rendu avec la
15 subvention? », puis si ça traîne encore un peu,
16 bien, on parle au chef de cabinet, après ça, ça va
17 directement au ministre concerné, qu'on veut la
18 subvention pour telle municipalité, si c'est
19 possible de regarder pour qu'on l'ait le plus tôt
20 possible.

21 Q. **[41]** Le fait que vous avez financé, est-ce que ça
22 vous aide à avoir accès à ces gens-là?

23 R. Oui, quand... un exemple, le ministre des Affaires
24 municipales ou le ministre des Transports, quand on
25 s'occupe de leur financement, quand on arrive avec

1 une soirée puis qu'on a transmis dix (10), quinze
2 (15), vingt (20) chèques de trois mille dollars
3 (3 000 \$), comme, la loi, on pouvait le faire,
4 bien, ça aidait beaucoup le ministre, pour qu'il
5 atteigne son objectif qui était demandé pour sa
6 campagne de financement.

7 Q. **[42]** Avez-vous déjà fait une campagne de
8 financement au provincial?

9 R. Oui, c'est arrivé à l'occasion. J'en ai fait
10 quelques-unes. Puis j'en ai fait avec d'autres.

11 Q. **[43]** O.K. En avez-vous fait une en deux mille un
12 (2001), deux mille deux (2002), je pense, dans le
13 comté de Prévost, ça se peut-tu?

14 R. En deux mille un (2001), deux mille deux (2002)...
15 j'en ai fait sûrement mais là je ne me souviens
16 plus avec quel ministre ou quel ministère.

17 Q. **[44]** Si je vous parle de Lucie Papineau, est-ce que
18 ça vous dit quelque chose?

19 R. Lucie Papineau, oui.

20 Q. **[45]** Puis c'est quoi, ça, c'était un financement
21 provincial, ce n'était pas un financement
22 municipal?

23 R. C'était un financement provincial dans le comté de
24 Prévost, qui est aujourd'hui le comté de Saint-
25 Jérôme.

1 Q. **[46]** Vous souvenez-vous à quelle date c'était, ça?

2 R. C'était à l'automne, octobre ou novembre deux mille
3 un (2001) ou deux mille deux (2002)... deux mille
4 un (2001), je pense.

5 Q. **[47]** O.K. Puis expliquez-moi qu'est-ce que vous
6 avez... parce que vous faisiez... à ce moment-là
7 vous étiez chez Roche?

8 R. Oui.

9 Q. **[48]** Est-ce que Roche était au courant de cette
10 pratique-là?

11 R. Non, Roche n'était pas au courant. C'est un de mes
12 bons amis qui était dans le Parti québécois puis
13 qui m'a demandé... madame Papineau avait de la
14 difficulté à atteindre son objectif, que si on
15 ferait un cocktail : « Tu m'aiderais à faire un
16 cocktail ou un souper », pour ramasser, au moins,
17 de ma part, une quinzaine de mille piastres. Ça
18 fait que je leur ai dit que je n'étais pas trop
19 favorable à ramasser des sous pour le Parti
20 québécois, je suis reconnu tout partout pour un
21 libéral, mais vu que c'est un bon ami puis on
22 faisait aussi des affaires ensemble dans Gilles
23 Cloutier consultant, on était associés souvent dans
24 des projets, j'ai dit à monsieur Ouellette que je
25 le ferais, à une condition; que je rencontre madame

1 Papineau au départ, puis, deuxièmement, il faudrait
2 que ce soit monsieur Chevrette qui soit le
3 président du cocktail.

4 Q. **[49]** Puis pour quelle raison, monsieur Chevrette?

5 R. Parce que moi, dans tous mes contacts, toutes mes
6 connaissances, monsieur Chevrette, c'était le gars
7 le plus « clé » pour que j'aie chercher de
8 l'argent chez les contracteurs. Si ça avait été, un
9 exemple, le ministre la Santé, je n'aurais pas été
10 capable, ce soir-là, d'avoir quinze mille piastres
11 (15 000 \$). Mais, vu que c'était Guy Chevrette puis
12 les gens avaient hâte de le rencontrer puis lui
13 poser certaines questions...

14 Q. **[50]** Parce qu'il occupait le ministère des
15 Transports, à ce moment-là?

16 R. Oui, il était ministre des Transports.

17 Q. **[51]** Ça fait que pour vous, c'était un élément...

18 R. C'était un élément plus avantageux pour moi pour
19 ramasser les sous parce que c'était tous les gens
20 que je connaissais, c'était tous des gens qui
21 avaient des contrats avec le transport.

22 Q. **[52]** O.K. Donc, pour attirer des gens dans le
23 cocktail, un ministre comme monsieur Chevrette,
24 compte tenu de la position qu'il occupait, c'était
25 un élément clé, là?

1 R. Oui.

2 Q. **[53]** O.K.

3 R. Ça fait que la semaine suivante, madame Papineau a
4 rappelé en disant que monsieur Chevrette avait
5 accepté.

6 Q. **[54]** Ce n'est pas vous qui avez fait les contacts
7 avec monsieur Chevrette, à ce moment-là?

8 R. Non, c'est madame Papineau elle-même.

9 Q. **[55]** O.K., mais est-ce que c'est vous qui... vous
10 aviez suggéré son nom, à ce moment-là?

11 R. Oui, oui, je voulais absolument... si ce n'était
12 pas monsieur Chevrette qui venait au cocktail,
13 comme président du cocktail, je ne le faisais pas.

14 Q. **[56]** Puis vous n'aviez comme pas de chance
15 d'attirer les contracteurs?

16 R. Oui.

17 Q. **[57]** O.K. Les entrepreneurs... est-ce que les
18 entrepreneurs fréquentent beaucoup ces cocktails-
19 là, en règle générale?

20 R. Quand il y a le ministre, là, puis c'est... quand
21 le ministre est là, puis le bon ministre pour eux,
22 là, le bon ministère, c'est assez facile de... puis
23 ils fréquentent... ils fréquentent... votre réponse
24 est qu'ils fréquentent... votre question... votre
25 réponse est qu'ils...

1 Q. **[58]** C'est qu'ils fréquentent? Puis pourquoi? C'est
2 quoi leur intérêt d'avoir accès au ministre, à ce
3 moment-là, ou à n'importe quel ministre, là?

4 R. Bien, quand un contracteur fait quarante (40),
5 cinquante (50), soixante millions (60 M\$) par année
6 de chiffre d'affaires avec le ministère des
7 Transports, il se sent presque obligé ou il se
8 sent... c'est une bonne affaire, pour lui, de
9 rencontrer le ministre.

10 Q. **[59]** O.K. Ce n'est pas nécessairement pour lui
11 demander des contrats ou des choses comme ça?

12 R. Non, non. Non, puis ce n'était pas la question, je
13 les avais avisés avant, mais ils ont porté des
14 doléances durant le... ça fait que j'ai animé la
15 soirée, monsieur Chevrette assis à gauche, madame
16 Papineau à droite, puis chaque contracteur avait
17 cinq minutes pour expliquer leurs doléances...

18 Q. **[60]** Les problèmes qu'ils avaient avec le
19 ministère...

20 R. Oui.

21 Q. **[61]** ... des choses comme ça?

22 R. C'est ça. Ça fait que ça leur a permis de s'ouvrir
23 envers le ministre, puis la doléance principale qui
24 a été discutée, c'est que les soumissions sortaient
25 trop tard au printemps, comme, mai, juin, souvent,

1 puis même en juillet. Les contracteurs auraient
2 aimé regarder pour le bon de commandes... leur bon
3 de com... le carnet de commandes, que ça n'arrive
4 pas tout en même temps, juin puis juillet, puis...
5 dans le fond, c'est une bonne chose parce que si
6 tous les... ça sortait tout en même temps, les
7 soumissions sortaient plus chères.

8 Q. **[62]** O.K.

9 R. Puis en faisant un équilibre, en sortant, à partir
10 de mars, avril, mai, juin, c'était plus équilibré
11 jusqu'au mois d'octobre. Ça fait que c'était la
12 doléance première qui a demandé à monsieur
13 Chevrette de commencer à prendre arrangement avec
14 le Conseil du trésor pour l'argent, le budget pour
15 que les soumissions sortent en mars, avril. Puis
16 les contracteurs étaient tous bien contents de ça
17 puis monsieur Chevrette était d'accord avec ça puis
18 l'année suivante, c'était déjà en marche. Chevrette
19 avait fait appliquer ça, là.

20 Q. **[63]** Donc, on avait changé le calendrier des...

21 R. Des soumissions.

22 Q. **[64]** ... des soumissions, O.K. Donc, combien
23 coûtait l'accès à ce cocktail-là?

24 R. On l'avait fait à mille dollars (1 000 \$).

25 Q. **[65]** Mille dollars (1 000 \$), puis il y a combien

1 d'entrepreneurs qui ont été invités ou combien de
2 personnes qui ont été invitées?

3 R. J'avais inviter quinze (15) personnes.

4 Q. **[66]** Quinze (15) personnes. O.K. Et vous dites,
5 parce que j'ai demandé, j'ai dit: « Est-ce qu'on a
6 profité de ce cocktail-là »... parce que vous avez
7 parlé de la soirée des Expos, où on en profite pour
8 attirer, bon, ces gens-là avec des gens connus
9 parce que... qui n'ont... bon, naturellement pas
10 impliqués mais qui font partie de l'attrait de
11 participer, vous avez dit que dans ces soirées-là,
12 des fois, il y a des choses qui se parlent et des
13 négociations qui se font. Ce soir-là, vous avez
14 dit, pour le cocktail de monsieur Chevrette, que
15 « je les ai avertis ». Qu'est-ce que vous leur avez
16 dit?

17 R. Bien, je ne voulais pas que la soirée rende mal à
18 l'aise monsieur Chevrette avec toutes sortes de
19 questions qui touchaient un contrat ou des affaires
20 personnelles. Monsieur Chevrette m'avait dit un
21 mot, il dit: « Arrivez-moi pas avec toutes sortes
22 de questions, là, que je ne pourrai pas répondre. »
23 Ça fait que j'avais mis presque comme un ordre du
24 jour, là, des doléances, mais la principale raison,
25 c'était celle des soumissions, là, qu'elles sortent

1 en mars au lieu d'en juillet.

2 Q. **[67]** O.K. Donc, c'était des discussions sur le
3 fonctionnement du ministère...

4 R. C'est ça, oui.

5 Q. **[68]** ... puis des commentaires qui étaient faits à
6 monsieur Chevrette. Puis le mille dollars
7 (1 000 \$), bien, leur achetait cinq minutes de
8 parole, si je...

9 R. À peu près, oui.

10 Q. **[69]** À peu près.

11 R. Oui.

12 Q. **[70]** O.K. Qui était présent à cette soirée-là? Vous
13 souvenez-vous qui sont les entrepreneurs qui ont eu
14 la chance de lui adresser la parole sur ces sujets-
15 là?

16 R. Ça fait peut-être déjà... deux mille un (2001), ça
17 fait une dizaine d'années... je me souviens de
18 plusieurs noms. Il y avait Joe Borsellino, de
19 Garnier; Joseph Carola de Beaver Asphalte; il y
20 avait Jacques Desjardins de Desjardins Asphalte;
21 René "Mergle" de Netcon; une madame, Louise Simard,
22 que je connaissais puis elle avait pris une place.

23 Q. **[71]** Est-ce que c'est toutes des... est-ce que les
24 quinze (15) personnes ou les quinze (15)... les
25 quinze (15) personnes, ça prend des personnes,

1 étaient tous des représentants de compagnies de
2 construction ou il y avait d'autres types de gens?

3 R. Ils étaient représentants ou c'était les présidents
4 de chacune des... les noms que je vous ai nommés
5 tantôt, c'était des présidents ou vice-présidents.

6 Q. **[72]** O.K.

7 R. Puis il y avait d'autres personnes, là... je crois
8 que le maire de Saint-Jérôme était venu
9 gratuitement à la soirée.

10 Q. **[73]** O.K. Pour faire, pour donner un accès
11 également?

12 R. Pour donner un accès, un petit peu plus de prestige
13 ou de... Donner une personnalité plus pour la
14 soirée.

15 Q. **[74]** Pour attirer les gens.

16 R. Oui oui.

17 Q. **[75]** O.K. Vous l'avez dit vous-même, vous êtes un
18 libéral notoire?

19 R. Oui.

20 Q. **[76]** Est-ce que monsieur Chevrette a émis un
21 commentaire sur votre présence là? Est-ce qu'il
22 vous a dit qu'est-ce que vous faisiez là, compte
23 tenu que vous n'êtes pas du tout de la même
24 couleur?

25 R. Non. Puis, qu'est-ce que j'ai dit hier, je

1 mettais... Je mettais pas mal, en relation avec
2 monsieur Chevrette, le contrat de la route de
3 Saint-Donat, puis l'amitié était plus grande un
4 peu, puis... Je donnais, aussi, à toutes les
5 années, de l'argent à la campagne de financement de
6 monsieur Joliette. Monsieur Joliette! Monsieur
7 Chevrette dans Joliette. Puis c'était... C'est sûr
8 qu'il savait que j'étais un bon libéral, mais il
9 n'en portait pas une attention particulière.

10 Q. [77] O.K. Bien, je vais vous demander, à ce moment-
11 là, Madame Morin, s'il vous plaît, l'onglet 23, vu
12 que vous abordez la question, Monsieur Cloutier. Je
13 pense qu'on est rendu à la cote 61P-664, si je ne
14 me trompe pas. C'est ça? Merci. Il s'agit d'un
15 tableau de contributions qu'on a préparé à partir
16 des données publiques, là.

17 (10:02:00)

18
19 61P-664 : Données du Directeur général des
20 élections du Québec (DGE) concernant
21 les dons faits par Gilles Cloutier et
22 sa conjointe aux partis politiques
23 provinciaux

24
25 Monsieur Cloutier, on les a vérifiées avec vous, ce

1 sont les donations que vous avez faites
2 personnellement aux partis politiques provinciaux.
3 Dans la deuxième partie, plus bas, il s'agit des
4 donations qui sont faites par votre conjointe. On
5 vous a fait identifier le nom, là, avant de le
6 soustraire. Donc, ce sont... Et je comprends
7 qu'entre mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept (1997)
8 et deux mille huit (2008), elle était votre
9 conjointe à ce moment-là?

10 R. Oui.

11 Q. **[78]** O.K. Donc, ce sont les donations que, à vous
12 deux, vous avez faites aux partis politiques
13 principaux. Donc, on voit bien que vous êtes...
14 Malgré le fait que vous êtes un libéral, vous avez
15 donné quand même au Parti québécois régulièrement
16 pendant ces années-là, peut-être à l'exception de
17 quatre-vingt-dix-huit (98).

18 R. Oui.

19 Q. **[79]** O.K. Et dans quelles de ces années-là vous
20 diriez que c'était pour la campagne de monsieur
21 Chevrette?

22 R. Dans le temps que le Parti québécois était au
23 pouvoir, surtout. Quatre-vingt-dix-neuf (99) à deux
24 mille un (2001), là.

25 Q. **[80]** O.K.

1 R. Ça a été au Parti québécois, là.

2 Q. **[81]** Mais vous avez régulièrement, pendant toutes
3 ces années-là, ça correspond pas mal aux dons que
4 vous avez faits personnellement?

5 R. Oui. Oui. Mais dans ce tableau-là, ce n'est pas
6 tout à fait complet ou exact. Si, un exemple, en
7 quatre-vingt-dix-neuf (99) j'ai donné mille (1 000)
8 au Parti québécois, j'en ai peut-être donné dix
9 mille (10 000). Mon ex en avait donné, puis je
10 faisais des chèques. Mettons que la personne qui me
11 demandait de l'argent pour le comté de Joliette,
12 moi je ne pouvais pas donner, pas plus que trois
13 mille (3 000). Ça fait que, pour que ça paraisse
14 bien, je donnais un mille (1 000), puis j'allais
15 chercher peut-être dix mille (10 000) avec des
16 noms, des prête-noms.

17 Q. **[82]** O.K. Donc, ce que vous dites, c'est qu'à votre
18 nom personnel, vous en donniez le maximum possible.

19 R. Oui.

20 Q. **[83]** On voit que vous donniez, malgré que vous
21 étiez un libéral notoire, vous donniez des deux
22 côtés, vous...

23 R. Oui.

24 Q. **[84]** Un peu comme les firmes de génie, et par
25 contre, ce que vous dites, c'est que dans le fond

1 il y en avait plus que ça parce qu'il y avait des
2 prête-noms qui arrivaient là-dedans.

3 R. Exact.

4 Q. **[85]** O.K. Parfait.

5 R. Puis où qu'il y a des petits montants, bien,
6 c'était pour avoir le crédit d'impôt. À la minute
7 qu'on donnait quatre cents piastres (400 \$), on
8 avait trois cents piastres (300 \$) de crédit
9 d'impôt. Ça me coûtait cent piastres (100 \$). Puis
10 tout, dans le fond, c'était tout Roche qui payait
11 les montants, ou Dessau en dernier.

12 Q. **[86]** Dessau en dernier, sauf que... Ce que vous
13 expliquez, c'est qu'à partir de quatre cents
14 dollars (400 \$), vous alliez chercher le maximum de
15 crédit d'impôt?

16 R. Oui.

17 Q. **[87]** Puis que si on monte à cinq, six, sept, huit
18 cents (800)...

19 R. Si on donne sept cents (700), c'est toujours trois
20 cents (300) jusqu'à... C'est de même jusqu'à trois
21 mille (3 000).

22 Q. **[88]** O.K. Donc, il y avait un seuil où on allait
23 chercher le maximum...

24 R. Oui.

25 Q. **[89]** ... puis après ça, le reste, ça n'avait plus

1 d'importance.

2 R. Ça fait que je faisais donner d'autre argent par
3 mes chums, ou mes amis, mes frères, ma famille,
4 puis ils avaient tous un trois cents (300) de
5 crédit d'impôt. Mais si je donnais, si on donnait
6 tout de suite trois mille (3 000), on ne pouvait
7 pas avoir, pas plus que quatre cents (400)... trois
8 cents piastres (300 \$) de crédit d'impôt.

9 Q. **[90]** O.K.

10 R. Ça fait que je le séparais, le trois mille (3 000)
11 que j'avais, pour rendre service à ceux qui
12 venaient m'aider à faire des élections. Ils avaient
13 un crédit d'impôt de trois cents piastres (300 \$).

14 Q. **[91]** Ça allait chercher le maximum de crédit pour
15 tout le monde.

16 R. Oui oui.

17 Q. **[92]** O.K.

18 R. Je choisissais mon monde, puis ils avaient un
19 cadeau de trois cents piastres (300 \$).

20 Q. **[93]** O.K.

21 R. Ça ne leur coûtait pas un sou non plus, là.

22 Q. **[94]** Parce que le don était, en plus, remboursé par
23 la firme?

24 R. C'est ça.

25 Q. **[95]** C'est ce que je comprends?

1 R. Oui.

2 Q. **[96]** O.K. Ou par vous, dépendamment, là.

3 R. Par mon entreprise, mais c'était de l'argent de
4 Roche ou Dessau.

5 Q. **[97]** O.K.

6 R. Qu'on appelle des prête-noms.

7 Q. **[98]** O.K. Donc, je comprends, bon, que vous avez
8 fait une exception cette fois-là, et c'était, là,
9 le financement de ce cocktail-là était purement un
10 financement habituel, si je comprends bien, et
11 l'intérêt des entrepreneurs, ce soir-là, n'était
12 pas d'aller se négocier des promesses de
13 contrats...

14 R. Non.

15 Q. **[99]** ... mais d'avoir accès, là.

16 R. C'est ça.

17 Q. **[100]** Puis ça, vous aviez averti que ce n'était pas
18 question de parler de ce genre de chose-là ce soir-
19 là.

20 R. Exactement. C'était, je les avais tous, j'avais
21 parlé à tout mon monde avant d'arriver, de,
22 « Monsieur Chevrette, il n'aime pas se faire poser
23 des questions en dehors du ministère, puis parler
24 de soumissions, parler de ci puis de ça. Vous
25 parlerez de vos doléances, ou des problèmes que

1 vous avez avec le ministère. Les problèmes réels
2 que vous avez avec le ministère. » C'était
3 l'entente que j'avais prise avec les quinze (15)
4 donateurs.

5 Q. **[101]** Puis c'est comme ça que ça s'est passé?

6 R. Ça s'est passé exactement comme ça.

7 Q. **[102]** Parfait. Donc, juste peut-être pour bien
8 résumer un peu votre témoignage sur ce sujet-là, au
9 niveau du financement des partis politiques
10 provinciaux, bon, un, ça donne accès à certains
11 élus pour pouvoir, justement, leur parler de nos
12 problèmes avec le ministère concerné, un accès plus
13 direct?

14 R. Oui.

15 Q. **[103]** Est-ce que je comprends aussi que ça peut
16 permettre d'avoir une certaine influence sur eux,
17 au niveau de la subvention? C'est ce que je
18 comprends?

19 R. Oui. Exactement.

20 Q. **[104]** Parce que si... Un exemple, Gilles Cloutier
21 représente Roche, et dans une municipalité qui peut
22 avoir une subvention, un parti X est au pouvoir,
23 puis Roche n'a pas donné à ce parti-là. Qu'est-ce
24 qui va se passer pour la subvention si Roche veut
25 avoir le contrat de la municipalité?

1 R. D'après moi, si... avec les fonctionnaires puis
2 tout ça, puis si personne ne réveille le dossier,
3 ça peut durer longtemps dans le ministère concerné.
4 Ça fait que si le directeur de cabinet ou le
5 ministre lui-même s'occupe à accélérer, s'il y a
6 une pile de cent (100)... cent (100) subventions à
7 donner, cent (100) dossiers, c'est sûr qu'il peut
8 aller chercher le plus bas puis la mettre dessus
9 puis, la municipalité, elle a sa subvention.

10 Q. **[105]** Donc, ça vous donne... ça accélère le
11 processus.

12 R. Absolument.

13 Q. **[106]** Ça donne un avantage parce que...

14 R. Oui, oui, absolument.

15 Q. **[107]** Donc, si la firme est du bon bord, comme on
16 peut dire, bien, son dossier vient sur le dessus de
17 la pile. Ce que vous disiez aussi c'est que vous
18 avez des accès plus faciles à ces gens-là, pour
19 leur parler?

20 R. Exactement. Puis on promettait aussi au conseil de
21 ville, au maire, que : « Votre subvention, on
22 pourrait l'avoir très rapidement », sans nommer une
23 date, là, « Qu'on pourrait l'avoir rapidement si
24 vous nous laissez confiance d'aller faire des...
25 faire suivre votre demande pour qu'elle arrive le

1 plus vite possible. » Puis, nous autres, c'était
2 dans notre intérêt que le contrat débute. La
3 municipalité faisait son règlement d'emprunt, elle
4 avait sa subvention, ça fait qu'on pouvait
5 commencer.

6 Q. **[108]** Puis si on parle des entrepreneurs, je veux
7 savoir si j'ai bien compris votre propos, les
8 entrepreneurs, pour aider les firmes de génie à
9 financer, parce que finalement c'est les firmes de
10 génie qui gèrent les subventions, quand ils
11 surveillent les chantiers puis tout ça.

12 R. Oui.

13 Q. **[109]** Bien, il y avait aussi... la façon de le
14 faire c'est par des extra et un retour... parce que
15 c'est la firme de génie qui accorde l'extra, je ne
16 me trompe pas?

17 R. Oui. Oui. Oui.

18 Q. **[110]** Donc, s'il y a un contrat donné, que la firme
19 de génie supervise, il y a un entrepreneur en
20 dessous qui exécute le contrat sur le terrain. Si
21 l'entrepreneur fait une réclamation, bien, on a
22 compris, à la Ville de Montréal, selon les
23 témoignages, que la réclamation va à l'ingénieur de
24 la Ville. Mais, dans le cas qui nous préoccupe, la
25 réclamation d'extra, on va l'appeler comme ça, ou

1 de travaux supplémentaires...

2 R. Oui.

3 Q. **[111]** ... va à la firme de génie?

4 R. Va à la firme de génie, oui, parce que, comme je
5 vous ai expliqué tantôt, s'il y a deux cent mille
6 piastres (200 000 \$) d'extra qui est accordé par
7 notre surveillant sur le chantier...

8 Q. **[112]** C'est la firme de génie qui recommande le
9 paiement?

10 R. Elle recommande une réclamation de deux cent mille
11 dollars (200 000 \$) mais c'est la Ville qui paie.
12 Ce n'est pas le génie puis...

13 Q. **[113]** Non, mais elle recommande le paiement.

14 R. Elle recommande le paiement puis là, bien, la Ville
15 a fait un supplément de deux cent mille (200 000),
16 elle fait son chèque. C'est des extra qui
17 n'existaient pas ou c'était des extra...

18 Q. **[114]** Gonflés?

19 R. ... bidon, mais là, par après, le contracteur
20 remettait vingt-cinq pour cent (25 %). Par cent
21 mille dollars (100 000 \$) il remettait vingt-cinq
22 mille dollars (25 000 \$).

23 Q. **[115]** Donc, si l'entrepreneur fait une réclamation
24 de cent mille dollars (100 000 \$) d'extra bidon...

25 R. Oui.

1 Q. **[116]** ... l'entente avec la firme c'est qu'on
2 recommande le paiement du cent mille dollars
3 (100 000 \$).

4 R. C'est ça.

5 Q. **[117]** Et là, quand l'argent est versé à
6 l'entrepreneur, bien, l'entrepreneur redonne vingt-
7 cinq mille dollars (25 000 \$) là-dessus. Donc,
8 l'entrepreneur reçoit soixante-quinze mille
9 (75 000) de ses extra bidon.

10 R. C'est ça.

11 Q. **[118]** Et la firme de génie récupère vingt-cinq
12 mille (25 000) pour avoir recommandé?

13 R. Absolument.

14 Q. **[119]** Et là, ce vingt-cinq mille-là (25 000) sert,
15 vous avez dit tantôt, à faire du financement?

16 R. Faire du financement. Le génie-conseil, il se
17 ramasse un pot un peu tout partout de cette façon-
18 là.

19 Q. **[120]** Ça lui donne de l'argent comptant?

20 R. Ça leur donne de l'argent comptant puis ça leur
21 donne de l'argent pour préparer des prête-noms pour
22 le provincial, même pour le municipal aussi. Quand
23 ils m'envoyaient faire une élection, ça coûtait
24 quarante mille (40 000), bien...

25 (10:11:32)

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. **[121]** Monsieur Cloutier, si vous me permettez.

3 Tantôt vous avez dit : « Si personne n'a réveillé
4 le dossier, il pouvait durer longtemps parce que,
5 sur le bureau du ministre, il y avait une pile de
6 dossiers et si on voulait faire mettre le dossier
7 sur le haut de la pile, bien, il fallait agir. »

8 Vous avez dit aussi que vous promettiez au maire
9 qu'il va avoir sa subvention très rapidement mais
10 qu'il fallait qu'il vous fasse confiance. Dans quoi
11 fallait-il qu'il vous fasse confiance et que
12 faisait-il... que faisiez-vous pour activer ça?

13 R. O.K. Madame la Présidente, le... parce que la
14 demande n'est pas faite par la firme de génie, elle
15 est faite par le conseil de ville en question. Puis
16 aller s'improviser au ministère concerné pour faire
17 des démarches pour qu'il aille changer le dossier
18 sur la pile, de place, il fallait demander presque
19 la permission au maire pour... et lui dire... parce
20 qu'il y a des maires, des fois, qui ont dit :
21 « Non, on va attendre que ça... ne touchez pas au
22 dossier, on a parlé au ministre puis ça va
23 s'arranger », mais le dossier ne sortait pas. Ça
24 fait que, nous, avec nos contacts puis... on était
25 près de certains ministres, mais il fallait avoir

1 confiance... il fallait demander la confiance du
2 maire pour qu'il puisse nous dire d'aller de
3 l'avant pour arriver, à court terme, par avoir la
4 subvention.

5 Q. **[122]** Les démarches que vous faisiez, c'était quoi?

6 R. Les démarches, bien, moi, je faisais... je
7 demandais au maire : « Est-ce que... voulez-vous
8 qu'on prenne en main la demande que vous avez faite
9 pour votre subvention pour qu'on l'ait plus tôt, je
10 pense que je peux trouver les moyens puis les
11 données pour avoir votre subvention peut-être d'ici
12 à quinze (15) jours? »

13 Q. **[123]** Et quelles étaient donc ces démarches que
14 vous faisiez?

15 R. Bien, j'appelais le chef de cabinet ou je me
16 rendais directement à son bureau puis je lui
17 expliquais que ça serait important pour chez nous,
18 pour qu'on ait la subvention à telle municipalité,
19 qu'on l'ait le plus tôt possible. Ça fait que, le
20 chef de cabinet, il en parlait au ministre ou le
21 chef de cabinet décidait, « Bien, oui oui, on va
22 faire ça d'ici quinze (15) jours trois semaines ».

23 Q. **[124]** Et est-ce que c'est dans cette mesure-là ou
24 en lien avec ça que vous nous avez expliqué tantôt
25 que vous fournissiez aux partis politiques?

1 R. Oui. Exact. Est-ce que j'ai bien répondu?

2 Q. **[125]** Ce qu'on veut savoir, c'est ce qui se
3 passait.

4 R. O.K.

5 Q. **[126]** Que la réponse soit... il n'y a pas de bonnes
6 ou mauvaises réponses.

7 R. Bon.

8 Q. **[127]** On veut juste savoir ce que vous avez fait...

9 R. Non, ce que je pensais... ce que je faisais...

10 Q. **[128]** ... ce que... et la vérité.

11 R. O.K.

12 Q. **[129]** Merci.

13 R. Merci.

14 (10:14:45)

15 Me SONIA LeBEL :

16 Q. **[130]** Donc, moi, je vais vous amener à l'onglet 24,
17 Madame Morin, s'il vous plaît. On va retourner un
18 peu sur le terrain du municipal, quelques instants.
19 Monsieur Cloutier, je vous montre un tableau de
20 donations qui auraient été faites par vous et par
21 votre conjointe, dans certaines années, au
22 municipal, on parle de mil neuf cent quatre-vingt-
23 dix-sept (1997), deux mille cinq (2005), deux mille
24 six (2006) et c'est ce qu'on a pu retracer à ce
25 niveau-là. Je remarque que ces donations-là ne sont

1 faites que pour la Ville de Blainville, et, entre
2 autres, en quatre-vingt-dix-sept (97), pour
3 l'Action civique de Blainville. Est-ce que vous
4 pouvez m'expliquer pour quelle raison vous n'avez
5 pas de trace de donations dans d'autres
6 municipalités?

7 R. Au départ, il y a une erreur pour... mon ex, là, en
8 noir. En quatre-vingt-dix-sept (97), ce n'était pas
9 vrai... Blainville n'existait pas.

10 Q. **[131]** On devrait marquer « Action civique », O.K.,
11 mais...

12 R. Action civique de Blainville, mais ce n'est pas
13 grave.

14 Q. **[132]** La donation est là, mais on devrait marquer
15 « Action civique de Blainville »?

16 R. Exact.

17 Q. **[133]** Donc, je vais produire le tableau,
18 temporairement, sous la cote 61P-665, mais la pièce
19 exacte portera la correction, Madame la Présidente.

20

21 61P-665 : Données du Directeur général des
22 élections du Québec (DGE) concernant
23 les dons faits par Gilles Cloutier et
24 sa conjointe aux partis politiques
25 municipaux.

1

2 Q. **[134]** Donc, expliquez-moi, Monsieur Cloutier, pour
3 quelle raison on voit votre nom, là, juste à
4 Blainville?

5 R. Au départ, je suis un résidant de Blainville. Je
6 faisais souvent des contributions, je connaissais
7 bien le maire puis les conseillers puis...
8 j'essayais toujours d'avoir des mandats à
9 Blainville, puis c'était difficile, c'était
10 toujours Dessau, Dessau, Dessau puis Dessau. Ça
11 fait qu'à un moment donné, je connaissais un avocat
12 qui faisait... qui était près du maire puis qui
13 faisait le financement de ses campagnes
14 électorales, un bureau d'avocats qui était à
15 Sainte-Thérèse, qui s'appelait Déziel, Longval et
16 Paquin, puis monsieur Déziel me connaissait très
17 bien, je travaillais avec lui à des élections
18 fédérales où qu'il était agent officiel. Il m'a
19 demandé... il m'a appelé puis j'ai été le
20 rencontrer dans son bureau puis il m'a demandé si
21 je pouvais, en quatre-vingt-dix-sept (97), changer
22 trente mille dollars (30 000 \$) en sept cent
23 cinquante dollars (750 \$).

24 Q. **[135]** Donc, vous n'avez pas participé, à titre
25 d'organisateur, en quatre-vingt-dix-sept (97), à la

1 campagne de l'Action civique...

2 R. Non...

3 Q. **[136]** ... de Blainville?

4 R. ... je n'étais pas organisateur.

5 Q. **[137]** O.K., vous n'avez pas fait d'élection clés en
6 main?

7 R. À Blainville? Pas cette année-là.

8 Q. **[138]** Pas cette... pas en quatre-vingt-dix-sept
9 (97)?

10 R. Non.

11 Q. **[139]** O.K. Donc, on vous approche uniquement
12 pour...

13 R. Monsieur Déziel, il savait que j'avais beaucoup de
14 contacts dans Blainville, que je connais tout le
15 monde puis que ça aurait été facile pour moi de le
16 faire. Puis lui, comme avocat, aller blanchir des
17 sept cent cinquante (750 \$), ça paraît mal pour son
18 code d'éthique, puis tout ça, là, d'aller... un
19 avocat, commencer à changer des chèques de porte en
20 porte, là, pour le financement d'un parti
21 politique... ça fait qu'il me l'a demandé à moi. Ça
22 fait qu'un matin, le téléphone sonne, c'est Michel
23 Déziel, il dit: « Gilles, j'ai besoin de tes
24 services ». J'ai dit, pourquoi? Il dit, viens au
25 bureau, là, puis je t'expliquerai ça. » Ça fait que

1 je me suis en allé à son bureau. Son bureau, dans
2 le temps, était à Sainte-Thérèse, sur la rue
3 Turgeon. J'entre dans son bureau puis parle un peu,
4 « Comment ça va », puis tout ça, puis là, il sort
5 une enveloppe qui avait trente mille dollars
6 (30 000 \$) dedans puis il m'a demandé, il dit - ça,
7 c'est en octobre quatre-vingt-dix-sept (97) - il
8 m'a demandé si je pouvais blanchir ou... « Tu
9 connais bien du monde », changer des chèques de
10 sept cent cinquante (750 \$), je lui redonne
11 l'argent, sept cent cinquante (750 \$) puis ils me
12 font un chèque au nom de Action civique de
13 Blainville. Puis j'ai fait une bonne partie du
14 trente mille (30 000 \$) puis à un moment donné, il
15 me manquait de noms, il y a un monsieur Daniel
16 Mieli de Blainville qui avait un restaurant, un
17 bar-restaurant, puis je connaissais très bien
18 Daniel, puis j'ai dit: « Daniel, il me reste huit,
19 neuf noms, j'aimerais ça que tu me donnerais un
20 coup de main pour changer les chèques en argent
21 pour un chèque au nom d'Action civique de
22 Blainville. - Ah, il dit, moi, je vais t'en prendre
23 un tout de suite. » Je lui expliquais que ça
24 donnait cent quarante piastres (140 \$) de crédit
25 d'impôts, « Ma femme va en faire un », puis tout

1 ça. Puis là, il a passé les huit chèques, puis
2 deux, trois jours après, bien, j'ai été reporter
3 tous les chèques à Maître Déziel.

4 Q. **[140]** O.K. Et donc, votre tâche, dans cette
5 organisation-là, il avait été de sortir des prête-
6 noms, finalement?

7 R. Oui.

8 Q. **[141]** O.K. Et, est-ce que je comprends que quand on
9 voit, entre autres, en mil neuf cent quatre-vingt-
10 dix-sept (1997), votre nom, celui de votre
11 conjointe, vous faisiez partie des gens, là, qui...
12 c'est une portion du trente mille (30 000 \$), ça?

13 R. Ça doit, parce que... je savais que... bien, moi,
14 j'en profitais puis j'ai fait un chèque de sept
15 cent cinquante (750 \$) puis mon ex a fait un chèque
16 de sept cent cinquante (750 \$).

17 Q. **[142]** Puis quelle portion... vous dites que vous en
18 avez donné une partie à monsieur...

19 R. À Daniel Mieli.

20 Q. **[143]** Mieli, oui. Quelle portion du trente mille
21 (30 000 \$) vous avez faite puis quelle portion vous
22 lui avez confiée?

23 R. J'ai fait dix chèques à sept cent cinquante
24 (750 \$), peut-être sept, huit mille (7-8 000 \$).

25 Q. **[144]** Sept, huit mille (7-8 000 \$), donc, vous avez

1 fait quoi? Une quinzaine de mille, vingtaine de
2 mille?

3 R. J'avais fait vingt, vingt-deux mille (20-22 000 \$).

4 Q. **[145]** O.K. Puis là, à Blainville, vous êtes allé
5 voir quel type de personne pour vous aider là-
6 dedans?

7 R. Ah, des amis, des nièces, de la parenté, mon
8 frère...

9 Q. **[146]** O.K.

10 R. ... des gens que...

11 Q. **[147]** Vous faisiez le tour de vos proches...

12 R. Oui.

13 Q. **[148]** ... de vos amis. Vous êtes de Blainville, à
14 ce moment-là?

15 R. Moi, je suis de Blainville, tout le monde me
16 connaît à Blainville puis... mes voisins, la
17 personne qui reste devant chez nous avait fait un
18 chèque, puis... ça avait été assez rapidement, là,
19 trois, quatre jours, tout était fait.

20 Q. **[149]** O.K.

21 R. Mais c'était tous des gens de... que je
22 connaissais.

23 Q. **[150]** Et ça...

24 R. C'est difficile d'arriver à quelqu'un que tu ne
25 connais pas beaucoup puis lui demander de faire ce

1 transfert-là. Puis surtout s'il n'est pas trop
2 politisé, on perd notre temps, là. Je m'arrangeais
3 pour rencontrer des gens où que j'avais le contrôle
4 sur mes personnes. Ma nièce, « On fait ça, on fait
5 ça », puis c'est correct. Elle ne savait sûrement
6 pas qu'est-ce qu'elle faisait.

7 Q. **[151]** Oui, elle vous faisait confiance puis elle
8 suivait...

9 R. Elle faisait confiance à son oncle.

10 Q. **[152]** O.K., puis elle suivait le bateau, O.K. Donc,
11 là, ça c'est votre implication à Blainville en mil
12 neuf cent quatre-vingt-dix-sept (1997), mais vous
13 n'avez pas fait l'élection clés en main.

14 R. Non.

15 Q. **[153]** Vous dites « plus tard ». En quelle année
16 vous avez fait une élection clés en main à
17 Blainville?

18 R. À Blainville, à vraiment dire, je n'en ai jamais
19 fait.

20 Q. **[154]** O.K.

21 R. J'ai toujours fait du financement.

22 Q. **[155]** Toujours fait du financement.

23 R. Oui.

24 Q. **[156]** Et avez-vous réussi... vous avez dit que
25 c'était toujours Dessau, Dessau, Dessau, là. Avez-

1 vous réussi... En quatre-vingt-dix-sept (97), est-
2 ce que c'était Dessau qui était présent à
3 Blainville?

4 R. Oui.

5 Q. **[157]** Est-ce que Dessau était seule à Blainville
6 comme firme de génie?

7 R. Puis j'ai oublié de vous dire tantôt, je vais
8 répondre à votre question avant, mais pour ne pas
9 l'oublier, si vous permettez, le trente mille
10 dollars (30 000 \$), il était dans l'enveloppe.
11 Monsieur Déziel, il m'avait avoué quand il me l'a
12 donné, c'était de l'argent qui venait de chez
13 Dessau.

14 Q. **[158]** Ah! Donc, le trente mille dollars (30 000 \$)
15 que vous avez eu à blanchir provenait de chez
16 Dessau, c'est ce qu'on vous a mentionné à l'époque.

17 R. Oui. Oui, oui.

18 Q. **[159]** O.K. Donc, ça revient à ma question. Donc,
19 Dessau était présent en quatre-vingt-dix-sept (97)?

20 R. Oui.

21 Q. **[160]** Et est-ce qu'il y avait une autre firme de
22 génie qui était présente en quatre-vingt-dix-sept
23 (97)?

24 R. Il y avait peut-être CIMA qui avait un petit peu de
25 travaux, pas gros, vingt pour cent (20 %). Tout

1 était contrôlé par Dessau tout le temps, tout le
2 temps. Le maire était toujours parti en voyage de
3 pêche avec les Sauriol puis... en voyage en Floride
4 l'hiver puis... C'était un joint qui n'était pas
5 brisable pendant des années.

6 Q. **[161]** Puis est-ce que vous avez réussi? Parce que
7 vous avez tenté, j'imagine, en faisant du
8 financement pour Roche, quand vous avez fait...
9 parce que... Je reprends. Vous n'avez pas fait
10 d'élection clés en main à Blainville, c'est ça?

11 R. Non.

12 Q. **[162]** Vous dites « j'ai fait du financement ».

13 R. Oui.

14 Q. **[163]** Est-ce que c'était pour le compte de Roche?

15 R. Oui.

16 Q. **[164]** Oui.

17 R. Oui.

18 Q. **[165]** Et est-ce que vous avez réussi à percer le
19 marché de Blainville pour Roche?

20 R. J'ai réussi à... d'année en année, je participais
21 au tournoi, tournoi du maire. Je participais à tout
22 l'argent que Déziel ou le maire directement
23 m'appelait pour une soirée communautaire, là. Il y
24 en avait à la Maison des jeunes puis tout ça. Je
25 participais, puis je donnais des cadeaux pour le

1 tirage le soir. Mais, toujours en me faisant
2 promettre par ces deux personnages-là, Gingras qui
3 était le maire puis Déziel, que j'aurais quelque
4 chose à un moment donné.

5 Q. **[166]** Ça fait que votre idée de les aider, là, tant
6 en quatre-vingt-dix-sept (97) que dans les autres
7 années, c'était pour faire une brèche pour Roche.

8 R. Pour ouvrir... pour ouvrir Roche dans...

9 Q. **[167]** Pour ouvrir des portes pour Roche.

10 R. ... dans Blainville.

11 Q. **[168]** O.K.

12 R. Puis ça n'a jamais bien bien marché puis souvent je
13 n'étais pas content après ces gens-là, là, que...
14 je payais tout le temps, puis je n'avais rien. Ça
15 fait que j'ai décidé d'arrêter un bout de temps.
16 Puis en deux mille cinq (2005), monsieur Gingras,
17 ça faisait déjà trois mandats qu'il faisait, puis
18 je demandais toujours à Déziel : « Je vais-tu avoir
19 quelque chose? » Il dit : « Bien, on va essayer
20 de... Il dit, dans le génie, c'est bien difficile.
21 Il dit, on va essayer dans l'évaluation municipale,
22 d'avoir un contrat à l'évaluation municipale »,
23 puis je ne l'ai pas eu plus. Puis un bout de temps,
24 il me l'avait promis : « Ça va y être, là, au
25 renouvellement », puis ça n'a pas marché encore. Ça

1 fait que c'était pas loin de deux mille quatre
2 (2004), deux mille cinq (2005). Ça fait que je me
3 suis reviré de bord, puis j'ai arrêté ça. Puis je
4 savais que Dessau fonctionnait dans Blainville par
5 Serge Duplessis. Serge Duplessis, c'était le gars
6 clé, c'est lui qui menait Blainville et non pas le
7 maire, pour le génie puis... Ça fait que j'ai été
8 chez Roche. Puis en deux mille cinq (2005), j'ai
9 investi vingt-cinq mille (25 000 \$) dans l'équipe
10 de François Cantin, puis j'ai fait du financement
11 pour le Vrai Blainville, l'autre parti politique.

12 Q. **[169]** O.K. Donc, ce dont on parlait tantôt, c'est
13 l'Action civique de Blainville. Et là le Vrai
14 Blainville, c'est le parti de l'opposition, si on
15 veut, l'opposé, là.

16 R. L'opposé, oui.

17 Q. **[170]** O.K.

18 R. Puis monsieur Cantin a gagné ses élections en deux
19 mille cinq (2005), en novembre deux mille cinq
20 (2005). Puis on avait une entente que c'était,
21 avant l'élection, chaque compagnie mettait chacun
22 vingt-cinq mille (25 000 \$) et l'autre compagnie
23 était BPR Triax puis Roche. Ça fait qu'on se
24 séparait les contrats de la Ville de Blainville
25 pour le prochain mandat. Effectivement, c'est ça

1 qui est arrivé et Roche a eu de l'ouvrage par
2 après.

3 Q. [171] O.K. Donc, c'est en changeant, si on veut, le
4 parti...

5 R. Le parti politique, oui.

6 Q. [172] En changeant le parti politique, donc on est
7 entré par une autre porte.

8 R. C'est ça.

9 Q. [173] O.K. Madame la Présidente, à ce stade-ci, ça
10 devrait compléter ou faire le tour. Par contre, je
11 comprends qu'il est dix heures et vingt-cinq
12 (10 h 25). J'en profiterais, compte tenu de toute
13 façon de la longueur des contre-interrogatoires qui
14 sont annoncés, je vous demanderais peut-être la
15 pause immédiatement. Je vais faire le tour de
16 quelques petites questions, mais je ne penserais
17 pas en avoir d'autres, je me réserve juste le droit
18 de revenir. Et je pourrai céder la parole... Oui.

19 R. J'ai oublié quelque chose. Monsieur Déziel par
20 après, je pense, c'est en deux mille quatre (2004),
21 deux mille cinq (2005) environ, il a été nommé juge
22 de la Cour supérieure du Québec, district de Laval.
23 Ça fait que je voulais même le mentionner, là,
24 parce que c'est un fait réel, puis il avait fait...
25 il avait fait une fraude en faisant changer les

1 chèques. Je trouvais que je me devais, comme j'ai
2 dit la vérité sur tout à date, je me devais de
3 mentionner que maintenant il est juge.

4 Q. **[174]** Parfait.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Q. **[175]** Merci, Monsieur.

7 Alors, combien de temps voulez-vous avoir de pause?

8 Me SONIA LeBEL :

9 Une vingtaine de minutes peut-être, ça va donner
10 plus de temps pour le contre-interrogatoire. Mais,
11 comme je vous dis, j'ai des petites questions à
12 regarder dans mon plan de match, si on veut, et on
13 revient.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Parfait.

16 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

17

18 REPRISE DE L'AUDIENCE

19 (11:03:12)

20 Me SONIA LeBEL :

21 Q. **[176]** Bonjour. Alors, je n'aurai que quelques
22 petites questions supplémentaires dont des
23 questions qui me sont suggérées par un des
24 intervenants qui est le Barreau. Pour commencer, je
25 devais vérifier quelque chose, donc je vais vous

1 demander, Madame Morin, de me sortir la pièce 55P-
2 580, s'il vous plaît. Je vais vous montrer un
3 document, Monsieur Cloutier...

4 LA GREFFIÈRE :

5 Juste un instant. Monsieur Cloutier, vous êtes sous
6 le même serment.

7 Me SONIA LeBEL :

8 Désolée.

9 R. Ah! Oui. O.K. Merci.

10 Q. **[177]** Je suis désolée. Je vais vous présenter une
11 pièce, Monsieur Cloutier, qui a été déposée dans le
12 cadre du témoignage de monsieur Rosaire Sauriol de
13 la firme Dessau. C'est une pièce qui démontre les
14 contrats octroyés de génie-conseil à Blainville
15 entre deux mille deux (2002) et deux mille onze
16 (2011). Donc, quand on parlait tantôt de
17 l'événement de mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept
18 (1997) et que vous aviez expliqué que vous aviez
19 commencé à obtenir des contrats vers deux mille
20 cinq (2005), deux mille six (2006), c'est ce que
21 vous expliquez. On voit deux mille deux (2002),
22 deux mille trois (2003), deux mille quatre (2004),
23 deux mille cinq (2005), selon les chiffres de la
24 Commission, que Dessau, Tecsalt et CIMA se
25 partagent les contrats. Est-ce que ça correspond à

1 votre souvenir des firmes présentes à ce moment-là?

2 R. Oui.

3 Q. **[178]** O.K. Et c'est à ce moment-là, comme en deux
4 mille six (2006), que vous avez expliqué que vous
5 avez financé un parti opposé, si on veut.

6 R. Une nouvelle équipe, là, oui.

7 Q. **[179]** Et on voit que Roche fait son entrée à
8 Blainville.

9 R. Exact.

10 Q. **[180]** O.K. Donc, comme je le mentionnais, le
11 Barreau du Québec est intervenant, Monsieur
12 Cloutier, auprès de la Commission et a le pouvoir
13 de suggérer des questions. La question que j'ai à
14 vous poser - d'ailleurs, je voulais y revenir -
15 dans le cas de maître Déziel, à l'époque, quand
16 vous êtes allé chercher l'argent à son bureau, est-
17 ce que vous étiez... avec qui est-ce que vous étiez
18 en présence dans son bureau?

19 R. La présence... on était seulement tous les deux.

20 Q. **[181]** Tous les deux. De quelle façon il vous a
21 remis cet argent-là?

22 R. Dans une enveloppe blanche, c'étaient tous des
23 billets de cent (100 \$).

24 Q. **[182]** O.K. Est-ce que vous les avez comptés dans
25 son bureau?

1 R. Non, je les ai comptés rendu chez moi.

2 Q. **[183]** O.K. Et par la suite, quand vous êtes... vous
3 avez mentionné que vous êtes retourné lui porter
4 les chèques.

5 R. Oui.

6 Q. **[184]** O.K. Ça s'est fait à quel endroit?

7 R. Ça s'est fait dans son bureau.

8 Q. **[185]** Encore dans son bureau?

9 R. Oui, oui.

10 Q. **[186]** Combien de temps après la première remise?

11 R. Peut-être sept, huit jours, maximum, peut-être
12 quatre, cinq. Je ne me souviens pas, là, mais ce
13 n'était pas plus qu'une semaine.

14 Q. **[187]** O.K. Donc, à l'intérieur d'une semaine,
15 maximum?

16 R. Oui, oui.

17 Q. **[188]** Et à ce moment-là, qui était présent à
18 l'intérieur du bureau avec vous quand vous y êtes
19 allé?

20 R. Quand j'ai été le reporter?

21 Q. **[189]** Oui.

22 R. On était rien que tous les deux.

23 Q. **[190]** Juste tous les deux?

24 R. Oui.

25 Q. **[191]** O.K.

1 R. Il est entré dans son bureau, puis il a fermé sa
2 porte et...

3 Q. [192] O.K. Alors, je n'aurai pas d'autres
4 questions. Et je pense que c'est mon confrère...
5 Non. Alors, qui... c'est pour le contre-
6 interrogatoire, je m'excuse, j'avais l'information,
7 mais...

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Qui commence donc le contre-interrogatoire?

10 Me SYLVIE CHAMPAGNE :

11 Je suis dans l'attente des documents que j'ai
12 suggérés au procureur de la Commission.

13 Me SONIA LeBEL :

14 C'est maître Massicotte qui faisait signe dans
15 votre direction. Alors, je ne sais pas quelle
16 entente ils ont, mais c'est...

17 Me SYLVIE CHAMPAGNE :

18 Normalement, je devais commencer, mais je pense que
19 maître Roy n'a pas encore complété...

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Parfait.

22 Me SYLVIE CHAMPAGNE :

23 ... la numérisation des documents.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Parfait.

1 Me SYLVIE CHAMPAGNE :

2 Alors, je vais passer mon tour à maître Massicotte
3 et le reprendre aussitôt que j'ai (inaudible).

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Pas de problème.

6 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me MICHEL MASSICOTTE :

7 Q. **[193]** Madame la Présidente, Monsieur le
8 Commissaire, Monsieur Cloutier. Mon nom est Michel
9 Massicotte, je représente la société Roche Limitée
10 Groupe Conseil. Monsieur Cloutier, je ne veux pas
11 revenir sur l'historique de l'évolution de Roche
12 Limitée Groupe Conseil depuis les dernières années,
13 mais ce que je comprends de votre témoignage, dans
14 un premier temps, c'est que Roche est une compagnie
15 qui a pris naissance à Baie Saint-Paul. Monsieur
16 Rochette est fondateur, c'est exact? Et c'est une
17 compagnie qui a évolué à partir de Québec. C'est
18 exact?

19 R. Exact.

20 Q. **[194]** Suite à cela, Roche a diversifié ses
21 activités et les a multipliées dans la région de
22 l'est de la province de Québec, c'est bien cela?

23 R. Exact.

24 Q. **[195]** Et éventuellement, la compagnie a décidé,
25 pour employer une expression, d'aller jouer dans la

1 cour des grands, c'est-à-dire de venir s'installer
2 à Montréal et dans la région.

3 R. Oui.

4 Q. **[196]** Et c'est à ce moment-là que monsieur Marc-
5 Yvan Côté a fait appel à vos services pour joindre
6 la société pour faire du développement d'affaires,
7 c'est exact?

8 R. Exact.

9 Q. **[197]** Bon. En autant que vous êtes concerné,
10 Monsieur Cloutier, il est exact de dire que jamais
11 vous n'avez été un employé de la société Roche?

12 R. Non, toujours contractuel.

13 Q. **[198]** Vous étiez un contractuel, vous étiez un
14 consultant, c'est exact?

15 R. Exact.

16 Q. **[199]** Et vous avez fait différents contrats
17 d'emploi avec Roche et c'était une de vos sociétés
18 qui contractait avec la compagnie Roche, c'est bien
19 cela?

20 R. Exact. Exact.

21 Q. **[200]** Bon. Maintenant, dans les faits, une fois
22 engagé en mil neuf cent quatre-vingt-quinze (1995)
23 et tel que vous l'avez dit dans votre témoignage,
24 la seule personne de qui vous dépendiez, c'était
25 monsieur Marc-Yvan Côté?

1 R. Exact.

2 Q. **[201]** Vous avez refusé de dépendre de qui que ce
3 soit d'autre. C'est exact?

4 (11:09:25)

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Q. **[202]** Monsieur Cloutier...

7 R. Une grande partie.

8 Q. **[203]** O.K. Ce que je veux juste vous dire, c'est...

9 R. Excusez.

10 Q. **[204]** Lorsque vous répondez, ça doit être
11 enregistré pour, par la suite, les transcriptions
12 qui sont faites. Alors on doit entendre votre
13 réponse.

14 R. Ah! O.K.

15 Q. **[205]** Merci.

16 Me MICHEL MASSICOTTE :

17 Q. **[206]** Alors, ainsi donc, et on va y revenir plus
18 tard, il y a eu plusieurs incidents entre mil neuf
19 cent quatre-vingt-quinze (1995) et deux mille cinq
20 (2005), date de votre départ, où il y a eu des
21 mésententes entre vous et différentes personnes du
22 Groupe Roche sur des questions d'autorité. C'est
23 exact?

24 R. C'est exact.

25 Q. **[207]** Bon. Entre autres, vous avez parlé de madame

1 France Michaud, c'est exact?

2 R. C'est exact.

3 Q. **[208]** Vous avez parlé de monsieur Jean Beaudoin,
4 c'est exact?

5 R. C'est exact.

6 Q. **[209]** Vous avez parlé de monsieur Yves Lortie,
7 c'est exact?

8 R. C'est exact.

9 Q. **[210]** Ces gens-là, qui avaient un statut de vice-
10 président chez Roche, c'est exact?

11 R. C'est exact.

12 Q. **[211]** Bon. Alors vous, il y a eu souvent des
13 problèmes où on cherchait à avoir de l'information
14 de votre part, et votre réponse, de façon
15 systématique, a toujours été de dire, « Écoutez,
16 moi je ne relève pas de vous, je vais parler à
17 monsieur Côté, quoi qu'il arrive, ce n'est pas de
18 vos affaires. » C'est exact?

19 R. C'est exact.

20 Q. **[212]** Bon. Même au niveau de la présidence, vous
21 n'aviez pas de contacts, à part peut-être des
22 rencontres sociales, une fois à l'occasion, avec la
23 présidence de chez Roche Limitée Groupe-Conseil.
24 C'est exact également?

25 R. Je n'ai pas connu la présidente.

1 Q. **[213]** Non, la présidence. Alors, il y a eu
2 plusieurs...

3 R. Ah, la présidence. Ah, O.K. Exact.

4 Q. **[214]** Il y a eu plusieurs présidents successifs?

5 R. Exact. Exact.

6 Q. **[215]** Bon.

7 R. Je ne parlais pas avec eux non plus.

8 Q. **[216]** Bon. Vous ne parliez pas avec eux non plus.

9 Maintenant, ceci s'est étendu jusqu'à deux mille
10 cinq (2005). Et en deux mille cinq (2005), est-il
11 exact de dire qu'il s'est produit quelque chose de
12 particulier chez Roche Limitée, à savoir qu'il y a
13 eu une acquisition qui a été faite par des gens du
14 Québec? Vous en avez parlé hier.

15 R. Oui.

16 Q. **[217]** C'est exact, ça?

17 R. Oui. Oui.

18 Q. **[218]** Bon. Il est exact de dire que la compagnie IT
19 Group, qui était une compagnie américaine cotée en
20 bourse, a revendu Roche Limitée à un groupe de gens
21 d'affaires de la région de Québec?

22 R. Exact.

23 Q. **[219]** Est-il exact de dire également que ces gens
24 étaient à peu près soixante-cinq (65), soixante-
25 cinq (65) actionnaires?

1 R. Je ne savais pas le montant de monde, là.

2 Q. **[220]** Environ?

3 R. Je pensais qu'ils étaient une trentaine, mais
4 soixante-cinq (65)...

5 Q. **[221]** O.K. Et qu'il y a un conseil d'administration
6 nouveau qui a été formé?

7 R. Exact.

8 Q. **[222]** C'est exact? Et que là vous avez senti qu'il
9 y avait une espèce de...

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Maître Massicotte...

12 Me MICHEL MASSICOTTE :

13 Q. **[223]** ... resserrement des règles.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Maître Massicotte, est-ce que je peux juste vous
16 demander, juste de baisser un petit peu le volume,
17 s'il vous plaît?

18 Me MICHEL MASSICOTTE :

19 Ah! Il ne se baisse pas.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Non, le vôtre.

22 Me MICHEL MASSICOTTE :

23 O.K.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Non, il ne se baisse pas.

1 Me MICHEL MASSICOTTE :

2 Vous savez que ça fait (inaudible).

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Je le sais. Je le sais.

5 Me MICHEL MASSICOTTE :

6 Alors... C'est l'enthousiasme.

7 Q. **[224]** Excusez-moi, Monsieur Cloutier. Alors, je
8 comprends qu'il y a eu un resserrement des règles
9 en deux mille cinq (2005)?

10 R. Oui.

11 Q. **[225]** Bon. Il est exact de dire qu'entre autres, on
12 vous a fait signer un contrat, un nouveau contrat,
13 en deux mille cinq (2005)?

14 R. Oui. Novembre deux mille cinq (2005).

15 Q. **[226]** Alors, j'aimerais attirer l'attention sur ce
16 contrat. Il s'agit de, Madame Morin, de l'exhibit 1
17 de mon document de travail.

18 LA GREFFIÈRE :

19 Vous allez le produire?

20 Me MICHEL MASSICOTTE :

21 Pardon?

22 LA GREFFIÈRE :

23 Est-ce que vous allez le produire?

24 Me SONIA LeBEL :

25 Maître... Si vous me permettez d'intervenir...

1 Me MICHEL MASSICOTTE :

2 Oui.

3 Me SONIA LeBEL :

4 Et, loin de moi l'idée d'empêcher mon collègue, au
5 contraire, vous allez comprendre l'objet de mon
6 intervention. Mon collègue a eu des discussions,
7 mon confrère, avec maître Denis Gallant. On patine,
8 si vous me permettez, sur une glace mince, entre le
9 public et le non public, et je crois que l'entente
10 qui avait été donnée avec maître Gallant, c'est que
11 les documents, pour être certain de ne pas
12 traverser cette ligne, ne seraient pas utilisés, ou
13 affichés, ou produits dans la portion publique,
14 bien qu'il puisse être fait de façon tout à fait
15 libre dans la portion non publique, quitte à ce que
16 ce soit libéré après coup, ce qui est le, si vous
17 voulez, le but d'une préventive, si vous me
18 permettez.

19 Donc, ce n'est pas de forclure mon confrère
20 d'utiliser les documents, mais comme on avait
21 discuté avec maître Gallant que ces documents-là
22 seraient utilisés dans la portion non publique, par
23 mesure de prudence, pour ne pas traverser cette
24 ligne très mince, je voulais simplement le
25 mentionner.

1 Me MICHEL MASSICOTTE :

2 Alors voici. Il s'est passé des choses nouvelles
3 depuis que ma collègue a parlé à maître Gallant. Je
4 lui ai reparlé il y a quelques minutes.

5 Me SONIA LeBEL :

6 Ah!

7 Me MICHEL MASSICOTTE :

8 J'ai dit à maître Gallant que certains documents ne
9 faisaient absolument aucun problème, et qu'il
10 pouvait me faire confiance, ceux-là on pouvait les
11 dévoiler, et que certains autres, il n'était pas
12 question de les déposer. Alors le contrat d'emploi,
13 par exemple, n'a absolument aucun, ne crée aucun
14 problème par rapport à la section non publique.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Mais, Maître LeBel, je présume que vous avez pris
17 connaissance du...

18 Me SONIA LeBEL :

19 Tout à fait. Je n'ai pas de...

20 LA PRÉSIDENTE :

21 ... du document?

22 Me SONIA LeBEL :

23 C'est pour ça, je voulais juste le faire au début,
24 la mise en garde.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 O.K.

3 Me SONIA LeBEL :

4 Donc, à ce moment-là, peut-être avant d'afficher un
5 document...

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Mais il n'y a pas de difficulté avec le contrat?

8 Me SONIA LeBEL :

9 Avec ce contrat-là. Mais peut-être juste le faire,
10 quand on abordera un document, le faire d'une façon
11 plus lente, me permettre de faire une vérification,
12 et on pourra à ce moment-là y aller pas à pas dans
13 le domaine des documents, compte tenu de la mise en
14 garde qui avait été faite. C'est tout.

15 Me MICHEL MASSICOTTE :

16 Alors, je vous donnerai un préavis raisonnable.

17 Me SONIA LeBEL :

18 C'est... Exactement.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Merci.

21 Me SONIA LeBEL :

22 Merci.

23 Me MICHEL MASSICOTTE :

24 Q. [227] Alors donc, Monsieur Cloutier, j'en viens à
25 votre contrat de services professionnels pour

1 l'année deux mille cinq (2005). D'abord on
2 constate, sur la première page, que ce contrat
3 intervient entre Roche Limitée Groupe-Conseil et
4 une compagnie à numéro, 9137-6434. Il est exact de
5 dire que cette compagnie-là c'est une de vos
6 compagnies, vous en êtes l'unique actionnaire?

7 R. Exact.

8 Q. **[228]** Maintenant, si on va à la troisième page du
9 document, sous la rubrique « Remboursement des
10 dépenses », je lis le premier paragraphe :

11 Tous les frais de représentations et
12 autres coûts encourus aux fins de
13 satisfaire aux services requis de la
14 compagnie seront remboursés à cette
15 dernière sur production de pièces
16 justificatives dans la mesure où ces
17 dépenses seront acceptables suivant
18 les politiques et procédures de Roche.

19 Alors, est-il exact de dire que ça, là, c'était un
20 changement de philosophie par rapport à ce qui
21 existait antérieurement, et que vous décriviez, à
22 savoir votre relation de faire accepter quelque
23 contrat que ce soit, c'est exact?

24 R. Oui.

25 Q. **[229]** Autre paragraphe.

1 (11:16:23)

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Si vous me permettez, Maître Massicotte. Je ne
4 comprends pas un élément. C'est « seront remboursés
5 à cette dernière », est-ce que je comprends que
6 c'est monsieur...

7 Me MICHEL MASSICOTTE :

8 C'est la compagnie. « Cette dernière » étant la
9 compagnie de monsieur.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Je comprends, mais est-ce que c'est monsieur qui
12 devait rembourser les frais?

13 Me MICHEL MASSICOTTE :

14 Non, non, c'est que...

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Bien, de la façon dont c'est écrit.

17 Me MICHEL MASSICOTTE :

18 Alors, je reprends :

19 Tous les frais de représentations et
20 autres coûts encourus aux fins de
21 satisfaire aux services requis de la
22 compagnie seront remboursés à cette
23 dernière sous production...

24 À la compagnie.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 (Inaudible).

3 Me MICHEL MASSICOTTE :

4 Oui, il y a peut-être une coquille, là, mais je
5 pense qu'on comprend le sens général.

6 Me SONIA LeBEL :

7 Je pense que c'est parce que le contrat est fait au
8 nom d'une compagnie de monsieur, donc la
9 compagnie...

10 Me MICHEL MASSICOTTE :

11 C'est ce que je viens de dire.

12 Me SONIA LeBEL :

13 ... de monsieur étant la dernière en question, je
14 pense.

15 Me MICHEL MASSICOTTE :

16 C'est bien cela.

17 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

18 Si vous permettez.

19 Q. **[230]** Donc, Monsieur Cloutier, ces mots-là, « dans
20 la mesure où ces dépenses seront acceptables
21 suivant les politiques et procédures de Roche »,
22 n'étaient pas dans votre contrat antérieur, ça a
23 été rajouté seulement dans ce contrat-là?

24 R. Non, ils étaient dans le contrat antérieur.

25

1 Me MICHEL MASSICOTTE :

2 Q. **[231]** O.K., vous dites qu'ils étaient dans le
3 contrat antérieur.

4 R. Oui.

5 Q. **[232]** Et est-ce que vous les avez respectés, dans
6 le contrat antérieur?

7 R. J'ai toujours respecté...

8 Q. **[233]** Vous avez toujours respecté.

9 R. ... qu'est-ce qui a été signé dans les contrats.

10 Q. **[234]** O.K. Bon. Alors, on va aller au deuxième
11 paragraphe :

12 Toute dépense exceptionnelle devra
13 avoir été préalablement approuvée par
14 le président et chef de la direction
15 et/ou la vice-présidente principale
16 développement des affaires nationales
17 infrastructure.

18 Alors, d'abord, au niveau de la présidence. Est-ce
19 qu'il est exact de dire que, compte tenu de votre
20 témoignage antérieur, jamais vous n'avez eu à faire
21 approuver, avant deux mille cinq (2005), vos
22 dépenses par le président puisque vous faisiez
23 affaire avec monsieur Côté?

24 R. Exact, j'ai toujours fait affaire avec monsieur
25 Côté.

1 Q. **[235]** Et, d'autre part, on dit, « sinon par le
2 président, par la vice-présidente principale »,
3 c'est exact? Vous le lisez bien comme moi, là, le
4 deuxième paragraphe?

5 R. Oui.

6 Q. **[236]** Alors, qui est la vice-présidente principale,
7 Monsieur Cloutier?

8 R. France Michaud.

9 Q. **[237]** Bon. D'ailleurs, quand vous allez à la
10 dernière page, il est exact de dire que c'est
11 France Michaud qui est la signataire de cette
12 entente-là, n'est-ce pas?

13 R. Exact.

14 Q. **[238]** France Michaud, c'est cette même personne, de
15 qui vous nous avez parlé pendant les deux derniers
16 jours, avec qui vous ne vous en entendiez, mais
17 alors, absolument pas, c'est exact?

18 R. On se parlait au nécessaire.

19 Q. **[239]** « On se parlait au nécessaire. »

20 R. Pas plus.

21 Q. **[240]** C'est une personne par rapport à qui,
22 lorsqu'elle vous demandait d'avoir certains détails
23 concernant vos allées et venues, concernant vos
24 dépenses, concernant vos activités, c'est une
25 personne à qui vous disiez, plus souvent

1 qu'autrement, de se mêler de ses affaires, que,
2 vous, ce n'était pas avec elle que vous faisiez
3 affaire, c'est exact?

4 R. Oui, parce que, dans l'entente première, mes deux
5 comptes de dépenses, l'entente était prise que
6 c'était monsieur Marc-Yvan Côté. Puis dans la
7 deuxième on n'en parle pas beaucoup, l'entente
8 qu'il y a sur le vidéo, là... sur l'écran. Mais je
9 n'ai jamais fait signer un compte de dépenses par
10 France Michaud, je me suis objecté. J'envoyais ça à
11 monsieur Côté, directement à Québec.

12 Q. **[241]** Mais là, comme je vous disais antérieurement,
13 on serre la vis, là, n'est-ce pas? C'est oui?

14 R. Bien, « on serre la vis »... j'étais complètement
15 dépendant, d'après moi, de Franche Michaud.

16 Q. **[242]** O.K. Vous étiez dépendant de France Michaud
17 et également du président de la compagnie, c'est
18 exact?

19 R. Le président de la compagnie, quand je faisais un
20 bon coup, il m'appelait puis quand je faisais des
21 mauvais coups il ne m'appelait pas.

22 Q. **[243]** Ah! oui. O.K. C'est votre meilleure réponse,
23 ça.

24 R. Si vous voulez comprendre.

25 Q. **[244]** O.K. D'accord. Alors là, Monsieur Cloutier,

1 on est en octobre deux mille cinq (2005), quand
2 vous signez ce contrat-là, n'est-ce pas?

3 R. Exact.

4 Q. **[245]** Et vous quittez la compagnie à quel moment?

5 R. Je quitte la compagnie, verbalement avisée, en
6 décembre puis signature avec la nouvelle compagnie
7 en janvier deux mille six (2006).

8 Q. **[246]** Alors, il est exact de dire, là, qu'à peine
9 trois mois après avoir signé ce contrat-là, là vous
10 vous apercevez que ça ne marchera pas, là, c'est
11 exact? Que vous n'aurez pas les coudées franches
12 comme vous aviez auparavant, c'est exact ça,
13 Monsieur Cloutier?

14 R. J'avais le... j'ai eu une occasion de... une bonne
15 offre d'un compétiteur puis j'ai dit : « Tiens, je
16 vais profiter de l'occasion. »

17 Q. **[247]** C'était le hasard, ça, Monsieur...

18 R. Pour me débarrasser de France Michaud.

19 Q. **[248]** Ah, pour vous débarrasser de France Michaud.
20 C'était l'effet du hasard uniquement?

21 R. Ce n'est pas du hasard, c'est une vérité.

22 Q. **[249]** Bon. Maintenant, est-il exact de dire qu'une
23 des raisons pour laquelle vous avez quitté la
24 compagnie, c'est que vous n'étiez pas du tout
25 d'accord avec le resserrement des pratiques et que,

1 vous, vous vouliez continuer votre beau manège que
2 vous nous avez décrit depuis les deux derniers
3 jours, c'est exact, ça?

4 R. Ce n'est pas tout à fait exact, parce que
5 premièrement, je n'ai jamais reçu une copie des
6 nouvelles exigences.

7 Q. **[250]** O.K.

8 R. Personne ne m'en a donné une. Vu que je n'étais pas
9 un employé, j'étais un contractuel, je l'ai appris
10 dernièrement dans la Commission.

11 Q. **[251]** Bon. Alors vous, là, pour faire le bien ou le
12 mal, ça vous prend une espèce de contrat, ça vous
13 prend des directives? C'est ça que vous êtes en
14 train de nous dire?

15 R. Bien, plus qu'on en met dans un contrat, c'est bon.

16 Q. **[252]** Oui.

17 R. Puis plus qu'on en met trop, c'est moins bon.

18 Q. **[253]** Bon. Alors, j'aimerais peut-être vous amener
19 à l'onglet 6, s'il vous plaît, Madame Morin. Alors,
20 l'onglet 6, Monsieur, pour vous situer, il s'agit
21 de vos notes personnelles qui ont été remises aux
22 autorités policières. Alors, la première question
23 que je vais vous demander, c'est, est-ce que vous
24 reconnaissez votre écriture?

25 R. C'est mon écriture.

1 Q. **[254]** Bon. Alors, ce n'est peut-être pas facile à
2 lire, là, mais ce que je vois en haut du document,
3 c'est marqué, en haut, « À discuter avec France ».

4 R. C'est des notes que je m'étais prises pour...
5 rentrer dans son bureau pour discuter...

6 Q. **[255]** O.K., pour pouvoir...

7 R. ... des sujets à discuter.

8 Q. **[256]** Mettre les choses au point?

9 R. Oui.

10 Q. **[257]** O.K. Alors, il y a trois sujets. Le premier
11 est caviardé, est peu d'intérêt pour moi. Le
12 deuxième également, est de peu d'intérêt. Nous
13 allons passer au troisième. Et je lis:

14 C'est juste votre ego ou votre pouvoir
15 qui compte. Vous êtes prête à
16 sacrifier n'importe quoi, vous êtes en
17 train de tout perdre de cette façon.
18 Vos comportements vont vous effacer du
19 marché.

20 Q. **[258]** Ça, c'est ce que vous avez l'intention de
21 discuter avec madame Michaud quand vous rentrez à
22 son bureau, c'est exact?

23 R. Exact.

24 Q. **[259]** O.K. En d'autres mots, est-il exact de dire
25 que ce que vous allez faire, là, avec ce document-

1 là, c'est défendre votre position à vous, qui est
2 de continuer à faire ce que vous faites depuis dix
3 (10) ans?

4 R. Moi, je le vois d'une autre façon.

5 Q. **[260]** Alors, de quelle façon vous le voyez?

6 R. L'ego de madame, puis le contrôle de madame
7 Michaud, si elle ne changeait pas son comportement,
8 que... si elle ne voulait pas suivre les lignes du
9 marché de Montréal, c'est une personne qui arrivait
10 de Québec, puis c'est deux... est et ouest, c'est
11 complètement différent. Puis j'ai dit: « Si tu
12 continues à vouloir me demander ou toi, de
13 travailler de cette façon-là, bien... ça va effacer
14 le marché. »

15 Q. **[261]** Oui, mais les lignes, là, vous en avez parlé
16 puis on en parle ici depuis quelques semaines. Les
17 lignes du marché de Montréal, c'est la collusion,
18 c'est l'organisation politique pour essayer d'avoir
19 des contrats, c'est ça? C'est ça, les lignes, ça,
20 ce sont celles que vous pratiquiez, vous nous
21 l'avez dit depuis deux jours.

22 R. C'est ça, exactement.

23 Q. **[262]** Hein? Et là, vous dites: « Bien écoutez, là,
24 Madame Michaud, si vous ne voulez pas continuer
25 dans cette ligne-là, ça ne marchera pas. » C'est

1 exact?

2 R. Oui.

3 Q. **[263]** Et là, vous partez, et non seulement vous
4 partez, vous profitez de l'occasion pour essayer de
5 vous négocier, avec une autre firme, un montant
6 pour aller travailler avec eux autres. C'est exact?

7 R. Non. J'ai été pour une autre firme pour plus
8 d'avantages.

9 Q. **[264]** O.K.

10 (11:25:33)

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Maître Massicotte, si je lis aussi...

13 Me MICHEL MASSICOTTE :

14 Hum hum.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 ... le deuxième point sur... à l'ordre du jour...

17 Me MICHEL MASSICOTTE :

18 Oui.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 ... de monsieur Cloutier, c'était de lui annoncer
21 également sa date de départ et la résiliation de
22 contrat dans trente (30)...

23 Me MICHEL MASSICOTTE :

24 C'est ça.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 ... trente (30) dossiers ou trente (30)...

3 Me MICHEL MASSICOTTE :

4 Non, un contrat dans trente (30)...

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Non, dans trente (30) jours.

7 Me MICHEL MASSICOTTE :

8 Dans trente (30) jours, c'est exact.

9 Q. **[265]** Alors, évidemment, vous allez lui annoncer
10 que vous vous en allez, mais en même temps, vous
11 laissez votre testament, n'est-ce pas, sous la
12 forme dont on vient de parler. C'est exact?

13 R. Ça, je n'ai jamais remis ça à France Michaud...

14 Q. **[266]** Non, non.

15 R. ... ce document-là. C'était des notes que j'avais
16 dans ma poche, quand je me suis assis avec elle,
17 j'ai révisé, puis j'ai parlé avec.

18 Q. **[267]** On est d'accord avec vous.

19 R. Mais j'ai discuté de ce document-là.

20 Q. **[268]** Alors, quand vous parlez de ses
21 comportements, vous les opposez aux vôtres, n'est-
22 ce pas?

23 R. Oui, oui.

24 Q. **[269]** Et vos comportements à vous, là, si je
25 regarde rapidement, là, j'ai pris, évidemment

1 quelques notes pendant que vous témoigniez, alors
2 vos comportements, c'est encourager des gens à
3 voter contre des avantages indus, n'est-ce pas,
4 c'est un des éléments que vous avez pratiqués?

5 R. Je ne comprends pas votre question, Maître...

6 Q. **[270]** Vous ne comprenez pas? Alors, l'utilisation
7 de prête-noms, vous avez... vous avez fait cela,
8 n'est-ce pas?

9 R. Ah ça, oui.

10 Q. **[271]** Oui? Alors, la recherche illégale de crédits
11 d'impôts, vous avez fait ça aussi?

12 R. Oui,

13 Q. **[272]** Hein? Le dépassement des limites de dépenses
14 permises, ce qui est illégal, vous avez fait ça
15 aussi, n'est-ce pas? Et quand il y avait un
16 dépassement qui était illégal, vous commettiez une
17 deuxième illégalité en essayant d'obtenir des
18 crédits pour faire baisser le dépassement, n'est-ce
19 pas?

20 R. Je n'ai jamais fait de dépassement de contributions
21 politiques.

22 Q. **[273]** Bien non, vous n'en avez pas fait de
23 dépassement parce que quand vous arriviez au
24 dépassement, vous vous arrangez, et je dis le mot
25 « arranger » dans le sens, là, commun du terme,

1 pour obtenir des faux crédits. C'est exact? Vous
2 nous l'avez expliqué.

3 R. Des faux crédits?

4 Q. **[274]** Oui, quand vous avez inventé des factures
5 pour baisser... Quand vous voyiez que vous arriviez
6 à votre limite, là, vous avez inventé des factures,
7 qui sont devenues des factures de crédit. Vous nous
8 avez expliqué ça hier.

9 R. Vous parlez des donations aux partis politiques?

10 Q. **[275]** Non. Je parle des montants qui étaient
11 octroyés pour une campagne électorale, et quand
12 vous arriviez à la limite, de façon artificielle,
13 vous baissiez la limite. De toute façon, on va
14 passer à autre chose, ça a été clairement
15 mentionné. Ensuite de ça vous avez, de plus, de
16 façon régulière, induit en erreur les agents
17 officiels, n'est-ce pas, sur la fausse facturation?

18 R. Je les ai introduits, mais pas à leur connaissance.

19 Q. **[276]** Oui, c'est ça. Blanchiment d'argent
20 également? Par chèque?

21 R. Exact.

22 Q. **[277]** Vous venez juste d'en parler. Même, vous
23 trompiez même, à l'occasion, le maire et les
24 conseillers d'une ville pour laquelle vous
25 travailliez, quant à la façon de procéder. C'est

1 exact?

2 R. Oui.

3 Q. **[278]** Et ça, là, Monsieur, ça a été votre pain et
4 votre beurre pendant les dix (10) années avant que,
5 à un moment donné, on décide de dire, « Hé! ça
6 suffit. » C'est exact?

7 R. Ça a été mon pain puis mon beurre pendant les dix
8 (10) dernières années, mais il n'y a personne qui
9 m'a dit, « Ça suffit. »

10 Q. **[279]** O.K. Sauf qu'en resserrant le con... Par le
11 contrat de travail, en resserrant vos pratiques, ça
12 vous a amené tout simplement à vous en aller.

13 R. Non. La première option, c'était que j'avais une
14 offre pas mal plus avantageuse ailleurs.

15 Q. **[280]** Hum, hum. Pendant que vous faisiez tout ça,
16 les activités que vous nous avez décrites, en plus,
17 il est exact de dire que vous vous livriez à de la
18 collusion dans le domaine du déneigement? C'est
19 exact?

20 R. En quelle année?

21 Q. **[281]** Ah, en quelle année. C'est ça qui est
22 intéressant. Vous avez plaidé coupable, vous l'avez
23 dit, à une accusation de collusion avec d'autres
24 compagnies, et votre plaidoyer a résulté, et c'est
25 à l'onglet 4, d'abord il y a la corporation,

1 Madame, 9014-6135, c'est une de vos corporations,
2 c'est exact? C'est une corporation pour laquelle
3 vous étiez le seul actionnaire? Vous devez
4 répondre, Monsieur Cloutier.

5 R. Oui.

6 Q. **[282]** Bon. Et il y a eu un plaidoyer de culpabilité
7 qui s'est traduit par une amende de quatre-vingt-
8 onze mille cinq cents dollars (91 500 \$). C'est
9 exact?

10 R. Oui.

11 Q. **[283]** Bon. Le tout, Monsieur Cloutier, le vingt-
12 quatre (24) octobre deux mille (2000). C'est exact?

13 R. Que j'ai plaidé coupable?

14 Q. **[284]** Oui?

15 R. Oui. C'est une bonne date.

16 Q. **[285]** Oui. Bon. Bonne date. Donc, des activités
17 pendant que vous êtes à l'emploi de Roche Limitée
18 Groupe-Conseil, puisque vous avez commencé en mil
19 neuf cent quatre-vingt-quinze (1995).

20 R. Oui. Exact.

21 Q. **[286]** Exact? Bon. Maintenant, Monsieur Cloutier,
22 est-il exact de dire qu'une fois que vous avez
23 plaidé coupable, vous n'avez pas arrêté vos
24 activités dans la collusion pour le déneigement?

25 R. Oui, j'ai arrêté.

1 Q. **[287]** Vous avez arrêté?

2 R. Oui.

3 Q. **[288]** D'accord. Vous jurez ça, là?

4 R. Oui, je le jure.

5 Q. **[289]** O.K. Avez-vous eu de la visite des gens du
6 Bureau de la concurrence après que vous ayez plaidé
7 coupable?

8 R. Oui. Deux (2) avril deux mille sept (2007).

9 Q. **[290]** Deux (2) avril deux mille sept (2007). Et ils
10 ne sont pas venus vous voir en rapport avec le
11 dossier dont on vient de parler, n'est-ce pas?

12 R. Non. Un nouveau dossier.

13 Q. **[291]** Un nouveau dossier. Et là, quand ils sont
14 venus vous voir, ils vous ont dit, « On vous a dans
15 le collimateur, Monsieur, parce que nous avons de
16 la preuve que vous avez fait de la collusion. C'est
17 exact?

18 R. Ce n'est pas exact.

19 Q. **[292]** Ce n'est pas ça qu'ils vous ont dit?

20 R. Non.

21 Q. **[293]** Qu'est-ce qu'ils vous ont dit?

22 R. Ils m'ont dit... Ils ont fait la même démarche la
23 première fois, ils ont pris des documents, puis ils
24 étaient chez trois autres entrepreneurs, puis au
25 bout de... Une couple de mois après, ils ont dit

1 qu'ils n'avaient pas de preuve, pour le moment,
2 puis ils me demandaient de signer la lettre, puis
3 de... Je m'engageais à ne pas retravailler dans la
4 collusion de déneigement.

5 Q. **[294]** O.K. Alors ils viennent vous voir, ils
6 disent, « Écoutez, on n'a pas de preuve, mais en
7 même temps vous allez nous signer un document comme
8 quoi vous allez vous engager à ne plus travailler
9 dans la collusion. C'est ça que vous nous dites?

10 R. Ça a été la même chose la première fois.

11 Q. **[295]** O.K. Ça a été la...

12 R. C'est une lettre standard.

13 Q. **[296]** Ah, une lettre standard. O.K. Mais ils vous
14 en ont fait signer une autre.

15 R. L'autre, je n'ai jamais voulu signer.

16 Q. **[297]** O.K. Mais celle-là, vous l'avez signée.

17 R. Non plus.

18 Q. **[298]** Non plus, vous ne l'avez pas signée?

19 R. Non.

20 Q. **[299]** D'accord. Maintenant, Monsieur Cloutier... Et
21 là je ne demanderai pas que le document soit
22 déposé. Est-il exact de dire que vous avez fait une
23 déclaration à la Sûreté du Québec après une
24 rencontre que vous auriez eue avec une journaliste
25 du nom de Marie-Maude Denis?

1 Me SONIA LeBEL :

2 Est-ce que vous me permettez, peut-être?

3 Me MICHEL MASSICOTTE :

4 Oui.

5 Me SONIA LeBEL :

6 Là, je comprends, vous n'avez pas l'intention de le
7 déposer.

8 Me MICHEL MASSICOTTE :

9 Non.

10 Me SONIA LeBEL :

11 Est-ce que vous avez l'intention de déposer les
12 trois précédents, on pourrait peut-être...

13 Me MICHEL MASSICOTTE :

14 Les trois précédents, oui.

15 Me SONIA LeBEL :

16 Oui?

17 Me MICHEL MASSICOTTE :

18 Oui.

19 Me SONIA LeBEL :

20 On ne les a pas cotés, je comprends que je fais...

21 Me MICHEL MASSICOTTE :

22 Je m'excuse, Madame. Je m'excuse, je ne suis pas
23 habitué à vos pratiques.

24 Me SONIA LeBEL :

25 Non, c'est simplement pour qu'on rattrape le train.

1 Alors, à l'onglet 1, si je comprends bien, c'était
2 le contrat de services professionnels; vous
3 entendez le déposer, Maître Massicotte?

4 Me MICHEL MASSICOTTE :

5 C'est exact.

6 LA GREFFIÈRE :

7 666.

8

9 61P-666 : Contrat de services professionnels
10 entre Gilles Cloutier et Roche Ltée
11 Groupe-Conseil.

12

13 Me SONIA LeBEL :

14 Alors, on a mentionné également l'onglet...

15 Me MICHEL MASSICOTTE :

16 La note.

17 Me SONIA LeBEL :

18 L'onglet 4. Bien, je vais peut-être y aller dans
19 l'ordre des onglets, même si ce n'est pas l'ordre
20 de...

21 Me MICHEL MASSICOTTE :

22 Oui.

23 Me SONIA LeBEL :

24 L'onglet 4, qui est le registre des entreprises et
25 les documents suivants par rapport au plaidoyer de

1 culpabilité, je crois.

2 LA GREFFIÈRE :

3 667.

4

5 61P-667 : Plumitif et REQ de la compagnie 9014-
6 6135 Québec inc., en liasse.

7

8 Me MICHEL MASSICOTTE :

9 Oui. L'onglet 6 est celui qui concerne la note
10 préparée par monsieur.

11 Me SONIA LeBEL :

12 La note manuscrite qui l'accompagnait dans le
13 bureau, lors de la rencontre avec madame Michaud,
14 c'est exact?

15 Me MICHEL MASSICOTTE :

16 C'est exact.

17 LA GREFFIÈRE :

18 Alors, 668.

19

20 61P-668 : Note remise aux enquêteurs de Marteau

21

22 Me SONIA LeBEL :

23 Je comprends que le document auquel vous ferez
24 référence ne sera pas non plus exhibé à l'écran?

25

1 Me MICHEL MASSICOTTE :

2 Non.

3 Me SONIA LeBEL :

4 Parfait. Compte tenu qu'il s'agit d'une déclaration
5 dans un dossier...

6 Me MICHEL MASSICOTTE :

7 Exact.

8 Me SONIA LeBEL :

9 Merci.

10 Me MICHEL MASSICOTTE :

11 Q. **[300]** Alors, Monsieur Cloutier, je reviens à ma
12 question. Il est exact de dire que vous avez eu, en
13 deux mille douze (2012), une rencontre avec une
14 journaliste de Radio-Canada, du nom de Marie-Maude
15 Denis?

16 R. Oui.

17 Q. **[301]** Est-ce qu'il est exact de dire qu'après avoir
18 eu cette rencontre avec madame Marie-Maude Denis,
19 vous avez fait une déclaration à une personne en
20 autorité de la Sûreté du Québec?

21 R. Oui.

22 Q. **[302]** Alors, dans cette déclaration, je vous lis un
23 passage, qui est le suivant :

24 Avez-vous l'intention de rencontrer
25 Marie-Maude Denis à nouveau?

1 Réponse de votre part :

2 D'aucune façon et pour aucune
3 considération.

4 Question :

5 Pour quelle raison? - Pour ne pas
6 nuire au dossier policier et parce que
7 je ne veux pas que le Bureau de la
8 concurrence et le DGEQ se retournent
9 contre moi.

10 Cette réponse-là, vous l'avez bien donnée à madame
11 Marie-Maude Denis, n'est-ce pas?

12 R. Je l'ai donnée à madame Marie-Maude Denis...

13 Q. **[303]** C'est ce que vous avez répondu.

14 R. ... ou à la Sûreté du Québec?

15 Q. **[304]** C'est-à-dire, je m'excuse, c'est moi qui vous
16 ai induit en erreur. Vous avez répondu cela à la
17 policière de la Sûreté du Québec qui vous
18 interrogeait, c'est exact?

19 R. Oui.

20 Q. **[305]** Bon. En deux mille douze (2012).

21 R. Oui.

22 Q. **[306]** Alors, ce que je veux savoir de vous,
23 Monsieur, c'est : Qu'est-ce que vous voulez dire
24 par... quand vous dites, « Je ne veux pas que le
25 Bureau de la concurrence et le DGEQ se retournent

1 contre moi »? Pourquoi vous lui dites ça, en deux
2 mille douze (2012)?

3 R. Je ne sais pas pourquoi je lui ai dit ça parce
4 que... mais toutes mes choses étaient réglées avec
5 les deux fois de la concurrence. Puis la fois de
6 Marie-Maude Denis, par après, j'étais harcelé par
7 cette journaliste-là régulièrement pendant trois
8 semaines.

9 Q. **[307]** Vous étiez harcelé?

10 R. Harcelé. Puis j'ai fait une déclaration à Marteau
11 comme quoi qu'elle m'avait harcelé régulièrement.
12 Je ne pouvais pas grouiller dans ma municipalité,
13 j'allais mettre de l'essence, elle était là; le
14 soir j'arrivais, j'avais une note d'écrite dans ma
15 porte d'appartement, elle voulait avoir un lunch,
16 elle voulait me parler : « Vous savez beaucoup de
17 choses, vous allez me le dire. J'ai dit,
18 " Eille! ", un instant, là, moi, là, tu n'es pas à
19 la Sûreté du Québec, là, tu es une journaliste à
20 Radio-Canada, fiche-moi ton camp. »

21 Q. **[308]** Mais, ça, ça ne répond pas à ma question.

22 R. Bon. Excusez-moi.

23 Q. **[309]** Ma question, là, c'est : Pour quelle raison
24 avez-vous dit à la policière de la Sûreté du Québec
25 que vous ne vouliez pas la revoir parce que vous ne

1 vouliez pas que le Bureau de la concurrence se
2 retourne contre vous, si vous n'aviez rien à vous
3 reprocher?

4 R. Ça, j'ai écrit puis j'ai été assermenté pour
5 déposer une déclaration semblable, que vous me
6 dites?

7 Q. **[310]** Oui.

8 R. Je ne me souviens pas.

9 Q. **[311]** Vous ne vous souvenez pas. Alors, c'est votre
10 meilleure réponse? D'accord. Alors donc...

11 R. Parce que, depuis deux ans et demi, j'ai signé
12 peut-être cent cinquante (150) déclarations.

13 Q. **[312]** Cent cinquante (150). D'accord. Alors,
14 continuons, Monsieur Cloutier. Donc, là où on en
15 est, vous avez... au niveau des honoraires, vous
16 avez eu des honoraires payés par Roche pour votre
17 travail. Vous avez, parallèlement à ça, fait
18 beaucoup d'argent avec la collusion dans le domaine
19 du déneigement, vous l'avez dit dans votre
20 témoignage avant-hier, c'est exact? On parle de
21 combien quand on parle de beaucoup?

22 R. Quelques millions de dollars.

23 Q. **[313]** Quelques millions de dollars. Bon, ce n'est
24 quand même pas rien et vous vous en sauvez avec une
25 amende de quatre-vingt quelques mille dollars,

1 c'est un bon retour sur votre investissement, ça,
2 Monsieur Cloutier? Hein?

3 R. Bien, j'ai travaillé.

4 Q. **[314]** Ah, vous avez travaillé certain.

5 R. Vous n'avez pas calculé mon salaire, là.

6 Q. **[315]** Ah oui, vous avez travaillé, vous avez été
7 très actif dans la collusion.

8 R. J'étais bon dans ça.

9 Q. **[316]** Vous étiez bon. Et vous nous dites ça comme
10 ça, là, vous n'avez aucune espèce, vous là,
11 Monsieur, là, moralement, ça ne vous heurte pas,
12 vous êtes presque fier de nous dire ça aujourd'hui?

13 R. Non, je ne suis pas fier de vous le dire, mais...
14 puis je ne suis pas fier de l'avoir fait. C'est
15 sûr.

16 Q. **[317]** O.K.

17 R. Ça...

18 Q. **[318]** O.K. Alors, c'est pour ça que vous dites que
19 vous étiez bon là-dedans?

20 R. Dans la vie... bien, j'avais les qualités de... de
21 comment, par les expériences de mon travail au
22 ministère des Transports puis par mes contacts puis
23 par ma débrouillardise, je ne faisais pas répéter
24 deux fois la même chose que... je comprenais.

25 Q. **[319]** Vous avez utilisé vos qualités et votre

1 débrouillardise pour commettre des crimes, c'est ça
2 que vous nous dites?

3 R. D'après moi, ce n'était pas des crimes quand je
4 l'ai fait, là.

5 Q. **[320]** O.K.

6 R. Je me suis aperçu, par après, que ce n'était pas
7 correct.

8 Q. **[321]** Ah, vous vous êtes aperçu par après?

9 R. Je ne savais seulement pas qu'il y avait un Bureau
10 de la concurrence qui existait.

11 Q. **[322]** O.K.

12 R. Je l'ai su, là.

13 Q. **[323]** O.K. Mais vous, là, vous n'étiez pas au
14 courant de ça, vous en avez fait pour plusieurs
15 millions, vous avez plaidé coupable à l'accusation?

16 R. Oui.

17 Q. **[324]** Mais vous ne saviez pas que vous faisiez
18 quelque chose d'illégal?

19 R. Non.

20 Q. **[325]** O.K.

21 R. Dans ce temps, là, là...

22 Q. **[326]** O.K.

23 R. ... vous savez que ce n'est pas depuis hier qu'il y
24 a de la collusion.

25 Q. **[327]** Oui. Non, mais là on ne parle pas depuis

1 hier, on parle de vous, là, Monsieur.

2 R. Ah, bien...

3 Q. **[328]** Oui.

4 R. Il y a toujours eu de la collusion.

5 Q. **[329]** O.K. Là, maintenant on va arriver... vous
6 nous avez parlé également que vous faisiez d'autres
7 activités, là, vous étiez de l'ordre de trois cents
8 (300) à quatre cent mille dollars (400 000 \$) par
9 année, d'autres entreprises que celles dont vous
10 nous avez parlé, n'est-ce pas?

11 R. J'avais une firme...

12 Q. **[330]** Oui.

13 R. ... qui s'appelait Gilles Cloutier consultant...

14 Q. **[331]** Oui.

15 R. ... enregistrée sous une compagnie à numéro.

16 Q. **[332]** O.K. Et en plus de ça, évidemment, vous aviez
17 un compte de dépenses?

18 R. De chez Roche?

19 Q. **[333]** Oui.

20 R. Oui.

21 Q. **[334]** Un compte de dépenses que vous avez qualifié
22 comme le plus gros compte de dépenses. Vous avez
23 dit ça hier.

24 R. Bien, c'est ça que... c'est ça que les autorités de
25 Roche me disaient.

1 Q. **[335]** Oui.

2 R. Que je dépensais beaucoup.

3 Q. **[336]** Bien oui, et ce n'était pas avec enthousiasme
4 qu'ils disaient ça, hein, ils s'inquiétaient un
5 peu?

6 R. Je n'ai pas eu des remarques extraordinaires.

7 Q. **[337]** O.K.

8 R. Quand vous travaillez de sept heures (7h00) le
9 matin à minuit (00h00), une heure (1h00), le
10 soir...

11 Q. **[338]** Hum.

12 R. ... c'est sûr qu'il y a un déjeuner, un dîner, un
13 souper...

14 Q. **[339]** Oui.

15 R. ... puis d'autres choses, puis il y a de l'essence,
16 mon auto était payée au kilométrage, ça fait que
17 quand vous faites ça sept jours par semaine, le
18 compte de dépenses grossit.

19 Q. **[340]** O.K. Alors, vous remplissiez vos comptes de
20 dépenses.

21 R. Bien, je les remplissais d'après les dépenses que
22 je faisais.

23 Q. **[341]** O.K. Connaissez-vous, Monsieur Cloutier, un
24 restaurant qui s'appelle L'Académie?

25 R. L'Académie?

1 Q. **[342]** Oui.

2 R. Oui, je le connais.

3 Q. **[343]** C'est un restaurant où vous êtes allé à
4 plusieurs reprises?

5 R. Pas souvent.

6 Q. **[344]** Pas souvent?

7 R. Non.

8 Q. **[345]** O.K. Le restaurant L'Académie, est-il exact
9 de dire que c'est un restaurant qui ne sert pas les
10 petits-déjeuners?

11 R. Il y a eu quelques... une période, je pense, à
12 l'ouverture de l'Académie, qui était ouvert le
13 matin. Après ça, ça ouvrait à onze heures (11h00).

14 Q. **[346]** Après ça, ça a ouvert à onze heures (11h00).

15 R. Je ne me rappelle plus dans quelle année, là.

16 Q. **[347]** O.K. Mais est-il exact de dire, Monsieur, que
17 l'Académie, là, en deux mille deux (2002), il n'y
18 avait pas de déjeuners qui étaient servis là?

19 R. Je ne peux pas vous le dire, je ne m'en rappelle
20 pas.

21 Q. **[348]** O.K. On va creuser ça un peu, là. Vous dites
22 qu'à partir d'un moment donné, ils ont arrêté de
23 servir le déjeuner. Moi, je vous dirais, Monsieur
24 Cloutier, là, et là vous êtes sous serment, là, que
25 j'ai fait faire une enquête et que l'Académie, ils

1 n'ont jamais servi de petits-déjeuners. Alors là,
2 je vous donne la chance...

3 (11:41:45)

4 Me SONIA LeBEL :

5 Bien, je veux juste voir, est-ce que mon collègue
6 témoigne parce qu'on pose une question...

7 Me MICHEL MORISSETTE :

8 Alors, c'est une question que je lui pose, Madame.

9 Me SONIA LeBEL :

10 Donc, on va la finir avec un point d'interrogation,
11 j'imagine?

12 Me MICHEL MORISSETTE :

13 Oui.

14 Q. **[349]** Alors...

15 Me SONIA LeBEL :

16 N'est-ce pas?

17 Me MICHEL MORISSETTE :

18 Q. **[350]** Alors, est-ce que, Monsieur, vous acceptez ma
19 suggestion à l'effet que le restaurant l'Académie
20 n'a jamais servi le petit-déjeuner?

21 R. Je ne peux pas vous répondre.

22 Q. **[351]** Vous ne pouvez pas me répondre?

23 R. Non. J'étais sûr, tout à l'heure qu'il y a eu une
24 période de quelques années et ils ont changé
25 d'heures après, là, ils ne faisaient plus le

1 déjeuner.

2 Q. **[352]** Et là vous n'êtes plus sûr?

3 R. Je suis sûr.

4 Q. **[353]** O.K. Vous êtes sûr.

5 R. Oui.

6 Q. **[354]** O.K. Alors, à quel moment ils ont changé et
7 qu'ils ont arrêté de servir le petit-déjeuner?

8 R. Je ne le sais pas.

9 Q. **[355]** Vous ne le savez pas. Deux mille un (2001)?
10 Deux mille deux (2002)?

11 R. Je ne peux pas vous le dire.

12 Q. **[356]** Vous ne pouvez pas nous le dire. Est-ce...

13 R. Je ne sais seulement pas en quelle année qu'ils ont
14 ouvert, là, puis... je n'ai pas été là souvent,
15 souvent, souvent.

16 Q. **[357]** Vous n'êtes pas allé là souvent.

17 R. J'y ai été plusieurs fois, mais je n'étais pas
18 toujours là.

19 Q. **[358]** O.K.

20 R. C'est plein de restaurants autour de l'Académie.

21 Q. **[359]** Oui. Mais si je vous disais, par exemple, que
22 vous avez réclamé cent soixante... je m'excuse, que
23 vous avez réclamé soixante et onze (71) petits-
24 déjeuners à l'Académie, est-ce que vous êtes prêt à
25 accepter ma suggestion?

1 R. Soixante et onze (71) déjeuners!

2 Q. **[360]** Oui.

3 R. Possible.

4 Q. **[361]** Possible. O.K.

5 R. Je déjeunais au restaurant à tous les matins,
6 puis...

7 Q. **[362]** O.K.

8 R. Dans dix (10) ans vous avez parlé, soixante et onze
9 (71)?

10 Q. **[363]** Pendant le temps qui nous concerne, quatre-
11 vingt-quinze (95) à deux mille cinq (2005).

12 R. Oui, oui.

13 Q. **[364]** Bon. Le restaurant Sorrento, connaissez-vous
14 ça?

15 R. Oui.

16 Q. **[365]** Je vous suggère que le restaurant Sorrento
17 non plus n'a jamais servi de petit-déjeuner, est-ce
18 que c'est exact?

19 R. Je pense que, aussi, ils ont été un bout de temps
20 qu'ils faisaient déjeuner, dîner et souper.

21 Q. **[366]** O.K. O.K. Est-ce que vous avez chargé des
22 petits-déjeuners, de mémoire, chez Sorrento?

23 R. Je ne me souviens pas.

24 Q. **[367]** Ah! Vous ne vous souvenez pas. Connaissez-
25 vous le restaurant Dioz Pasta Grill?

1 R. Oui.

2 Q. **[368]** Je vous suggère qu'à partir de deux mille
3 deux (2002) ce restaurant ne servait plus de
4 petits-déjeuners.

5 R. C'est possible.

6 Q. **[369]** C'est possible.

7 R. Ce n'est pas un restaurant que j'étais... que je
8 fréquentais souvent.

9 Q. **[370]** O.K. Et je vous suggère que nonobstant le
10 fait que ce restaurant ne servait plus de petits-
11 déjeuners, vous avez chargé des petits-déjeuners.

12 R. Je ne me souviens pas.

13 Q. **[371]** Vous ne vous souvenez pas. Donc, vous ne niez
14 pas, Monsieur Cloutier?

15 R. Bien, c'est peut-être que j'allais là, là, puis
16 c'est marqué... je ne sais pas si votre pièce
17 justificative dit un déjeuner ou un dîner.

18 Q. **[372]** Hum.

19 R. Des fois, on a des reçus.

20 Q. **[373]** Est-ce que ça vous est déjà arrivé, Monsieur
21 Cloutier...

22 R. J'ai soupé un soir, ils m'ont fait un reçu...

23 Q. **[374]** O.K.

24 R. ... puis ça peut être un déjeuner.

25 Q. **[375]** Est-ce que ça vous est déjà arrivé de

1 charger, sur des comptes de dépenses, des dépenses
2 que vous n'aviez pas faites?

3 R. À l'occasion, oui.

4 Q. **[376]** « À l'occasion, oui ». O.K. Alors, vous
5 voulez dire « à l'occasion », on parle de combien
6 de fois?

7 R. Bien, c'était... c'était l'entente que j'avais avec
8 monsieur Marc-Yvan Côté. Quand il y avait une
9 dépense qu'il ne voulait pas la passer dans la
10 comptabilité de Roche ou par des... Parce que, lui,
11 monsieur Côté aimait mieux que je le passe dans mon
12 compte de dépenses, il me demandait de le faire en
13 kilométrage ou en... mettons c'était cent dollars
14 (100 \$), deux cents dollars (200 \$), j'ajoutais du
15 kilométrage et je me mettais un reçu de déjeuner ou
16 de dîner ou de souper.

17 Q. **[377]** Bon. Alors, ce que vous êtes en train de nous
18 dire, là, c'est que vous avez fraudé la compagnie
19 qui vous employait, c'est exact?

20 R. Je ne l'ai pas fraudée, j'ai... c'est à la demande
21 d'un vice-président exécutif au développement des
22 affaires qui me demandait... Mettons que quand
23 j'organisais mes soirées aux Expos, j'avais des
24 dépenses spéciales à faire, puis je n'avais pas
25 de... je n'avais pas de moyen de me faire... me

1 faire payer. Monsieur Côté, bien, il disait :

2 « Mets-le dans le kilométrage. »

3 Q. [378] Bon. Alors, ça, c'est votre déclaration, là,
4 que ce n'était pas de votre propre initiative,
5 c'est ce que vous nous dites?

6 R. Non.

7 Q. [379] D'accord. Monsieur Cloutier, on va revenir
8 quelques instants sur l'activité du groupe Roche au
9 Stade Olympique, l'activité annuelle, là, de la
10 partie de base-ball. De façon à ce qu'on se
11 comprenne bien, vous nous avez bien dit, là, malgré
12 ce qu'on a pu penser, il n'y avait strictement rien
13 de caché dans cette activité-là, n'est-ce pas?

14 R. De caché dans quel sens?

15 Q. [380] Il y avait des invitations qui étaient
16 faites.

17 R. Oui.

18 Q. [381] C'était au vu et au su de tout le monde,
19 n'est-ce pas?

20 R. Ce n'était pas au vu... Les invitations n'étaient
21 pas faites au vu et au su de tout le monde.

22 Q. [382] Non, non. Ce que je voulais dire, tout le
23 monde... les gens recevaient une invitation.

24 R. Ah! Oui, les gens recevaient une invitation.

25 Q. [383] Et c'était... Bon. Ils savaient où aller, et

1 caetera.

2 R. Oui, oui.

3 Q. **[384]** Bon. N'est-ce pas? Et là ils se présentaient.

4 Et le but visé par Roche était de faire du
5 développement d'affaires, c'est exact?

6 R. Exact. Mais, moi, c'est une soirée...

7 Q. **[385]** Hein, pour se faire connaître.

8 R. ... c'est une soirée de marketing pour se tenir
9 près de nos maires, puis la direction qui avait...
10 Des maires, depuis dix (10) ans, nous donnaient des
11 mandats, puis monsieur Martel puis d'autres, dans
12 son entourage, puis même monsieur Côté, n'avaient
13 jamais rencontré ces gens-là.

14 Q. **[386]** O.K. Maintenant, il est exact de dire que
15 vous étiez tellement peu connu que, comme vous
16 l'avez dit, les employés portaient une espèce de
17 fleur à la boutonnière pour qu'on puisse les
18 identifier comme étant des employés de Roche?

19 R. Ce n'était pas des employés de Roche. C'est des
20 gens que j'engageais pour la soirée, puis c'était
21 des hôteses.

22 Q. **[387]** Non mais je parle...

23 R. Pour aller reconduire le maire ou la personnalité à
24 la bonne table.

25 Q. **[388]** Mais le personnel de Roche, n'est-ce pas,

1 était tout identifié, entre autres, en portant une
2 fleur à la boutonnière? C'est ça que je veux dire.

3 R. Les principaux dirigeants, pour être capable de
4 donner une facilité à des invités qui n'ont jamais
5 rencontré Mario Martel ou Marc-Yvan Côté.

6 Q. **[389]** Bon. Maintenant, ça c'était le but visé par
7 Roche. Mais n'est-il pas exact de dire que pour les
8 invités, ce qui était le plus intéressant, c'était
9 d'avoir une partie de base-ball gratuite avec un
10 repas, avec de la boisson, tout en ayant l'occasion
11 de rencontrer des vedettes, des gens du sport et
12 des artistes? C'est exact?

13 R. Bien oui.

14 Q. **[390]** Bon. Et comme on l'a vu dans le film, il est
15 exact de dire que la présentation, qui a duré
16 treize (13) minutes, il y a eu huit minutes là-
17 dessus où on a présenté des gens, c'est exact?

18 R. Environ.

19 Q. **[391]** Vous l'avez vu hier?

20 R. Environ.

21 Q. **[392]** Environ. Il y a le président en deux mille
22 quatre (2004), monsieur Martel, qui a parlé pendant
23 à peu près deux minutes, c'est exact?

24 R. À peu près. À peu près, oui. Oui.

25 Q. **[393]** Pour dire, « Bienvenue, puis enlevez vos

1 cravates », c'est à peu près tout?

2 R. Oui.

3 Q. **[394]** C'est exact?

4 R. Oui.

5 Q. **[395]** Et puis que là vous êtes passés à table.

6 C'est exact? Après ça?

7 R. Oui.

8 Q. **[396]** Et puis que vous étiez pas mal pressés de
9 manger parce qu'il y avait la partie de base-ball
10 qui commençait.

11 R. Oui. Il y avait d'autres scénarios, ce soir-là, qui
12 étaient supposés de se faire avant six heures et
13 demie (6 h 30).

14 Q. **[397]** Oui.

15 R. Parce que, entre six heures et demie (6 h 30) puis
16 sept heures (7 h 00), il y avait une pratique au
17 bâton...

18 Q. **[398]** Oui?

19 R. ... puis à sept heures (7 h 00), c'était l'hymne
20 national, puis...

21 Q. **[399]** O.K.

22 R. ... ils présentaient les joueurs. Puis là je suis
23 venu dans un temps serré, je n'ai pas tout fait mes
24 présentations.

25 Q. **[400]** Alors ce que je veux dire par là, Monsieur

1 Cloutier, pour qu'on se comprenne bien, là, il n'y
2 avait pas beaucoup de développement d'affaires qui
3 se faisait lors de cette soirée-là, on s'entend?

4 R. Non. Ce n'était pas des...

5 Q. **[401]** C'était...

6 R. Ce n'était pas des soirées pour du développement
7 d'affaires.

8 Q. **[402]** C'est ça.

9 R. Il s'en est fait, mais...

10 Q. **[403]** C'était purement promotionnel.

11 R. C'était pour faire comprendre, puis aider à faire
12 connaître à France Michaud, qui était la directrice
13 du bureau, c'est qui Marcel Jetté, puis c'est qui
14 tel maire, puis tout ça.

15 Q. **[404]** Alors, ça a été fait pour le personnel. Pour
16 qu'ils connaissent les autres personnes...

17 R. Ah, ça n'a pas été fait exactement pour le
18 personnel.

19 Q. **[405]** Non.

20 R. Mais ça a été fait pour les aider, ces gens-là,
21 dans leur travail.

22 Q. **[406]** Aider qui?

23 R. Bien, aider France Michaud.

24 Q. **[407]** Pour aider France Michaud. C'est pour ça que
25 l'activité, à cent quarante mille dollars

1 (140 000 \$), en deux mille quatre (2004), a été
2 faite. C'est pour aider les gens du personnel de
3 chez Roche.

4 R. Bien non. Bien non. En gros, là, vous exagérez, là.
5 En gros, là, c'était pour remercier nos clients...

6 Q. **[408]** Bon.

7 R. ... leur payer une partie de base-ball, un billet
8 de stationnement, puis venir rencontrer Jean
9 Béliveau, Henri Richard, Yvon Lambert puis tout ça,
10 puis le cardinal Paul-Émile Turcotte, que des
11 clients m'avaient demandé, « Êtes-vous capable
12 d'avoir monsieur, monseigneur Turcotte à votre
13 réception, pour qu'on ait une photo posée avec
14 lui? »

15 Q. **[409]** C'était pour ça. C'est exact?

16 R. C'était pour faire de la...

17 Q. **[410]** Bon.

18 R. ... de la publicité, du lobbying sur le plancher de
19 la soirée.

20 Q. **[411]** Bon. Alors, tout ce que vous nous avez dit
21 hier concernant le fait d'asseoir ministre Untel
22 avec le maire Untel, puis le maire Untel avec
23 l'employé Untel, là...

24 R. Oui.

25 Q. **[412]** En fait, ça, c'était éminemment secondaire,

1 puisque d'abord et avant tout, c'était une activité
2 de promotion. C'est exact?

3 R. C'était une activité de promotion, mais c'est moi
4 qui choisissais...

5 Q. **[413]** Oui.

6 R. ... si madame France Michaud va s'asseoir là, ou
7 elle va s'asseoir là.

8 Q. **[414]** D'accord. Parlant de Montréal, est-ce que
9 vous savez, ne serait-ce qu'approximativement,
10 combien de chiffre d'affaires la compagnie Roche a
11 fait avec la Ville de Montréal pendant que vous
12 étiez à son emploi?

13 R. Pas gros.

14 Q. **[415]** Pas gros. D'accord. Maintenant, très
15 brièvement, vous avez parlé de sommes d'argent,
16 vous avez prétendu qu'un montant de vingt-cinq
17 mille dollars (25 000 \$) aurait été envoyé à
18 monsieur Zampino. N'est-ce pas, vous vous rappelez
19 de ce que vous avez dit par rapport à ça?

20 R. Exact.

21 Q. **[416]** Simplement reprendre rapidement, je comprends
22 que c'était en deux mille un (2001). C'est bien
23 cela?

24 R. C'était au printemps deux mille un (2001).

25 Q. **[417]** Au printemps deux mille un (2001). Et ce que

1 vous nous avez dit hier, c'est qu'une demande de
2 cent mille dollars (100 000 \$) vous aurait été
3 faite, c'est exact? Demande que vous auriez référée
4 à certaines personnes de chez Roche, c'est exact?

5 R. À une personne de chez Roche.

6 Q. **[418]** Qui est qui?

7 R. Marc-Yvan Côté.

8 Q. **[419]** Et vous nous avez dit que monsieur Côté
9 serait revenu en disant qu'il en avait parlé avec
10 le président, Mario Martel, et que c'était O.K.
11 pour un premier vingt-cinq mille dollars
12 (25 000 \$), c'est exact?

13 R. Ce n'est pas exact.

14 Q. **[420]** Qu'est-ce qui n'est pas exact?

15 R. Quand monsieur Côté m'a rappelé il m'a dit : « On
16 va faire une rencontre avec monsieur Zampino »,
17 moi, Zampino puis Marc-Yvan Côté. Puis j'ai
18 expliqué hier que, mot à mot, qu'est-ce qu'il
19 m'avait dit la première fois quand j'ai rencontré
20 monsieur Zampino, il l'a répété devant monsieur
21 Côté. Monsieur Côté n'a pas voulu prendre réponse à
22 monsieur Zampino, il dit : « Il faut que je parle à
23 des gens à Québec. »

24 Q. **[421]** C'est ça.

25 R. Puis, de là, monsieur Côté m'a rappelé puis il m'a

1 dit, au téléphone, ça n'a pas été écrit, il m'a
2 dit, au téléphone : « On devrait y aller mais avant
3 je veux une rencontre avec monsieur Zampino puis
4 toi. » Ça fait qu'on a été dans son bureau, les
5 trois.

6 Q. **[422]** Alors, vous avez dit, Monsieur Cloutier, dans
7 votre témoignage, que monsieur Côté vous avait dit
8 qu'il en avait parlé avec le président, Mario
9 Martel, et que c'était correct pour un premier
10 vingt-cinq mille dollars (25 000 \$). Est-ce
11 qu'aujourd'hui vous désirez changer votre
12 témoignage?

13 R. Je ne veux pas changer mon témoignage. Monsieur
14 Côté a discuté avec la direction, que ce soit
15 Martel ou d'autres, puis qu'à vingt-cinq mille
16 dollars (25 000 \$), c'était correct. Mais pas à
17 cent mille (100 000).

18 Q. **[423]** Mais attendez, là, vous dites, que ce soit
19 Martel ou d'autres, là. On est devant une
20 commission d'enquête, là.

21 R. Oui.

22 Q. **[424]** Vous nommez monsieur Martel...

23 R. Oui.

24 Q. **[425]** ... vous le mettez sur la place publique.

25 R. Oui.

1 Q. **[426]** Hein?

2 R. Oui.

3 Q. **[427]** En insinuant qu'il aurait été mis au courant
4 d'une tractation pour donner un paiement illégal
5 et, aujourd'hui, vous venez nous dire que ce soit
6 Martel ou un autre.

7 R. Je n'ai pas dit Martel ou un autre.

8 Q. **[428]** Vous avez dit Martel, Monsieur.

9 R. Oui, j'ai dit Martel, mais j'ai dit, monsieur Côté
10 en a peut-être discuté avec les finances de Roche
11 ou d'autres gens.

12 Q. **[429]** Ah! bon. Alors là on ne parle plus de
13 monsieur Martel.

14 R. Oui, on parle de monsieur Martel. C'est sûrement...
15 chaque fois qu'il y avait un gros montant, monsieur
16 Martel...

17 Q. **[430]** Il en parlait au président?

18 R. Il en glissait un mot avant de me donner la
19 réponse.

20 Q. **[431]** Monsieur Cloutier, n'est-il pas exact de dire
21 que, monsieur Martel, il n'était pas président en
22 deux mille un (2001)?

23 R. Non, il n'était pas président en deux mille un
24 (2001).

25 Q. **[432]** D'accord.

1 R. Mais il y avait un autre président, il y avait
2 monsieur Lacroix.

3 Q. **[433]** Ah!

4 R. Mais...

5 Q. **[434]** Ça peut être Lacroix?

6 R. Je ne sais pas c'est qui. Moi, il me disait : « Il
7 faut que je parle aux autorités. »

8 Q. **[435]** Alors, vous...

9 R. Les autorités, là, Martel était là aussi.

10 Q. **[436]** Alors...

11 R. Puis Martel, en deux mille un (2001), il était là
12 comme directeur vice-président finances.

13 Q. **[437]** Bon, bien, là vous changez, Monsieur.

14 R. Je ne change pas plus. Qu'il soit président ou
15 vice-président, quant à moi, c'est pareil, là.

16 Q. **[438]** Mais quand vous dites qu'il en a parlé avec
17 le président, Mario Martel, en deux mille un
18 (2001), ça, là, vous l'avez dit.

19 R. Je l'ai dit hier comme ça mais je peux...

20 Q. **[439]** Mais ce n'est pas exact.

21 R. Bah! c'est presque pareil parce que, que ce soit le
22 président ou le vice-président, toutes ces
23 affaires-là, c'était monsieur Martel qui menait.
24 Surtout que la compagnie avait des problèmes
25 financiers. Ça fait qu'avant de s'engager à des

1 cent mille dollars (100 000 \$), il fallait que
2 monsieur Côté parle à Martel aussi parce que,
3 Martel, il était le vice-président finances.

4 Q. **[440]** Alors là, si je comprends bien, là, vous
5 tirez sur tout ce qui bouge, hein?

6 R. Bien, je n'ai pas tiré sur vous encore.

7 Q. **[441]** Non. Je vais vous dire une affaire, vous avez
8 besoin de vous prendre de bonne heure.

9 R. Bien, vous allez voir que j'ai des bonnes réponses.

10 Q. **[442]** O.K. Alors, nous continuons. Vous avez dit
11 que, selon votre témoignage, après avoir... qu'un
12 vingt-cinq mille dollars (25 000 \$) ait été envoyé
13 à la Ville, il n'y aurait eu aucune conséquence à
14 ça, il n'y aurait pas eu de contrat et qu'il y
15 aurait eu une deuxième rencontre un an plus tard,
16 c'est exact?

17 R. J'ai livré un premier vingt-cinq mille (25 000) à
18 un monsieur proche de Zampino. Puis, au bout d'un
19 an, monsieur Côté m'appelait tout le temps puis il
20 me disait toujours : « Gilles, l'engagement qu'on a
21 pris à cent mille dollars (100 000 \$), on n'a
22 rien. » Moi, je n'étais pas content; lui n'était
23 pas content puis je pense qu'il n'y avait personne
24 chez Roche qui était content. J'ai organisé une
25 réunion dans le bureau du maire.

1 Q. **[443]** Quand?

2 R. J'ai appelé Gérald Tremblay puis j'ai dit: « Je
3 veux vous voir avec Marc-Yvan Côté puis d'autres
4 personnes. »

5 Q. **[444]** Ma question, Monsieur Cloutier, c'est quand?

6 R. Un an environ, après...

7 Q. **[445]** Quelle date?

8 R. La date... ça veut dire l'élection avait lieu en
9 novembre deux mille un (2001), ça fait peut-être...
10 en deux mille deux (2002).

11 Q. **[446]** Alors novembre deux mille deux (2002)?

12 R. Oui.

13 Q. **[447]** Bon. Alors...

14 R. Bien, je ne le sais pas, là, octobre, novembre.

15 Q. **[448]** O.K., octobre ou novembre?

16 R. Oui oui.

17 Q. **[449]** O.K. Et à cette rencontre-là, il y avait,
18 comme vous nous avez dit, il y avait vous?

19 R. Oui.

20 Q. **[450]** Il y avait monsieur Côté?

21 R. Oui.

22 Q. **[451]** Et il y avait monsieur Lortie?

23 R. Hum.

24 Q. **[452]** C'est exact?

25 R. Hum.

1 Q. **[453]** Bon. En novembre, ou octobre, novembre deux
2 mille deux (2002)?

3 R. Oui.

4 Q. **[454]** Si je vous disais, Monsieur, que monsieur
5 Lortie était chez Genivar depuis le mois de mai
6 deux mille deux (2002), qu'est-ce que vous me
7 diriez?

8 R. Non, il était chez nous.

9 Q. **[455]** Il était chez vous? Alors, vous affirmez...

10 R. Oui.

11 Q. **[456]** ... que monsieur Lortie était chez vous...

12 R. Ah! oui, oui.

13 Q. **[457]** ... en octobre deux mille deux (2002)?

14 R. En octobre deux mille deux (2002) où que ça s'est
15 passé, parce que monsieur Lortie a quitté à l'heure
16 du midi puis il n'est jamais revenu.

17 Q. **[458]** Non, non, ce n'est pas ça que je veux dire...

18 R. Ça fait que...

19 Q. **[459]** Oui.

20 R. ... là, là, vous essayez de me faire dire octobre,
21 novembre, mais je vous le dis, c'est peut-être
22 septembre.

23 Q. **[460]** O.K.

24 R. Mais ce n'est pas loin de là.

25 Q. **[461]** Septembre... je vais vous concéder septembre.

1 Septembre, octobre, novembre deux mille deux
2 (2002), monsieur Lortie vous accompagnait lors de
3 la rencontre que vous auriez eue? C'est ce que vous
4 nous dites?

5 R. Oui.

6 Q. **[462]** Hein? Là, je vous donne trois mois, là.

7 R. Oui.

8 Q. **[463]** Et je vous répète que...

9 R. Puis c'est...

10 Q. **[464]** ... je vous suggère... laissez-moi finir...

11 R. Oui.

12 Q. **[465]** ... que monsieur Genivar... que monsieur
13 Lortie avait quitté pour Genivar...

14 R. Oui.

15 Q. **[466]** ... depuis le mois de mai deux mille deux
16 (2002). Qu'est-ce que vous dites à ça?

17 R. Bien, vous avez la réponse, la réunion s'est faite
18 au mois de mai. Parce que monsieur Lortie...

19 Q. **[467]** Ah!

20 R. Monsieur Lortie n'avait pas d'affaire à être
21 chez... avec moi, puis il y avait Marc-Yvan Côté
22 dans le bureau du maire, c'est parce qu'il était
23 encore chez Roche.

24 Q. **[468]** O.K. Alors...

25 R. Puis si vous me dites qu'il a quitté en mai, bien,

1 je me suis trompé.

2 Q. [469] On va devancer la réunion?

3 R. Bien oui.

4 Q. [470] C'est ça. Ce n'est pas plus compliqué.

5 R. C'est ça.

6 Q. [471] Parfait. Quelques endroits dont vous nous
7 avez parlé, Sainte-Julienne. Vous nous avez dit
8 qu'à un moment donné, il y a un contrat qui a été
9 octroyé à Sainte-Julienne, c'est exact, à un moment
10 donné, et vous avez dit, dans votre témoignage,
11 pour la rénovation du centre-ville. Vous vous
12 rappelez de ça?

13 R. La réfection de la route 125 dans les limites de
14 Sainte-Julienne.

15 Q. [472] O.K. Alors en fait, là, quand vous avez dit
16 rénovation du centre-ville, on se comprend que
17 c'est plutôt la réfection d'une route?

18 R. Oui, oui.

19 Q. [473] Une route, la route 125?

20 R. Oui.

21 Q. [474] La route 125, c'est une route provinciale?

22 R. Oui.

23 Q. [475] C'est exact? Et à Sainte-Julienne... c'est-à-
24 dire Sainte-Julienne dans ce dossier-là était le
25 maître d'oeuvre, c'est exact?

1 R. Oui.

2 Q. **[476]** Bon. Cependant, le MTQ était impliqué?

3 R. Oui.

4 Q. **[477]** C'est exact? Et est-il exact de dire que dans
5 le partage des sommes à être octroyées pour la
6 réfection de cette route, le MTQ donnait le montant
7 majoritaire?

8 R. Je ne le sais pas si le montant était majoritaire
9 au montant du règlement d'emprunt pour faire les
10 travaux, je ne peux pas vous le dire, mais je sais
11 qu'on a eu une subvention pour faire les travaux.

12 Q. **[478]** Maintenant, est-il exact de dire, selon votre
13 expérience, que quand le MTQ est impliqué dans, que
14 ce soit un programme de partage, avec une autorité
15 municipale qui, par lui-même, il vérifie avant de
16 payer ce qu'il a à payer, n'est-ce pas?

17 R. Pouvez-vous répéter, s'il vous plaît?

18 Q. **[479]** O.K. Alors, est-il exact de dire, là, que
19 selon votre expérience, le MTQ, ils sont très à
20 leur affaire quand vient le temps de payer?

21 R. Les paiements progressifs?

22 Q. **[480]** Oui, c'est exact. Et puis que même si c'est
23 un contrat qui est fait en collaboration avec une
24 ville, le MTQ va mettre son nez là-dedans?

25 R. Exact.

1 Q. **[481]** Exact?

2 R. Exact.

3 Q. **[482]** Bon. Alors donc, ça n'a pas été différent
4 dans Sainte-Julienne, quoi qui ait été payé, ça a
5 été fait selon les normes avec le MTQ qui était
6 impliqué, c'est exact?

7 R. Oui.

8 Q. **[483]** Bon. Et la date où ce contrat-là a été fait,
9 est-ce que vous vous en rappelez?

10 R. Non.

11 Q. **[484]** Est-ce qu'il est exact de dire que c'était
12 avant que la Loi 106 soit introduite?

13 R. C'est...

14 Q. **[485]** C'est exact?

15 R. C'est deux mille six (2006)... deux mille deux
16 (2002)... on a-tu fait ça avant deux mille deux
17 (2002) ou après?

18 Q. **[486]** Alors, est-il exact... je vais vous
19 rafraîchir la mémoire, que...

20 R. Je ne me souviens plus si...

21 Q. **[487]** ... pour ce contrat-là, il n'y avait pas
22 besoin d'aller en appel d'offres. C'est exact? Pour
23 l'ingénierie?

24 R. Non.

25 Q. **[488]** C'est exact?

1 R. Non, il fallait qu'ils aillent en appel d'offres.

2 Q. **[489]** C'est ce que vous prétendez?

3 R. Oui.

4 Q. **[490]** Par rapport à Sainte-Julienne?

5 R. Oui.

6 Q. **[491]** D'accord.

7 R. Ce n'est pas un appel d'offres, c'est... ça avait
8 été invité par le conseil de ville.

9 Q. **[492]** Par le conseil de ville. C'est ça que je vous
10 dis, là.

11 R. Oui.

12 Q. **[493]** Que le conseil de ville n'avait pas besoin
13 d'aller en appel d'offres, qu'il pouvait aller sur
14 invitation.

15 R. Oui.

16 Q. **[494]** C'est bien ça?

17 R. Oui.

18 Q. **[495]** Bon. Saint-Donat. Alors, dans Saint-Donat, il
19 en a été abondamment question. Et je voudrais,
20 quant à moi peut-être, me limiter à la portion
21 ingénierie. J'aimerais, s'il vous plaît, Madame
22 Morin, que l'on fasse référence à la pièce 61P-663.
23 Bon. Je passe rapidement, là, sur les prémisses.
24 Vous dites que la Ville avait le contrat
25 originairement, que le contrat a été transféré à un

1 moment donné et qu'on a demandé un comité
2 d'évaluation pour déterminer quelle serait la firme
3 d'ingénierie qui aurait le contrat, c'est exact?

4 R. Au départ, le contrat qui était forfaitaire n'était
5 pas encore déposé à la Ville de Saint-Donat.

6 Q. **[496]** Ce que je veux bien établir avec vous, n'est-
7 il pas exact de dire que le protocole visant
8 l'octroi de ce contrat prévoyait que trois firmes
9 d'ingénieurs pouvaient être invitées à
10 soumissionner?

11 R. Quand que le contrat était rendu à la MRC de
12 Matawanie.

13 Q. **[497]** Oui. Oui, oui.

14 R. Bon.

15 Q. **[498]** On est rendu là, là.

16 R. Bien oui. Bien oui, c'est...

17 Q. **[499]** Bon. N'est-ce pas? Alors, le protocole
18 prévoyait que trois firmes pouvaient être invitées
19 et qu'effectivement il y a trois firmes qui ont été
20 invitées.

21 R. Exact.

22 Q. **[500]** Vous nous avez dit Genivar...

23 R. Oui.

24 Q. **[501]** ... CIMA +...

25 R. Oui.

1 Q. **[502]** ... et finalement Roche.

2 R. Oui.

3 Q. **[503]** Bon. Et là vous nous avez dit que, vous, vous
4 êtes entré dans cette espèce de - je ne sais pas
5 comment l'appeler - de cette espèce de course au
6 contrat en misant sur certaines personnes qui
7 seraient de nature à aider Roche à obtenir le
8 contrat.

9 R. Oui.

10 Q. **[504]** Hein? Vous nous avez parlé que, sur le
11 comité, il y avait cinq personnes.

12 R. Oui.

13 Q. **[505]** Alors, je vais le reprendre avec vous.
14 Monsieur Brazeau.

15 R. Oui.

16 Q. **[506]** Monsieur Neveu.

17 R. Oui.

18 Q. **[507]** Monsieur Paquin.

19 R. Oui.

20 Q. **[508]** Monsieur Turcotte.

21 R. Oui.

22 Q. **[509]** Et Monsieur Gaillardetz.

23 R. Oui.

24 Q. **[510]** Bon. Monsieur Brazeau.

25 R. Oui.

1 Q. **[511]** Je vous suggère que monsieur Brazeau... et
2 que... Bon. Vous nous avez dit, là, que c'était,
3 bon, le Parti québécois et via monsieur Chevrette,
4 le ministère des Transports, puis que ces
5 personnes-là avaient été choisies. Je vous suggère
6 que monsieur Brazeau, pour un, n'était pas un
7 « ami », entre guillemets, du Parti québécois.

8 R. Non, c'est un libéral.

9 Q. **[512]** Et que non seulement il est un libéral, mais
10 que sa ville avait été mise en tutelle déjà alors
11 que le Parti québécois était au pouvoir, c'est
12 exact?

13 R. J'ai entendu dire ça, mais je ne connaissais pas
14 monsieur Brazeau ni la Ville de Chertsey dans ces
15 années-là.

16 Q. **[513]** Vous ne connaissiez pas monsieur Brazeau ni
17 la Ville de Chertsey. Vous avez dit hier que vous
18 aviez fait cinq élections pour lui.

19 R. J'ai fait des élections, mais avant...

20 Q. **[514]** Oui.

21 R. ... avant que c'était en tutelle ou qu'il est
22 arrivé d'autre chose, je n'étais pas là.

23 Q. **[515]** Non, mais attendez, là. Vous dites « moi, là,
24 Brazeau, je l'avais dans ma poche d'en arrière
25 parce que j'avais déjà fait cinq élections avec

1 lui ». Alors, vous le connaissiez ou vous ne le
2 connaissiez pas?

3 R. Oui, mais Brazeau n'était pas là, il était
4 conseiller municipal avant.

5 Q. **[516]** Oui. Non, non, mais quand il arrive sur le
6 comité, là, hein?

7 R. Quand il était sur le comité, je le connaissais.

8 Q. **[517]** Bon. O.K. Alors, bien que non associé au
9 Parti québécois, bien qu'ayant eu sa ville mise
10 sous tutelle, vous, vous dites « Brazeau, écoute,
11 c'est sûr, il n'y aura pas de problème avec lui »,
12 c'est exact? Deuxième personne, monsieur Paquin.
13 Alors, lui, vous nous dites « non, lui là, il est
14 vraiment contre nous autres parce qu'il est associé
15 à Genivar », c'est exact?

16 R. Exact.

17 Q. **[518]** Bon. La Ville était supposée avoir le
18 contrat, c'était Genivar qui était supposée d'avoir
19 le contrat. Lui, vous le mettiez perdant, c'est
20 exact?

21 R. Oui.

22 Q. **[519]** Puis monsieur Neveu, vous avez dit « bien,
23 écoute, moi, d'après moi, lui, là, je pense bien
24 que je l'avais de mon côté », n'est-ce pas?

25 R. Oui.

1 Q. **[520]** Bon. Et là il y en a deux autres, il y a
2 monsieur Turcotte et monsieur Gaillardetz.

3 R. Oui.

4 Q. **[521]** Monsieur Cloutier, je vous suggère que ni
5 monsieur Turcotte ni monsieur Gaillardetz n'avaient
6 le droit de vote pour déterminer quelle serait la
7 firme qui aurait le contrat, acceptez-vous ma
8 suggestion?

9 R. Je me demande pourquoi que ces gens-là qui ont de
10 l'expérience dans des grilles...

11 Q. **[522]** Oui.

12 R. ... ne pouvaient pas être sur le comité de cette
13 grille-là.

14 Q. **[523]** O.K. Alors, je vais aller un peu plus loin.
15 Je vous suggère que justement...

16 R. Monsieur Turcotte, c'était un représentant du
17 ministère des Transports...

18 Q. **[524]** Voilà!

19 R. C'est lui qui a signé la lettre puis donné le
20 contrat.

21 Q. **[525]** Et je vous suggère que c'est justement à
22 cause de son expérience qu'il était là pour aider
23 les trois décideurs à prendre la meilleure décision
24 possible. N'est-ce pas exact de dire que c'est ça?

25 R. Le plus connaissant, c'était monsieur Turcotte.

1 Q. **[526]** Monsieur Gaillardetz, il était quoi, lui? Il
2 était directeur général de quelle ville?

3 R. Directeur général de la MRC de la Matawinie.

4 Q. **[527]** N'est-il pas exact de dire que monsieur
5 Gaillardetz, lui, il a agi à titre de légal, c'est-
6 à-dire celui qui faisait les procès-verbaux, celui
7 qui faisait... réunissait le conseil, celui qui
8 faisait les rapports, c'est exact?

9 R. Oui.

10 Q. **[528]** Bon. Alors, lui non plus il ne votait pas.
11 C'est exact?

12 R. Il ne votait pas, ou c'était le comité?

13 Q. **[529]** Non non mais je vous le demande. Tout à
14 l'heure vous aviez l'air bien... Hier, là, vous
15 avez dit, « Écoute, c'était quatre contre un, je
16 les avais dans ma poche. » Là je vous suggère que
17 ni un ni l'autre, entre Turcotte et Gaillardetz,
18 n'avait un droit de vote, là vous avez l'air à être
19 pas mal plus hésitant, Monsieur Cloutier.

20 R. Je ne suis pas hésitant du tout.

21 Q. **[530]** Ah non?

22 R. Gaillardetz, vous parlez d'un vote, c'est... Ce
23 n'est pas un vote, faire une grille.

24 Q. **[531]** Non non, mais...

25 R. C'est la connaissance de quelqu'un, puis mettre des

1 points.

2 Q. **[532]** O.K. Il y a une décision qui a été prise.

3 R. On ne vote pas, là, deux contre trois, trois contre
4 quatre, sur cinq, là.

5 Q. **[533]** O.K. Regardez bien, Monsieur Cloutier. Il y a
6 une décision qui a été prise d'accorder le contrat
7 d'ingénierie à Roche. On s'entend?

8 R. Bien oui.

9 Q. **[534]** Alors, ma question est très simple, c'est la
10 suivante : N'est-il pas exact de dire que ni
11 monsieur Turcotte, ni monsieur Gaillardetz n'ont
12 participé à la décision de choisir monsieur
13 Turcotte, autrement que comme aviseurs techniques?

14 R. Bien, moi, je ne sais pas ce qui s'est dit dans
15 cette période-là, mais moi je peux vous dire que
16 les trois maires, j'en avais deux avec moi.

17 Q. **[535]** C'est ça.

18 R. Monsieur Paquin, il était...

19 Q. **[536]** O.K.

20 R. Puis monsieur Paquin, quand il s'est aperçu qu'il
21 n'y avait pas de chance qu'il remporte cette
22 grille-là, il s'est rangé avec monsieur Brazeau
23 puis monsieur Neveu.

24 Q. **[537]** Celle-là, au moins, vous l'avez... Vous me
25 voyez venir, là, c'était ma prochaine question : Il

1 est exact de dire que ça a été fait à l'unanimité?

2 C'est exact?

3 R. Exact.

4 Q. **[538]** Bon. Maintenant, est-il exact de dire que la
5 compagnie Roche avait, comme personne désignée pour
6 faire ce projet, une personne du nom de Paul-Émile
7 Bélanger?

8 R. Oui.

9 Q. **[539]** Monsieur Paul-Émile Bélanger, c'est une
10 personne que vous connaissez bien, n'est-ce pas?

11 R. Je ne le connais pas bien, mais je sais c'est qui.

12 Q. **[540]** Vous savez c'est qui. Et est-il exact de dire
13 qu'il est à votre connaissance qu'immédiatement
14 avant ce projet, monsieur Paul-Émile Bélanger avait
15 été responsable du projet de la route des Hautes-
16 Gorges?

17 R. Exact.

18 Q. **[541]** C'est exact?

19 R. Oui.

20 Q. **[542]** Un projet en tous points similaire au projet
21 de Saint-Donat. C'est exact?

22 R. Oui.

23 Q. **[543]** Parce qu'il s'agissait d'un projet où la
24 route était très accidentée. C'est exact?

25 R. Écoutez, là. C'était un contrat dans l'est du

1 Québec.

2 Q. **[544]** O.K.

3 R. Je ne m'occupais pas de ça, là. Je ne peux pas vous
4 répondre à tous ces détails-là, mais je sais que
5 Paul-Émile Bélanger était le responsable de
6 corriger, puis faire la réfection de la route des
7 Hautes-Gorges.

8 Q. **[545]** Maintenant, il y avait également, n'est-ce
9 pas, sur l'équipe, et vous me le confirmerez si
10 vous le savez, un dénommé Pierre Lambert et Pierre
11 Laberge. Est-ce que ça vous dit quelque chose, ça?

12 R. Oui.

13 Q. **[546]** Et n'est-il pas exact de dire que c'était des
14 spécialistes en matière de construction de routes
15 dans des endroits difficiles?

16 R. Je ne connaissais pas leur bagage beaucoup. Ce
17 n'est pas moi qui...

18 Q. **[547]** O.K.

19 R. Ce n'est pas moi qui les ai nommés là. Mais ces
20 deux personnes-là avaient de l'expérience sur la
21 construction puis surveillance de routes.

22 Q. **[548]** O.K. Alors, si vous voulez bien, allons
23 maintenant à la pièce 61P-663. Alors, lorsqu'on
24 regarde les différents items qui ont été analysés,
25 je vois dans la première colonne, « Critères »,

1 qu'il y a différents critères, n. N'est-ce pas?

2 Vous les voyez comme moi?

3 R. Oui.

4 Q. **[549]** Je m'excuse un instant, là, ils sont un peu
5 sur le côté...

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Madame Blanchette, pouvez-vous tourner la pièce,
8 s'il vous plaît? O.K. Parfait.

9 R. C'est arrivé comme ça hier, mais ça s'est changé
10 rapidement.

11 Me MICHEL MASSICOTTE :

12 Q. **[550]** Bon. Alors si on regarde les critères, là, je
13 vais vous demander, Monsieur, d'aller au critère...

14 Bon. Reprenons-le. « Organisation, qualité,
15 méthodologie, homogénéité. » Alors, on voit qu'il y
16 a un avantage pour Roche, un avantage certain, là?

17 R. Oui.

18 Q. **[551]** « Expérience du fournisseur », on voit que ça
19 s'équilibre un peu plus, mais je veux vous amener
20 au « Expérience du chargé de projet. »

21 R. Oui.

22 Q. **[552]** Alors, est-il exact de dire qu'il y a un
23 avantage particulier pour Roche, c'est-à-dire qu'il
24 a cent vingt (120) points comparativement à quatre-
25 vingt-douze point cinq (92.5) pour le deuxième,

1 soit Genivar?

2 R. Oui.

3 Q. **[553]** C'est exact?

4 R. Oui.

5 Q. **[554]** Alors, ça c'est quand même une différence
6 quand même assez appréciable, c'est exact?

7 R. Oui.

8 Q. **[555]** Et est-il exact de dire que, sous l'item
9 suivant, « Expérience et pertinence de l'équipe
10 proposée », il y a quatre-vingt-quatorze (94)
11 points qui sont alloués à Roche par rapport à
12 soixante-dix-huit (78) pour CIMA et à peine
13 soixante (60) pour Genivar, c'est exact?

14 R. Oui.

15 Q. **[556]** Donc, dans les deux critères, qui ont plus
16 particulièrement trait à l'expertise pour la
17 construction de routes comme celle pour laquelle on
18 allait en appel d'offres, Roche a distancé, de
19 façon notable, ses deux compétiteurs, c'est exact?

20 R. C'est exact. Exact.

21 Q. **[557]** D'accord. Saint-Stanislas.

22 R. Oui.

23 Q. **[558]** Vous nous avez bien dit que c'est lors de
24 cette fameuse soirée de deux mille quatre (2004),
25 où il y avait cette soirée de base-ball, là, qu'il

1 y aurait eu pour la première fois une rencontre
2 entre le maire de Saint-Stanislas, à qui vous aviez
3 fini par donner une place, n'est-ce pas?

4 R. Oui.

5 Q. **[559]** À la demande de son collègue, je pense, de
6 Valleyfield, c'est ça?

7 R. C'était monsieur Denis Lapointe, le président et
8 préfet de la MRC de la région de monsieur Vaudrin.

9 Q. **[560]** Et que c'est en deux mille quatre (2004), là,
10 après cette soirée, qui est en mars, avril, je
11 pense, c'est exact?

12 R. Début d'avril.

13 Q. **[561]** Que, pour la première fois, là, on décide...
14 parce qu'on voit ce monsieur-là de...

15 R. Ça peut être un client potentiel.

16 Q. **[562]** Un bon client. Alors, en deux mille quatre
17 (2004), on décide de l'entourer, on décide de
18 dire : « On va tout faire pour avoir le projet »,
19 c'est exact? Vous avez dit qu'il a été entouré par
20 deux ingénieurs, est-ce que vous vous rappelez
21 c'était qui?

22 R. Oui, oui. Jean Beaudoin puis France Michaud.

23 Q. **[563]** Jean Beaudoin et France Michaud. Alors, eux
24 autres, en deux mille quatre (2004), ils décident
25 de les entourer.

1 R. Mais, moi, j'ai accueilli monsieur Vaudrin, le
2 maire.

3 Q. **[564]** Oui.

4 R. Puis suite... j'ai fait venir à côté de moi France
5 Michaud puis... pour le présenter, ils ne le
6 connaissaient pas. Ils se sont connus ce soir-là.

7 Q. **[565]** O.K.

8 R. Ils ont discuté du projet un petit peu.

9 Q. **[566]** Puis c'est à partir de ce moment-là que,
10 finalement, à force de persuasion, Roche a fini par
11 avoir le projet, c'est exact?

12 R. Ça a décollé sur le plancher de la réception, le
13 dossier de Saint-Stanislas.

14 Q. **[567]** Et qu'après ça... et qu'un peu plus tard,
15 vous dites : « Bien, il y a eu des échanges
16 d'argent en paiement, des montants d'argent pour
17 des élections, qui ont été donnés par
18 l'entrepreneur dans ce cadre-là. »

19 R. Oui.

20 Q. **[568]** C'est exact?

21 R. Oui.

22 Q. **[569]** Mais le point de départ de ce projet c'est
23 après cette soirée de base-ball, de deux mille
24 quatre (2004), c'est exact?

25 R. Oui.

1 Q. [570] Monsieur Cloutier, je vais vous suggérer les
2 choses suivantes, vous me direz si vous êtes au
3 courant. Êtes-vous au courant que, le seize (16)
4 avril deux mille un (2001), deux mille un (2001),
5 monsieur Bélanger, ingénieur de Roche, transmet une
6 offre de service à Saint-Stanislas pour la même
7 usine? Êtes-vous au courant de ça?

8 R. Je sais qu'il y avait eu des offres de service de
9 faites.

10 Q. [571] D'accord. Êtes-vous au courant que, le vingt-
11 trois (23) avril deux mille un (2001), la
12 municipalité a mandaté Roche pour la réalisation
13 d'une partie de l'offre, soit les activités 1 et 3
14 décrites au chapitre 5 du cahier de charges? Êtes-
15 vous au courant de ça?

16 R. Non.

17 Q. [572] Vous n'êtes pas au courant de ça. Êtes-vous
18 au courant que, le vingt-quatre (24) septembre deux
19 mille un (2001), la municipalité a adopté une
20 résolution, proposée par un monsieur Gilles Boulé,
21 afin que la municipalité fasse une demande de
22 subvention dans le cadre du programme
23 d'Infrastructure Canada?

24 R. Non.

25 Q. [573] Êtes-vous au courant que, le cinq (5)

1 novembre deux mille un (2001), la municipalité
2 passe une résolution pour mandater Roche à les
3 accompagner dans leurs démarches afin de rencontrer
4 le MAMM, soit monsieur Michel Guimond, qui est le
5 responsable?

6 R. Non.

7 Q. **[574]** Et êtes-vous au courant que, le cinq (5) août
8 deux mille deux (2002), la municipalité adopte une
9 résolution d'embauche de Roche pour tous les autres
10 aspects de l'offre de service? Êtes-vous au courant
11 de ça?

12 R. Non.

13 Q. **[575]** Vous êtes, cependant, au courant que ce sont
14 des documents suffisamment publics, que quiconque,
15 qu'il soit enquêteur de la Commission ou autres, se
16 donne la peine d'aller dans cette municipalité-là,
17 on va les trouver, n'est-ce pas?

18 R. Exact. Bien oui.

19 Q. **[576]** « Good ». Vous nous avez dit également que
20 vous avez organisé environ une soixantaine
21 d'élections municipales pendant que vous étiez chez
22 Roche, entre quatre-vingt-quinze (95) et deux mille
23 cinq (2005), c'est exact?

24 R. Environ.

25 Q. **[577]** Environ. Maintenant, vous nous avez dit

1 également ou on a été mis au courant, qu'à partir
2 de deux mille cinq (2005), je pense, et corrigez-
3 moi si j'ai tort, les élections sont devenues à
4 date fixe?

5 R. Oui.

6 Q. **[578]** Maintenant, est-il exact de dire qu'avant
7 deux mille cinq (2005), les élections étaient à
8 date fixe en ce qui concerne le jour et le mois...

9 R. Oui.

10 Q. **[579]** ... mais pas par rapport à l'année?

11 R. Non, exact.

12 Q. **[580]** Bon. Alors ça, ça veut dire que, bon an mal
13 an, que ce soit en deux mille un (2001), en deux
14 mille deux (2002), en deux mille trois (2003) ou en
15 deux mille quatre (2004), vous, là, les élections
16 que vous organisez, elles arrivent toutes à la même
17 date. C'est exact?

18 R. Non.

19 Q. **[581]** Bon, O.K. Qu'est-ce que j'ai manqué?

20 R. Il y a eu fusion...

21 Q. **[582]** Oui.

22 R. ... puis il y a des fusions auxquelles que... avant
23 la fusion, il y avait Rawdon paroisse, un
24 exemple...

25 Q. **[583]** Hum.

1 R. ... puis Rawdon village...

2 Q. **[584]** O.K.

3 R. ... ça fait qu'on faisait les élections dans les
4 deux. On faisait Chertsey, puis je faisais
5 Rawdon...

6 Q. **[585]** Oui.

7 R. ... puis je faisais Sainte-Julienne.

8 Q. **[586]** Mais...

9 R. Ça fait que je me permettais d'en faire quatre dans
10 l'espace de la même élection.

11 Q. **[587]** Ah, O.K., là, on est rendu à quatre. Hier, on
12 était à trois avec énormément de difficulté...

13 R. Bien... trois ou quatre, ça peut être trois, aussi.

14 Q. **[588]** O.K. Non, mais si c'est trois, Monsieur, là,
15 selon ce que je vous dis, vous ne pouviez pas en
16 faire plus que trente (30) pendant dix (10) ans,
17 là. On s'entend-tu? Trois et puis c'est pendant dix
18 (10) ans. Parce qu'elles sont toutes à la même
19 date, soit au mois de novembre de chaque année.

20 R. Mais il y en avait... il y en avait qui étaient
21 distancées de loin, un autre exemple, Sainte-
22 Agathe, Chertsey puis Sainte-Julienne, c'est tout
23 un grand carré puis j'avais entrepris de les faire
24 les trois...

25 Q. **[589]** Oui, mais...

1 R. ... en même temps.

2 Q. **[590]** ... regardez, là, c'est au mois de novembre
3 pareil. Quand bien même que vous voudriez les
4 mettre où vous voulez, vous ne pouvez pas, là,
5 commencer à en faire cinq, puis six en même temps,
6 vous avez dit hier que vous aviez de la misère à en
7 faire trois.

8 R. C'est difficile...

9 Q. **[591]** Oui.

10 R. ... mais j'ai dit, hier, là, que j'avais engagé des
11 adjoints, que je vérifiais...

12 Q. **[592]** O.K.

13 R. ... pour être capable d'en prendre plus que trois.

14 Q. **[593]** Bon. Maintenant, Monsieur, vous nous avez
15 cité hier, là, une série de villes dont vous nous
16 avez dit que la compagnie Roche avait été... que
17 vous aviez acquis, ni plus ni moins, pour la
18 compagnie Roche et que grâce à vos bons et loyaux
19 services, Roche avait réussi à faire des affaires
20 dans cette compagnie-là. Vous vous rappelez? Vous
21 en avez donné dix-huit (18) hier? D'accord?

22 R. Dix-huit (18) quoi?

23 Q. **[594]** Dix-huit (18) villes.

24 R. Dix-huit (18) villes, O.K.

25 Q. **[595]** O.K.? Alors, écoutez, j'ai fait certaines

1 recherches...

2 R. Oui, oui.

3 Q. **[596]** ... sur ce que vous avez dit et je vais vous
4 suggérer les choses suivantes.

5 R. O.K.

6 Q. **[597]** C'est que dans les municipalités suivantes
7 que vous avez nommées, on a fait zéro affaire. Je
8 vous le dis, zéro. Bellefeuille, zéro. Êtes-vous
9 d'accord avec ça?

10 R. Celle-là, Bellefeuille, c'est possible que je n'aie
11 pas eu de mandat.

12 Q. **[598]** Val-des-Lacs.

13 R. Val-des-Lacs, on...

14 Q. **[599]** Zéro.

15 R. ... on a eu un petit mandat.

16 Q. **[600]** Ah oui? De quoi?

17 R. De la... c'est un petit mandat en bas de vingt-cinq
18 mille (25 000 \$) de refaire un inventaire de toutes
19 les petites routes qui étaient dans Val-des-Lacs
20 pour savoir où que... avec une machine, qui disait
21 qu'en priorité, on devrait commencer par tel rang
22 ou telle route...

23 Q. **[601]** O.K. O.K. En bas de vingt-cinq mille
24 (25 000 \$). Lac-Supérieur, zéro.

25 R. Lac-Supérieur, zéro, c'est possible.

- 1 Q. **[602]** Lafontaine, zéro.
- 2 R. Lafontaine, j'ai eu un mandat.
- 3 Q. **[603]** Ah oui? De quoi?
- 4 R. Lafontaine, j'ai eu un mandat d'analyse pour la
5 construction d'un nouveau développement.
- 6 Q. **[604]** O.K., lequel?
- 7 R. Je ne me souviens plus du nom, là.
- 8 Q. **[605]** Vous ne vous en souvenez plus. Piedmont,
9 zéro.
- 10 R. Piedmont, c'est possible.
- 11 Q. **[606]** Saint-Antoine, zéro.
- 12 R. Saint-Antoine, j'ai eu quelques petits mandats.
- 13 Q. **[607]** Lesquels?
- 14 R. J'ai eu un petit mandat d'évaluation municipale.
- 15 Q. **[608]** Oui.
- 16 R. Puis j'ai eu...
- 17 Q. **[609]** Pas de Roche? D'une filiale...
- 18 R. Bien, c'est Évimbec...
- 19 Q. **[610]** C'est Évimbec, O.K.
- 20 R. Mais Évimbec, c'est Roche, c'est une filiale de
21 Roche.
- 22 Q. **[611]** Quel montant?
- 23 R. C'était des contestations de taxes...
- 24 Q. **[612]** O.K., ce n'est pas grand-chose.
- 25 R. Ce n'est pas cent mille (100 000 \$), là, mais...

1 Q. **[613]** O.K. Sainte-Agathe, zéro.

2 R. Sainte-Agathe, on a eu un petit peu de travaux dans
3 un mandat auquel j'avais fait l'élection,
4 d'urbanisme, avec Jean Beaudoin.

5 Q. **[614]** Bon. Une autre filiale, là, ce n'est pas
6 Roche comme telle.

7 R. Non, non, c'était dans Roche, l'urbanisme.

8 Q. **[615]** O.K. Combien de mandats?

9 R. Juste un.

10 Q. **[616]** Juste un. Combien de montant?

11 R. Je ne me souviens pas du montant.

12 Q. **[617]** O.K. Sainte-Anne-des-Lacs, zéro.

13 R. C'est possible.

14 Q. **[618]** Saint-Ambroise, zéro.

15 R. Saint-Ambroise?

16 Q. **[619]** Oui. Vous avez dit cette ville-là hier.

17 R. Ah! Oui, zéro.

18 Q. **[620]** Bon. Alors là, j'en ai onze (11), là, où on a
19 eu zéro. Maintenant, dans celles qui demeurent, il
20 y a Blainville où on a vu ce matin, là, le montant,
21 quatre millions (4 M\$), je pense.

22 R. Environ.

23 Q. **[621]** Oui. Il y a Boisbriand dont nous ne parlerons
24 pas. Il y a Chertsey où je vous suggère qu'en onze
25 (11) ans il y a eu deux cent soixante-douze mille

1 dollars (272 000 \$) d'honoraires, acceptez-vous ma
2 suggestion?

3 R. D'honoraires ou de contrats?

4 Q. **[622]** De contrats, c'est pareil, là.

5 R. Oui.

6 Q. **[623]** Les honoraires versés à la compagnie Roche
7 pour des contrats ont totalisé deux cent soixante-
8 douze mille dollars (272 000 \$) en onze (11) ans.

9 R. Non. Des honoraires puis des contrats, ce n'est pas
10 la même chose.

11 Q. **[624]** Je parle des honoraires, Monsieur.

12 R. Si on parle des honoraires, c'est des analyses
13 qu'on fait qui vont mener à un contrat un peu plus
14 tard.

15 Q. **[625]** Je parle des honoraires qui nous ont été
16 versés.

17 R. Des honoraires! On a fait des honoraires de...
18 plusieurs chemins dans Chertsey, il y en a eu plus
19 que pour vingt-cinq mille (25 000 \$), ça, c'est
20 sûr. Ensuite...

21 Q. **[626]** Je vous ai dit deux cent soixante-douze mille
22 dollars (272 000 \$).

23 R. En tout?

24 Q. **[627]** Oui.

25 R. Dans les dix (10) années?

1 Q. **[628]** En onze (11) ans, oui.

2 R. En honoraires professionnels...

3 Q. **[629]** Oui.

4 R. ... c'est possible.

5 Q. **[630]** Mont-Tremblant où il y a eu étude de poste de
6 pompage, c'est exact, on a eu un mandat là?

7 R. Oui.

8 Q. **[631]** Bon. Et Sainte-Julienne, on a parlé, là, de
9 la Route 125, c'est exact?

10 R. Oui, puis on a eu d'autres petits mandats, là, dans
11 Sainte-Julienne.

12 Q. **[632]** O.K. Bon. Alors, ça là, c'est l'étendue des
13 mandats qui auraient été obtenus par ce que vous
14 dites être votre intervention personnelle par
15 rapport à tout ce que vous avez fait pour le compte
16 de Roche, c'est exact?

17 R. Hum, hum.

18 Q. **[633]** Alors, c'est ce qu'on appelle, là, le retour
19 sur l'investissement à défaut de meilleurs mots.

20 J'achève, Madame, je vais terminer avant
21 l'ajournement.

22 En ce qui concerne le chalet, Monsieur, vous avez
23 parlé d'un chalet hier. Vous êtes bien le
24 propriétaire de ce chalet?

25 R. J'ai été le propriétaire pendant plusieurs années

1 et...

2 Q. **[634]** Et c'est un chalet de onze (11) chambres,
3 vous nous avez dit?

4 R. Oui.

5 Q. **[635]** Ce n'est quand même pas rien, là, hein?

6 R. Non, non, c'était une grosse bâtisse.

7 Q. **[636]** O.K. Et ce chalet-là, je comprends que, vous,
8 vous l'avez loué...

9 R. À Roche.

10 Q. **[637]** ... à Roche pour un montant qui est allé
11 jusqu'à dix mille dollars (10 000 \$) par mois?

12 R. Peut-être les dernières années, dix mille
13 (10 000 \$), mais c'était huit mille (8 000 \$) les
14 années avant.

15 Q. **[638]** O.K. Et ça, c'était pour l'été, n'est-ce pas,
16 pour la durée de l'été?

17 R. Non.

18 Q. **[639]** Non. C'est de quel mois à quel mois?

19 R. C'était du vingt-trois (23) juin...

20 Q. **[640]** Oui.

21 R. ... au dernier jour de juillet.

22 Q. **[641]** O.K. Et là...

23 R. Cinq semaines.

24 Q. **[642]** Et vous envoyiez un compte pour l'utilisation
25 totale du chalet pendant cette période-là.

1 R. Oui.

2 Q. **[643]** N'est-il pas exact de dire que la grande
3 majorité de l'utilisation de ce chalet-là, elle a
4 été faite par vous ou des membres de votre
5 entourage personnel et non pas pour des relations
6 d'affaires?

7 R. C'est faux.

8 Q. **[644]** C'est faux. Alors, quel pourcentage,
9 Monsieur, avez-vous utilisé pour fins personnelles?

10 R. Bien, moi, j'y allais souvent.

11 Q. **[645]** Bien, c'est ce que je dis.

12 R. En compagnie de notre client, Daniel Brazeau est
13 venu trois, quatre fois.

14 Q. **[646]** O.K. Trois, quatre fois. Ensuite?

15 R. En compagnie...

16 Q. **[647]** On a vu le maire de Sainte-Julienne, là, vous
17 aviez des photos.

18 R. Le maire de Sainte-Julienne avec tout son conseil.

19 Q. **[648]** O.K.

20 R. Guy Chevrette.

21 Q. **[649]** Mais là, si on met, là, douze (12) semaines
22 par été, mettons ça, là - dans Charlevoix, l'été
23 est plus court, là - mettons douze (12) semaines
24 par été, sur une période de quoi? Combien d'années
25 avez-vous chargé Roche pour l'utilisation de ce

1 chalet-là?

2 (12:25:58)

3 Me SONIA LeBEL :

4 Mais là, je vais peut-être m'objecter parce que je
5 ne veux pas qu'on induise le témoin en erreur. Il a
6 bien dit qu'il l'avait loué à Roche cinq semaines
7 dans l'été, donc je veux juste qu'on...

8 Me MICHEL MASSICOTTE :

9 Oui, mais pendant combien d'étés?

10 Me SONIA LeBEL :

11 Parce qu'on dit douze (12) semaines par été, alors
12 simplement pour qu'on...

13 Me MICHEL MASSICOTTE :

14 Ah! Je m'excuse, j'ai mal... je n'ai pas compris,
15 c'est...

16 Me SONIA LeBEL :

17 Oui. La location était cinq semaines.

18 Me MICHEL MASSICOTTE :

19 D'accord.

20 Me SONIA LeBEL :

21 Et juste pour savoir qu'on...

22 Me MICHEL MASSICOTTE :

23 Je vais vous le concéder.

24 Me SONIA LeBEL :

25 Et quand on parle de l'usage, juste savoir dans

1 quelle période de location ou non, simplement pour
2 qu'on soit précis.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Le témoin a dit qu'il le louait à la fin de juin
5 jusqu'à la fin de... c'est-à-dire du début, fin
6 juin, le début jusqu'à la fin de juillet et que
7 c'est lui qui l'avait pour son usage pendant tout
8 le mois d'août et qu'il ne le louait à la firme
9 Roche que cinq semaines, dix mille dollars
10 (10 000 \$).

11 Me MICHEL MASSICOTTE :

12 Q. **[650]** Et ma question, c'est la suivante : Est-ce
13 que pendant les cinq semaines, de façon, là,
14 totale, chacune de ces cinq semaines là, elles
15 étaient louées pour faire... pour recevoir des
16 clients...

17 R. Oui.

18 Q. **[651]** ... ou s'il n'est pas plutôt exact que
19 certaines de ces semaines-là, vous l'utilisiez pour
20 vos fins personnelles?

21 R. C'est peut-être arrivé une fois ou deux, pas
22 souvent, que le client, qui était supposé de venir
23 passer quatre jours, a décidé, il est arrivé
24 quelque chose, sa femme, les enfants, je ne sais
25 pas quoi, ou ils ont pris une autre décision, ils

1 ne sont pas venus. Au lieu de laisser la maison
2 libre, bien, moi, je la prenais. Mais, elle était
3 au compte de Roche.

4 Q. [652] D'accord. Alors, c'étaient les questions que
5 j'avais à poser. Madame, Monsieur le Commissaire,
6 je vous remercie.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Parfait. Alors, est-ce qu'on peut savoir... Maître
9 Tremblay, vous allez être prête à commencer cet
10 après-midi?

11 Me ESTELLE TREMBLAY :

12 Oui, Madame.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Parfait. Est-ce qu'il y aura d'autres... Maître
15 Houle?

16 Me DENIS HOULE :

17 Oui, Madame.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Oui.

20 Me DENIS HOULE :

21 Je serai prêt après maître Tremblay et je pense
22 avant maître Décary.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Maître Décary?

25

1 Me MICHEL DÉCARY :

2 Oui, je suis le dernier, comme toujours.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Parfait.

5 Me BENOIT BOUCHER :

6 Si vous voulez me donner trois minutes, je les
7 prendrais maintenant.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Maintenant?

10 Me BENOIT BOUCHER :

11 Bien oui, trois minutes.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Non. Il est midi trente (12 h 30).

14 Me BENOIT BOUCHER :

15 Mais, il est et vingt-sept (12 h 27).

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Il est midi trente (12 h 30). Non, non. Les minutes
18 d'avocat...

19 Me BENOIT BOUCHER :

20 Il est et vingt-sept (12 h 27).

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Non, non. Alors, ce que...

23 Me BENOIT BOUCHER :

24 Alors, je vais prendre trois minutes quand même au
25 retour.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Mais, je vais vous permettre cependant de contre-
3 interroger sans problème au retour de la pause. Et
4 tout comme hier, nous allons commencer à deux
5 heures trente (14 h 30).

6 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

7

8 REPRISE DE L'AUDIENCE

9 (14:33:23)

10 LA GREFFIÈRE :

11 Monsieur Cloutier, vous êtes sous le même serment.

12 R. Oui.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Maître Boucher, vos trois minutes.

15 Me BENOIT BOUCHER :

16 Oui, bien sûr. Comme j'ai expliqué à mes collègues,
17 puisque vous m'avez retardé, bien probablement que
18 ça va prendre cinq...

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Ah! Bon. Cinq minutes.

21 Me BENOIT BOUCHER :

22 On vous en tiendra responsable.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Oui.

25

1 Me BENOIT BOUCHER :

2 Ça ne sera pas long.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Alors, il est deux heures trente-trois (14 h 33).

5 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me BENOIT BOUCHER :

6 Mais, je n'ai pas commencé.

7 Q. **[653]** Monsieur Cloutier, Benoit Boucher, je
8 représente le Procureur général du Québec. Juste
9 quelques questions de précision que j'aimerais vous
10 poser. Vous avez témoigné tout à l'heure, en
11 contre-interrogatoire de monsieur Massicotte, au
12 sujet de la collusion. Et vous avez dit que
13 vraisemblablement après deux mille (2000), après
14 avoir été condamné, vous n'avez plus fait de
15 collusion, c'est exact?

16 R. Oui.

17 Q. **[654]** Est-ce que vous savez ce que ça veut dire de
18 la collusion? Quelle est votre définition à vous de
19 la collusion?

20 R. De la collusion, c'est des arrangements avec des
21 gens, être ensemble comme un petit cartel pour
22 déjouer, s'arranger puis... La définition de
23 collusion, c'est à peu près ça, là. On est trois,
24 quatre et on déjoue le système.

25 Q. **[655]** On essaie géographiquement de délimiter les

1 territoires, fixer des prix...

2 R. Oui.

3 Q. **[656]** ... ça fait partie de la collusion ça?

4 R. Oui.

5 Q. **[657]** Faire un arrangement pour fixer des prix...

6 R. Oui.

7 Q. **[658]** ... dans une soumission.

8 R. Oui.

9 Q. **[659]** Exact. Vous avez dit à monsieur Massicotte
10 qu'en deux mille deux (2002), vous n'aviez pas
11 signé d'engagement de respecter la loi ou de ne
12 plus faire de collusion, c'est exact?

13 R. Oui.

14 Q. **[660]** Est-ce que par ailleurs on vous aurait
15 ordonné de ne pas le faire? Est-ce que la juge ne
16 vous a pas ordonné de ne pas le faire?

17 R. La juge ne m'en a pas ordonné, mais c'est mon
18 avocat qui m'a demandé de ne pas signer.

19 Q. **[661]** Je vais vous demander, Madame, de nous mettre
20 le document, le seul que je montrerai au tribunal.
21 Est-ce que ça compte dans mon temps? Parce que je
22 vois qu'il est déjà trente-six (36), là.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Pardon?

25

1 Me BENOIT BOUCHER :

2 Je disais : est-ce que ça compte dans mon temps? Je
3 vois qu'on est déjà à trente-six (36).

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Maître Boucher, prenez le temps qu'il vous faut.

6 Me BENOIT BOUCHER :

7 C'était à quelle page? Je m'excuse. Estelle, je
8 crois que tu pourrais nous aider avec la page.

9 Me ESTELLE TREMBLAY :

10 Vous y êtes.

11 Me BENOIT BOUCHER :

12 Merci.

13 Q. **[662]** Alors, je vous montre ici une ordonnance qui
14 a été rendue par l'honorable Claire Barrette-
15 Joncas. Je vous demande de descendre un petit peu,
16 Madame. Juste arrêter là. 9014-6135 Québec inc.,
17 c'est bien la compagnie qui était poursuivie?

18 R. Oui.

19 Q. **[663]** C'est votre compagnie, vous êtes le seul
20 actionnaire, propriétaire unique de cette
21 compagnie-là.

22 R. Oui. Oui.

23 Q. **[664]** Oui. Je vais vous demander de descendre
24 jusqu'au numéro 2, s'il vous plaît. Merci. Alors,
25 juste pour vous rassurer, Monsieur Cloutier, je

1 crois que vous nous avez donné une excellente
2 définition de ce qu'était la collusion. Je vois que
3 vous vous y connaissez manifestement. Et je veux
4 attirer votre attention sur les deux dernières
5 lignes du texte dans lesquelles il est dit :

6 Dans cette définition qui pourra peut-
7 être être retenue par le tribunal,
8 comme étant la définition de la
9 collusion...

10 R. Excusez-moi. Excusez-moi. Les deux dernières lignes
11 de...?

12 Q. **[665]** Du paragraphe 2.

13 R. Ah! 2. O.K. Merci.

14 Q. **[666]** Alors :

15 Par l'entremise d'une tierce partie,
16 partager les marchés géographiques ou
17 les clients ou fixer les prix dans
18 l'offre ou la fourniture de services
19 de déneigement.

20 Alors, l'ordonnance au numéro 2 là, c'était
21 spécifiquement pour le déneigement, mais c'est un
22 peu la définition de ce qu'est une collusion.

23 R. Oui.

24 Q. **[667]** Vous êtes d'accord avec moi?

25 R. Oui, je suis d'accord.

1 Q. **[668]** Bien. Est-ce que vous dites au tribunal que
2 vous n'avez plus posé ces gestes-là ni dans le
3 déneigement ni dans quelqu'autre domaine que ce
4 soit?

5 R. J'ai... dans le déneigement, je n'en ai pas refait
6 de collusion.

7 Q. **[669]** Vous jurez ça, Monsieur Cloutier?

8 R. Pardon?

9 Q. **[670]** Vous jurez ça, là?

10 R. Oui, oui.

11 Q. **[671]** O.K.

12 R. Bien, j'ai eu quand même... ils ont enquêté une
13 deuxième fois, le Bureau de la concurrence, mais
14 ils n'avaient pas de preuve. Et en plus, je crois
15 que ça a été un certain nombre de contracteurs
16 jaloux puis ils ont porté plainte à la concurrence
17 comme quoi j'en faisais encore, mais je ne touchais
18 plus à ça du tout. On en parlait de même à des
19 gens, mais... au restaurant. Je n'ai jamais pris un
20 engagement parce que toutes mes...

21 Q. **[672]** O.K. À ce moment-là, vous n'avez pas pris
22 d'engagement, mais vous en avez pris un en deux
23 mille (2000). Enfin, il y a un engagement qui vous
24 avait été ordonné en deux mille (2000).

25 R. Avant, avant, avant deux mille (2000), oui.

1 Q. [673] O.K.

2 R. Et à chaque fois que je faisais ça, bien, il y
3 avait quand même un mandat. Le contracteur que
4 j'engageais pour ça, ça, ça, ça, puis dans le
5 dernier paragraphe, bien, tu nous ôtes quatre pour
6 cent (4 %) du montant.

7 Q. [674] C'est bon. Ça, c'était dans le déneigement,
8 mais ma question était plus générale. Et il me
9 semble que, dans le témoignage que vous avez rendu,
10 là, vous avez dit à monsieur Massicotte que vous
11 n'aviez plus fait après collusion. Mais, ailleurs
12 que dans le déneigement, là, il me semble que vous
13 avez déjà dit ça, que vous avez fixé des prix dans
14 les offres et dans la fourniture de services. Je ne
15 me trompe pas quand je dis ça? Dans d'autres
16 domaines.

17 R. Oui, oui, dans d'autres domaines.

18 Q. [675] Vous avez fait ça...

19 R. Ah! J'ai... j'ai...

20 Q. [676] ... plus qu'en masse, hein!

21 R. ... j'ai fait de la collusion.

22 Q. [677] O.K. Je vais vous demander de regarder le
23 paragraphe 1 du même document. Je vais vous
24 demander de... Oui. Non, plus haut, le paragraphe
25 1, Madame, s'il vous plaît. Alors, dans le

1 paragraphe 1, sans reprendre la définition qui
2 était dans le paragraphe 2 parce que ça s'adressait
3 plus particulièrement au déneigement, il vous est
4 également interdit, de la même façon, ainsi qu'à
5 tous et chacun des officiers des corporations,
6 alors vous êtes visé directement par ça, là. Ça
7 vous interdit :

8 La continuation ou la répétition de
9 ladite infraction ou l'accomplissement
10 d'un acte ou d'une chose qui tend à la
11 continuation ou à la répétition de
12 l'infraction.

13 Alors, on a vu tantôt ce que c'était, l'infraction.
14 Alors vous avez contrevenu à cette ordonnance-là,
15 vous le savez?

16 R. Là, je la vois, là, mais...

17 Q. **[678]** Vous ne saviez pas que vous aviez une
18 ordonnance de ne pas répéter l'infraction?

19 R. J'aurais dû avoir une copie, mais elle est classée,
20 puis je n'ai pas... Je ne m'en rappelle pas d'avoir
21 vu ça.

22 Q. **[679]** O.K. Mais, même sans ordonnance, je pense que
23 ça s'entend, que si on a été condamné pour une
24 infraction, on ne devrait pas la répéter?

25 R. Bien, je me rappelle qu'eux m'ont envoyé, ils m'ont

1 envoyé une lettre après le jugement, puis ils m'ont
2 demandé de signer ce document-là, puis dans le
3 dernier paragraphe de la lettre disait que je ne
4 devrais plus faire de collusion dans le
5 dénéigement.

6 Q. **[680]** O.K. Alors pour vous c'était correct, on
7 arrête ça dans le déneigement, mais on continue
8 dans le reste, puis c'est bon.

9 R. Par après, je me suis en allé dans le génie civil,
10 puis j'ai continué.

11 Q. **[681]** O.K. C'est bon. Dans le déneigement, plus
12 jamais.

13 R. Non. Je n'ai plus...

14 Q. **[682]** Vous n'aviez pas compris que c'était bon pour
15 tout. Quand on ne peut pas faire de la collusion
16 dans le déneigement...

17 R. Non. C'est la première fois que j'en prends
18 connaissance.

19 Q. **[683]** Non non, mais je veux dire, vous n'aviez pas
20 compris que c'était bon pour tout. Si on vous
21 interdit de faire de la collusion dans le
22 dénéigement, ça ne veut pas dire qu'on peut en
23 faire, qu'on peut... qu'on peut en faire dans
24 d'autres domaines, c'est correct.

25 R. Oui.

1 Q. [684] O.K. C'était votre compréhension.

2 R. C'était ma compréhension.

3 Q. [685] Je vais vous demander d'aller à... Là, on va
4 attendre un petit peu. Est-ce que vous connaissez
5 monsieur Zambito?

6 R. Lino Zambito?

7 Q. [686] Oui, Lino Zambito.

8 R. Oui, je le connais.

9 Q. [687] Vous le connaissez comment?

10 R. Bien, je demeure à Sainte-Thérèse, il demeure à
11 Sainte-Thérèse. C'est un gars qui était souvent
12 dans des soirées de politique, de financement.

13 Q. [688] Est-ce que c'était sa principale occupation,
14 ça, être dans des soirées politiques, ou... Il
15 avait-tu une job?

16 R. Oui oui.

17 Q. [689] Oui? Il faisait quoi?

18 R. Il était contracteur, il était vice-président ou
19 président d'Infrabec, puis je le connaissais. Je ne
20 faisais pas affaire avec lui, mais je le
21 connaissais.

22 Q. [690] Monsieur Durocher, est-ce que vous le
23 connaissez?

24 R. André Durocher, oui.

25 Q. [691] Vous le connaissez comment?

1 R. Par sa compagnie, Panthère Excavations.

2 Q. **[692]** Ils font quoi, Panthère?

3 R. Panthère, qu'est-ce qu'ils font? L'été...

4 Q. **[693]** Qu'est-ce qu'ils faisaient, devrais-je dire?

5 R. C'est de la construction, de l'excavation, des
6 ponceaux à changer puis tout ça. Puis l'hiver, ils
7 faisaient du déneigement.

8 Q. **[694]** Est-ce que vous êtes au courant que monsieur
9 Zambito est venu ici dire que lui il était aussi
10 dans le business de la collusion, dans d'autres
11 domaines?

12 R. Monsieur Zambito?

13 Q. **[695]** Zambito, Lino Zambito?

14 R. Qu'il a dit ici qu'il en faisait dans d'autres
15 domaines?

16 Q. **[696]** Oui? Oui? De la collusion?

17 R. Je n'ai pas eu connaissance.

18 Q. **[697]** Non.

19 R. J'ai suivi ça à la télévision, mais je n'en ai pas
20 eu connaissance.

21 Q. **[698]** Est-ce que vous le saviez, que monsieur
22 Zambito était, faisait partie d'un système
23 collusionnaire aussi pour obtenir des contrats?
24 Est-ce que vous saviez ça?

25 R. Non plus. Pour Montréal.

1 Q. **[699]** Vous n'aviez jamais entendu parler de ça?

2 R. Non. J'en ai entendu parler pour les quelques
3 contrats qu'il y a dans la région de Boisbriand,
4 puis de Sainte-Thérèse, puis les Laurentides. Je
5 savais que le groupe se parlait, là.

6 Q. **[700]** O.K. Vous saviez ça, qu'il y avait de la
7 collusion. Un groupe qui se parle, on s'entend...

8 R. Je savais qu'il en faisait.

9 Q. **[701]** O.K.

10 R. Parce que...

11 Q. **[702]** Un groupe qui se parle, on s'entend que
12 c'était de la collusion. C'est ça?

13 R. Parce que presque tous les contracteurs dans la
14 région, ils se parlaient tous avant de déposer.

15 Q. **[703]** Monsieur Durocher était-il dans ce groupe-là
16 aussi?

17 R. Durocher, c'est un type auquel que, il n'avait pas
18 d'affinités beaucoup avec les autres contracteurs.
19 Il avait souvent des... Quand ils lui demandaient
20 de se tasser, ou de rentrer un prix... rentrer un
21 prix pour que la... sa soumission, bien là il
22 disait que c'était à son tour, puis l'autre il
23 disait non, puis... Il n'était jamais content. Ça
24 fait que les gars, là, ils l'ont mis de côté, puis
25 il était presque tout seul contre tous les autres.

1 Q. [704] Comment vous savez ça, vous?

2 R. Bien, c'est lui, André Durocher, qui m'a conté ça.

3 Q. [705] Est-il allé se plaindre à vous, à un moment
4 donné, que le monde ne respectait pas leur tour?

5 R. Oui.

6 Q. [706] Il est allé se plaindre à vous de ça?

7 R. Oui. Il savait que je connaissais beaucoup les
8 autres, mais se plaindre à moi, ça n'arrangeait
9 rien. Je ne pouvais pas l'aider.

10 Q. [707] O.K. Mais il savait que vous étiez un peu
11 dans...

12 R. Bien...

13 Q. [708] Vous connaissiez le monde, puis que...

14 R. S'il me disait : « Si tu veux cette job-là, tu
15 pourrais-tu m'aider à faire tasser, mettons,
16 Desjardins Asphalte, ou un autre contracteur? » Il
17 me demandait des choses semblables. Desjardins
18 c'est mes amis. Je n'étais pas ami tellement avec
19 Durocher. Je...

20 Q. [709] Alors, vous vous souvenez que monsieur...

21 R. Je ne l'ai pas fait.

22 Q. [710] Vous vous souvenez que monsieur Durocher est
23 venu se plaindre à vous une fois, ou quelques fois,
24 là, que le monde ne respectait pas leur tour. Vous
25 vous souvenez de ça?

1 R. Oui.

2 Q. **[711]** Bien. Je vais vous demander d'afficher la
3 transcription du témoignage de monsieur Zambito du
4 quatre (4) octobre deux mille douze (2012) à la
5 page 75, s'il vous plaît.

6 LA GREFFIÈRE :

7 Est-ce que vous produisez ce document-là?

8 Me BENOIT BOUCHER :

9 Oui. C'est bon. Parce que, ce n'est pas un document
10 que j'avais fourni à la Commission, mais c'est
11 correct. On va le produire.

12 LA GREFFIÈRE :

13 Alors, 669.

14 Me BENOIT BOUCHER :

15 Merci.

16 (14:45:54)

17

18 61P-669 : Dossier de cour no. 500-001333-000, en
19 liasse

20

21 Me SONIA LeBEL :

22 Ce document-là, juste pour rassurer maître Boucher,
23 avait déjà été fourni à la Commission par maître
24 Tremblay, donc il n'y a pas de problème, les
25 procureurs étaient au fait.

1 Me BENOIT BOUCHER :

2 Ça va bien. Ils font tout pour me retarder...

3 Me SONIA LeBEL :

4 Est-ce que c'est une... Juste peut-être pour aider,
5 est-ce que c'est une partie de transcription que
6 vous aviez fournie?

7 Me BENOIT BOUCHER :

8 Oui.

9 Me SONIA LeBEL :

10 Oui?

11 Me BENOIT BOUCHER :

12 Que j'ai...

13 Me SONIA LeBEL :

14 Ou on...

15 Me BENOIT BOUCHER :

16 J'ai demandé que...

17 Me SONIA LeBEL :

18 Oui, c'est ça, qu'on retrace...

19 Me BENOIT BOUCHER :

20 Oui.

21 Me SONIA LeBEL :

22 ... puis on va aller vérifier ça.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 En attendant, Maître Boucher, est-ce que vous...

25 Peut-être que vous pouvez lire vous-même la

1 transcription?

2 Me BENOIT BOUCHER :

3 Je ne l'ai pas, Madame.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Ah, vous ne l'avez pas?

6 Me BENOIT BOUCHER :

7 Mais je peux la retrouver si je prends mon
8 ordinateur. Alors je vais le faire.

9 Q. **[712]** Alors, je vous posais la question si monsieur
10 Durocher allait se plaindre, de temps à autre, à
11 vous, et vous m'avez dit que, oui, dans des
12 circonstances particulières, quand les gens ne
13 voulaient pas se tasser puis qu'ils ne voulaient
14 pas...

15 R. Excusez, je ne vous entends pas bien.

16 Q. **[713]** Oui, je répète. Je vous demandais si monsieur
17 Desrochers était... Durocher était allé vous voir
18 pour se plaindre que parfois des gens lui volaient
19 son tour, là, puis vous nous dites que, oui, il
20 vous a fait part de ça. Alors, je vous dis ce que
21 monsieur Zambito nous a dit quand il est venu
22 témoigner ici. Alors, à partir de la ligne 10 :

23 À un moment donné aussi, monsieur
24 Durocher, il faut comprendre, il avait
25 des frustrations contre moi. Lui, il

1 avait un contrat de déneigement à
2 l'été deux mille huit (2008), qui
3 était en appel d'offres pour
4 Blainville où est-ce que lui s'était
5 arrangé avec d'autres entrepreneurs
6 pour se départager les secteurs de la
7 Ville. Puis là-dessus, monsieur
8 Durocher ne m'avait pas appelé pour
9 avoir un O.K. sur ce contrat-là. J'ai
10 eu le contrat de déneigement, puis il
11 a tout fait, il était frustré.

12 Vous nous en avez parlé tantôt, les gens étaient
13 frustrés.

14 Il est allé à l'Hôtel de Ville de
15 Blainville, il a rencontré... Parce
16 que dans le temps, c'était monsieur
17 Gilles Cloutier, je pense que c'est un
18 personnage connu, un ancien employé de
19 Roche qui tentait d'organiser toute
20 cette collusion-là dans le déneigement
21 à Montréal.

22 Le lendemain de l'ouverture des
23 soumissions, il est venu me voir,
24 monsieur Cloutier, pour me dire que je
25 n'avais pas d'affaire là, que ce

1 n'était pas mon contrat, puis, moi,
2 j'ai tout le temps tenu ma position
3 que monsieur Durocher ne m'avait
4 jamais appelé là-dessus. J'avais
5 rentré le prix et j'étais le plus bas
6 soumissionnaire, [j'ai remporté la
7 soumission puis j'ai fait le contrat].

8 C'est le genre de plainte que vous faisait monsieur
9 Durocher, n'est-ce pas?

10 R. Monsieur Durocher, je ne l'ai pas rencontré. Le
11 lendemain ou les jours suivants.

12 Q. **[714]** Je vous demande, Monsieur : C'est le genre de
13 plainte que vous faisait monsieur Durocher?

14 R. Monsieur Durocher ne m'a pas fait cette plainte-là
15 du tout.

16 Q. **[715]** Ma question est la suivante : Est-ce que
17 c'est le genre de plainte...

18 R. C'était complètement faux ça. Je me souviens,
19 j'avais écouté cette journée-là...

20 Q. **[716]** Maintenant vous vous en souvenez. Tout à
21 l'heure, vous ne vous en souveniez plus, maintenant
22 vous vous en souvenez?

23 R. Bien, pour ça, là. J'ai eu d'autre chose avec
24 monsieur Durocher, mais ça, qu'est-ce que vous me
25 dites clairement, là, c'est faux, de la part de

1 monsieur Durocher.

2 Q. [717] C'est monsieur Zambito.

3 R. Zambito, je veux dire.

4 Q. [718] Alors, monsieur Zambito a menti quand il est
5 venu dire à peu près ce que vous nous avez dit
6 tantôt, sauf pour le petit bout que ce serait du
7 déneigement?

8 R. Oui.

9 Q. [719] C'est ça?

10 R. Oui.

11 Q. [720] C'est bon. Je n'ai pas d'autres questions.

12 (14:47:36)

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Merci. Maître Tremblay, est-ce que vous... vous
15 êtes la prochaine? Je vois que vous vous levez,
16 alors vous répondez à ma question.

17 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me ESTELLE TREMBLAY :

18 Q. [721] Bonjour.

19 R. Bonjour, Madame. Bonjour, Maître.

20 Q. [722] Je représente le Parti québécois, Monsieur
21 Cloutier.

22 R. Ça va.

23 Q. [723] J'ai quelques questions à vous poser.

24 R. O.K.

25 Q. [724] Alors, Monsieur Cloutier, quels sont les

1 partis politiques provinciaux pour lesquels vous
2 avez organisé des élections provinciales?

3 R. Au provincial?

4 Q. **[725]** De mil neuf cent quatre-vingt-seize (1996) à
5 deux mille onze (2011).

6 R. De quatre-vingt-seize (96) à deux mille onze
7 (2011)?

8 Q. **[726]** Oui.

9 R. Les partis provinciaux, ça a été seulement le Parti
10 libéral.

11 Q. **[727]** Combien d'élections avez-vous organisées?

12 R. À partir de quatre-vingt-seize (96) aller jusque...
13 j'ai peut-être travaillé... j'ai travaillé c'est-à-
14 dire, au congrès de Jean Charest, quatre-vingt-dix-
15 sept (97), quatre-vingt-dix-huit (98). Ensuite
16 j'ai... la dernière, dernière, là, j'avais arrêté
17 parce que j'étais plus intéressé à faire du
18 municipal, j'ai fait celle de Chomedey, de Guy
19 Ouellette, là, en deux mille sept (2007).

20 Q. **[728]** Donc, vous nous dites que vous avez participé
21 à deux élections provinciales entre mil neuf cent
22 quatre-vingt-seize (1996) et deux mille onze
23 (2011)?

24 R. Oui.

25 Q. **[729]** Et, lorsque vous avez participé, avez-vous

1 participé à titre d'organisateur?

2 R. Oui.

3 Q. **[730]** Oui. Et, comme organisateur, utilisiez-vous
4 les mêmes procédés que ceux décrits à maître LeBel
5 en ce qui concerne les élections municipales?

6 R. Oui.

7 Q. **[731]** C'est donc dire que, dans ces élections dans
8 lesquelles vous avez travaillé, vous avez déclaré,
9 et vous aviez une colonne « Budget 1 » et « Budget
10 2 »?

11 R. Oui.

12 Q. **[732]** Et donc, il y avait des dépenses qui
13 n'étaient pas déclarées à l'agent officiel?

14 R. Exact.

15 Q. **[733]** Quelles autres personnes, à part vous,
16 étaient au courant de vos méthodes dans les
17 élections provinciales dans lesquelles vous avez
18 travaillé?

19 R. Je pense que j'étais le seul.

20 Q. **[734]** Vous dites qu'il n'y avait aucune autre
21 personne...

22 R. Le candidat ne le savait pas.

23 Q. **[735]** Maintenant, vous, lorsque vous faites ça,
24 vous avez besoin quand même d'une complicité des
25 entreprises puisqu'il y a des entreprises qui

1 acceptent de vous faire de fausses facturations?

2 R. Normalement, c'était souvent payé à une de mes
3 trois compagnies, que j'avais puis je le changeais.

4 Q. **[736]** Quelles sont les entreprises qui ont fait de
5 la fausse facturation dans le cadre des deux
6 élections provinciales que vous venez de décrire?

7 R. C'est le... le nom, le...

8 Q. **[737]** Le nom des entreprises qui vous ont aidé à
9 faire vos procédés, qui sont complices dans vos
10 procédés?

11 R. Ah! les noms des entreprises qui m'ont fait des
12 chèques c'est-à-dire. Je crois que Desjardins
13 Asphalte puis... je ne me souviens pas dans l'autre
14 cas. Comme je vous dis, il n'y avait pas grands-
15 cas, il y en avait deux.

16 Q. **[738]** Alors, vous avez utilisé Desjardins Asphalte
17 dans le cadre de quelle élection provinciale?

18 R. Celle... celle du congrès de Jean Charest.

19 Q. **[739]** Et, Monsieur, j'aimerais savoir maintenant,
20 quand vous parlez de Desjardins Asphalte, vous avez
21 dit tout à l'heure : « Ce sont mes amis. »

22 R. Oui.

23 Q. **[740]** Et c'est bien Desjardins Asphalte ou une de
24 ses filiales, là, qui a eu le contrat de
25 construction octroyé par la MRC de la Matawinie?

1 R. Oui.

2 Q. **[741]** Donc, c'était vos amis?

3 R. Bien...

4 Q. **[742]** ... qui avaient eu ces contrats-là?

5 R. C'est des gens que je connais très bien, j'étais à
6 l'école en même temps qu'eux.

7 Q. **[743]** Entre mil neuf cent quatre-vingt-seize (1996)
8 et deux mille onze (2011), est-ce qu'un parti
9 politique provincial vous a octroyé un certificat
10 de sollicitateur?

11 R. Non.

12 Q. **[744]** Entre mil neuf cent quatre-vingt-seize (1996)
13 et deux mille onze (2011), avez-vous sollicité des
14 gens pour un parti politique provincial aux fins de
15 financement?

16 R. J'ai fait des financements pour le Parti québécois,
17 j'ai fait des financements pour le Parti libéral
18 dans ces années-là.

19 Q. **[745]** Alors, quels sont les financements que vous
20 avez faits pour le Parti québécois?

21 R. J'en ai fait un en deux mille un (2001) ou deux
22 mille deux (2002), qu'on a...

23 Q. **[746]** Vous faites référence au cocktail...

24 R. À Saint-Jérôme, là, de madame Lucie Papineau.

25 Q. **[747]** Parfait. Au cours de ce... quand je dis

1 parfait, je m'excuse, c'est parce que je vous
2 comprends.

3 R. O.K.

4 Q. **[748]** Au cours de ce cocktail-là, vous avez
5 mentionné que les entrepreneurs avaient exprimé à
6 monsieur Chevrette une doléance, en particulier,
7 celle que les appels d'offres ne devraient pas être
8 lancés en juillet, mais au mois de mars?

9 R. Exact.

10 Q. **[749]** Quels sont les entrepreneurs qui ont exprimé
11 cette doléance-là, à votre connaissance?

12 R. Garnier Construction, Netcon, Desjardins Asphalte,
13 Beaver Asphalte. Les quatre que je me rappelle, là,
14 c'est eux autres qui ont pris leur cinq minutes que
15 j'avais accordé pour expliquer cette doléance-là,
16 là.

17 Q. **[750]** Madame Morin, pourriez-vous, s'il vous plaît,
18 afficher à l'écran l'onglet 36? Alors, l'onglet...
19 peut-être que c'est un document que vous ne
20 connaissez pas, mais ce document, en fait, nous
21 informe qu'il y a eu, en deux mille un (2001), un
22 sommaire sur les grands chantiers du Québec et que
23 ce sommaire a donné lieu à quatorze (14) mesures
24 qui ont été adoptées par monsieur Chevrette. Vous
25 me suivez?

1 R. Oui.

2 Q. [751] Si vous allez à la première mesure, vous
3 voyez que monsieur Chevrette, à la suite de ce
4 grand chantier, a reporté les appels d'offres au
5 mois de décembre, plutôt qu'en avril. Diriez-vous
6 avec moi que ce matin, vous n'avez pas exactement
7 rapporté ce qui s'est passé au cocktail de
8 financement?

9 R. Non. Ça n'avait pas été discuté.

10 Q. [752] Non? Est-ce que vous avez été au courant de
11 ce sommaire?

12 R. Non. Je ne le reconnais pas, non. Je ne le sais
13 pas.

14 Q. [753] Reconnaissez-vous, Monsieur Cloutier, que
15 ces doléances-là n'ont pas été écoutées par le
16 ministre, puisqu'il a adopté une mesure qui ramène
17 les appels d'offres d'avril à décembre? Seriez-vous
18 d'accord avec moi pour dire qu'il n'a pas prêté
19 oreille à la suggestion des entrepreneurs?

20 (14:58:09)

21 Me SONIA LeBEL :

22 Je pense qu'ici, je vais m'objecter parce qu'à la
23 face même du document, Madame la Présidente, on
24 parle « Devancement de quatre mois du lancement de
25 la parution des appels d'offres dès décembre,

1 plutôt qu'avril ». Je pense que ça correspond à la
2 discussion qui a été rapportée par Monsieur
3 Cloutier à l'effet qu'on faisait les appels
4 d'offres trop tard dans la saison, et c'est à la
5 face même du document. J'aimerais bien que la ligne
6 de questions de ma consœur soit faite en fonction
7 des écrits et d'interprétations exactes de l'écrit
8 qu'elle produit elle-même.

9 Me ESTELLE TREMBLAY :

10 Je vais reformuler ma question pour que le témoin
11 soit plus à l'aise avec ma question et ma consœur
12 aussi.

13 Q. **[754]** J'aimerais savoir si vous croyez que ce
14 cocktail de financement a eu un quelconque effet
15 sur le ministre.

16 R. Les contracteurs m'ont... même monsieur Charette
17 s'est avancé ce soir-là pour dire que l'année
18 prochaine, les contrats vont être avancés en mars,
19 puis en avril.

20 Q. **[755]** Monsieur Cloutier...

21 R. Puis j'ai eu la réponse de ces contracteurs-là
22 qu'ils étaient satisfaits de travailler de cette
23 façon-là avec les soumissions, début d'année.

24 Q. **[756]** Alors, donc, vous, vous vous donnez une
25 grande importance, là, à ce cocktail de financement

1 dans la situation des appels d'offres au Québec?

2 R. Oui.

3 Q. **[757]** Oui? Vous vous donnez une grande importance?

4 R. Oui, parce qu'on avait plusieurs sujets, mais c'est
5 tout à peu près le même sujet qui se répétait. J'ai
6 dit: « On va prendre celui-là, puis on va
7 l'éclaircir ».

8 Q. **[758]** Est-ce que vous avez participé au Sommet qui
9 avait été tenu par le Gouvernement du Québec?

10 R. Au Sommet?

11 Q. **[759]** Oui.

12 R. Non.

13 Q. **[760]** Non?

14 R. Non.

15 Q. **[761]** Est-ce que vous connaissez des gens de vos
16 amis qui ont participé à ce sommet-là?

17 R. Non plus.

18 Q. **[762]** Maintenant, Monsieur Cloutier, quand vous
19 avez participé à l'élection de mil neuf cent
20 quatre-vingt-dix-sept (1997), l'élection
21 provinciale de mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept
22 (1997), est-ce que vous avez utilisé les services
23 d'entreprises pour faire de la fausse facturation?

24 R. Non. Pas en quatre-vingt-sept (87).

25 Q. **[763]** En quatre-vingt-dix-sept (97)?

1 R. Pas en quatre-vingt-dix-sept (97).

2 Q. **[764]** Est-ce que vous avez utilisé de l'argent non
3 déclaré?

4 R. Je ne pense pas. On avait... c'était... c'était
5 arrivé dans les limites, puis c'était correct.

6 Q. **[765]** Vous m'avez dit tout à l'heure qu'il y avait
7 un budget 1 et un budget 2 dans le cadre de ces
8 deux élections. Donc, le budget 2, l'argent venait
9 d'où?

10 R. L'argent venait d'où... de firmes de génies ou des
11 contracteurs. Pas d'autres places.

12 Q. **[766]** Alors, ça, c'est l'élection de mil neuf cent
13 quatre-vingt-dix-sept (1997), vous dites?

14 R. Oui.

15 Q. **[767]** Au sein du Parti libéral?

16 R. Oui.

17 Q. **[768]** Est-ce qu'au sein de ce groupe, dont vous
18 faisiez partie, comme organisateur politique, vous
19 aviez également une procuration du type de celle
20 que vous avez décrite avant-hier?

21 R. Non.

22 Q. **[769]** Est-ce que vos méthodes d'organisation
23 électorale, sur le plan municipal, ont faussé les
24 résultats des élections municipales que vous avez
25 organisées?

1 R. À l'occasion, oui.

2 Q. [770] Oui? Alors quelles sont les municipalités et
3 les élections où vous diriez que vous avez faussé
4 les résultats des élections municipales?

5 R. Sainte-Julienne, Rawdon, Chertsey, Sainte-Julie,
6 Varennes. Les autres, je ne me souviens pas, là.

7 Q. [771] Quand vous avez faussé le résultat des
8 élections municipales à Chertsey, est-il exact de
9 dire que le maire était alors monsieur Daniel
10 Brazeau?

11 R. Oui.

12 Q. [772] Donc, monsieur Brazeau a été élu maire en
13 raison d'une élection dont les résultats ont été
14 faussés.

15 R. Oui.

16 Q. [773] Par votre travail.

17 R. Oui.

18 Q. [774] C'est ça?

19 R. Bien, fraudés...

20 Q. [775] Faussés, j'ai dit.

21 R. Faussés... C'était une... Au départ, c'était une
22 élection, à Chertsey, avec la Loi électorale du
23 Québec, c'est un cinq mille (5 000) et moins. Puis
24 le cinq mille (5 000) et moins, bien, la loi
25 n'était pas appliquée.

1 Q. [776] Donc, vous trouvez que ce n'est pas grave, il
2 n'y a pas de loi, mais vous faussez le résultat.

3 R. Je pouvais dépenser cinquante mille (50 000), ou je
4 pouvais dépenser...

5 (15:02:38)

6 Me SONIA LeBEL :

7 Si vous permettez, Madame la Présidente...

8 Me ESTELLE TREMBLAY :

9 O.K.

10 Me SONIA LeBEL :

11 Je vais faire une intervention. Je pense que le
12 choix des mots est important. On peut parler d'une
13 élection qui a été organisée, une élection pour
14 laquelle on a, par des moyens, expliqué, fait
15 sortir le vote. Mais de dire que l'élection elle
16 est faussée, je pense que c'est de... de corriger
17 la situation. On n'a pas fait de faux bulletins de
18 vote. Alors, je veux juste qu'on soit clair là-
19 dessus, là, dans ce sens-là. Sur le sens...

20 Me ESTELLE TREMBLAY :

21 Ma question est, est-ce que vos méthodes
22 d'organisation ont faussé les résultats. Je pense
23 que c'est une question pertinente, puis le témoin y
24 a répondu, particulièrement à l'égard de Chertsey,
25 et j'en arrive au fait que le maire de Chertsey

1 siégeait sur le comité de sélection dans le contrat
2 de la route de Saint-Donat.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Oui mais ce que votre collègue vous demande, ni
5 plus ni moins, c'est de nous expliquer ce que vous
6 voulez dire par fausser.

7 Me SONIA LeBEL :

8 Voilà.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Parce que c'est... Chaque personne allait voter,
11 là, et ce qu'on a compris du témoignage, c'est
12 qu'il faisait sortir le vote. Mais, quand vous
13 dites « fausser », c'est parce qu'il y avait des
14 moyens exagérés, et qui dépassaient la limite
15 permise par la loi, ou parce que les gens allaient
16 voter contre leur gré? Parce que c'est...

17 Me ESTELLE TREMBLAY :

18 Bien, les méthodes, il les a décrites. Il les a
19 décrites de la manière dont vous le savez. Et puis
20 je peux lui demander qu'est-ce qu'il entend par
21 fausser les résultats, je pense que ça serait peut-
22 être mieux que le témoin l'explique plutôt que moi.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Effectivement.

25

1 Me SONIA LeBEL :

2 Je vais peut-être juste, pendant que je suis
3 debout, en profiter pour vous demander de produire
4 la pièce avant qu'on passe à une autre pièce,
5 Maître Tremblay.

6 Me ESTELLE TREMBLAY :

7 Oui. Oui.

8 Me SONIA LeBEL :

9 Sous la cote... Qui est le communiqué que vous avez
10 exhibé.

11 Me ESTELLE TREMBLAY :

12 Hum, hum.

13 Me SONIA LeBEL :

14 Donc, 61P...

15 LA GREFFIÈRE :

16 671.

17 Me SONIA LeBEL :

18 Merci, avant qu'on passe peut-être à une autre
19 pièce.

20 Me ESTELLE TREMBLAY :

21 671?

22 LA GREFFIÈRE :

23 71.

24 Me ESTELLE TREMBLAY :

25 Pardon. J'avais mal compris.

1 que les résultats ont été faussés?

2 R. Je trouve... Moi, ce que je comprends, là, le mot
3 « fausser », là, ce n'est pas parce que tu as plus
4 d'argent ou tu as plus d'organisation, ou tu as
5 plus de communications, puis que l'équipe fait
6 bien, pour dire qu'on a faussé l'élection par le
7 résultat.

8 Q. [780] Alors, lorsque vous utilisez...

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Q. [781] Mais on peut dire, si vous me permettez, on
11 peut dire que c'est injuste par rapport à l'autre
12 équipe qui a beaucoup moins de moyens.

13 R. Absolument.

14 Q. [782] O.K.

15 Me ESTELLE TREMBLAY :

16 Q. [783] Alors, considérez-vous que ces méthodes-là,
17 en l'occurrence faire de la fausse facturation,
18 introduire de l'argent non déclaré dans une
19 élection, constitue une pratique malhonnête qui a
20 une incidence défavorable sur le camp adverse?

21 R. Plus ou moins, parce que l'autre équipe, elle
22 faisait la même chose. L'autre équipe avait
23 beaucoup d'argent aussi.

24 Q. [784] Mais comment pouvez-vous le savoir, que
25 l'autre équipe faisait la même chose, puisque vous

1 n'étiez pas au sein de cette équipe?

2 R. Bien, tout se sait. Dans le génie-conseil, on se
3 parle régulièrement, puis je sais quand c'est
4 Dessau a donné quinze mille (15 000) en quelque
5 part, puis qu'ils étaient contre Roche, contre moi.
6 Je savais que... Il y avait au moins quinze mille
7 (15 000) de Dessau, puis des fois il y en avait des
8 dix (10), douze mille (12 000) de Génus qui... Je
9 savais qu'ils avaient autant d'argent que moi.

10 Q. **[785]** Alors, est-ce qu'on peut dire que vous avez
11 été l'artisan de plusieurs fraudes électorales
12 municipales?

13 R. J'en reviens encore à votre question. Le mot
14 « fausse », là... Je ne le vois pas, là. C'était
15 plutôt on dépensait de l'argent en stratégie mais
16 on ne faussait pas du tout l'élection, on ne
17 faussait pas les électeurs. Mais la seule fausse,
18 si vous voulez, si vous comprenez comme ça, c'était
19 qu'on avait deux budgets, 1 et 2.

20 Q. **[786]** Êtes-vous d'avis qu'en plus de commettre un
21 acte illégal, vous étiez malhonnête?

22 R. Ma conscience me dit que je n'étais pas malhonnête
23 parce que c'était les moeurs du temps puis je ne
24 voyais pas grands-Municipalités au Québec, ni dans
25 ma région, qui faisaient... qui ne respectaient pas

1 la Loi électorale par les contributions, par le
2 financement.

3 Q. [787] Donc, vous mesurez votre honnêteté par
4 rapport à l'honnêteté ambiante?

5 R. Oui.

6 Q. [788] Et non pas par rapport à une norme morale ou
7 éthique ou déontologique?

8 R. Oui.

9 Q. [789] Donc, vous ne vous sentez pas encore
10 malhonnête?

11 R. C'est un grand mot « malhonnête » puis « honnête »,
12 c'est un grand mot. Mais malhonnête, ces deux
13 grands mots là, je ne me sentais pas malhonnête.
14 Puis je ne me sens pas, aujourd'hui encore,
15 malhonnête. Mais je peux dire à la Commission et à
16 vous que je ne le referais plus, mais ce n'était
17 pas... on est allés à l'encontre de la Loi
18 électorale qui n'était pas adaptée pour les années
19 quatre-vingt-dix (90), deux mille (2000) puis deux
20 mille (2000) jusqu'à deux mille sept (2007). Ce
21 n'était pas une bonne loi.

22 Q. [790] Donc, je comprends, Monsieur Cloutier,
23 qu'aujourd'hui encore, vous n'avez pas le jugement
24 que les actes posés ont été des actes malhonnêtes?

25 R. Bien, je suis obligé de dire que ça... il y a eu

1 des actes malhonnêtes, quand tu défonces le budget
2 qui est autorisé par la Loi électorale, tout de
3 suite là c'est une fraude puis c'était... c'est une
4 fraude qu'on commet. Mais je pourrais vous la
5 transmettre la fraude à l'agent officiel, c'était à
6 elle de faire son travail.

7 Q. [791] Avez-vous été organisateur politique au sein
8 du Parti québécois, à quelque époque que ce soit
9 entre mil neuf cent quatre-vingt-seize (1996) et
10 deux mille onze (2011)?

11 R. Jamais.

12 Q. [792] Vous avez décrit votre implication dans la
13 campagne du Non.

14 R. Oui.

15 Q. [793] Et vous avez décrit, d'ailleurs,
16 l'utilisation d'argent non déclaré dans la campagne
17 du Non, n'est-ce pas?

18 R. Dans la deuxième campagne du Non.

19 Q. [794] La campagne référendaire...

20 R. Celle de quatre-vingt-quinze (95).

21 Q. [795] ... mil neuf cent quatre-vingt-quinze (1995).

22 R. Quinze (15), oui.

23 Q. [796] C'est ça. Alors, vous, qui avez gagné autant
24 d'élections, pensez-vous que, lors du référendum,
25 en mil neuf cent quatre-vingt-quinze (1995),

1 l'argent non déclaré que vous avez introduit dans
2 la campagne référendaire a changé les résultats du
3 vote ou a fait une différence significative?

4 R. C'est difficile à dire, hein, c'est tout le Québec
5 au complet. Puis il n'y a pas eu une grande
6 majorité entre le Oui puis le Non comme résultat.
7 Comparer avec les quelques milliers de dollars qui
8 étaient... qui n'a pas été autorisé, qui a été payé
9 directement ou via par des entreprises, sans passer
10 par la Loi électorale. Je ne crois pas.

11 Q. **[797]** Maintenant, Monsieur Cloutier, est-ce que
12 vous considérez que vous agissiez malhonnêtement
13 dans le cas de la campagne du Non?

14 R. Non.

15 Q. **[798]** Considérez vous encore que vous agissiez
16 malhonnêtement?

17 R. Non.

18 Q. **[799]** Donc, vous ne vous sentez absolument pas
19 malhonnête à l'égard de quelque élection dans
20 laquelle vous avez utilisé ces procédés-là?

21 R. Non.

22 Q. **[800]** Et vous n'êtes pas certain des résultats
23 tangibles que vos manoeuvres ont pu avoir?

24 R. Non plus.

25 Q. **[801]** Mais vous avez vendu à Roche, entre autres,

1 ensuite à Dessau que vous seriez en mesure
2 d'apporter, de façon tangible, des résultats?

3 R. Oui.

4 Q. **[802]** Donc, vous leur avez représenté que vos
5 manoeuvres allaient leur apporter des contrats?

6 R. Oui.

7 Q. **[803]** Et vous l'avez représenté aussi à des
8 politiciens provinciaux et municipaux?

9 R. Oui.

10 Q. **[804]** Mais, aujourd'hui, vous nous dites que ces
11 manoeuvres-là n'ont peut-être pas eu le résultat
12 escompté?

13 R. Oui.

14 Me ESTELLE TREMBLAY :

15 Pourriez-vous afficher, Madame Morin...

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Si vous me permettez, Maître Tremblay. Le dernier
18 document, on m'a avisée que ce n'était pas 61P-671
19 mais 670.

20 LA GREFFIÈRE :

21 Le communiqué.

22 Me ESTELLE TREMBLAY :

23 Le communiqué.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Oui.

1 Me ESTELLE TREMBLAY :

2 Merci. Pourriez-vous afficher, Madame Morin,
3 l'onglet 35.

4 Q. **[805]** Alors, votre société a été accusée, le cinq
5 (5) juillet deux mille (2000), d'une infraction
6 d'avoir réduit indûment la concurrence dans le
7 déneigement, l'enlèvement et le transport de la
8 neige, sur les autoroutes 720, 40 Ouest, 25, 13,
9 15, 40 Est. Est-ce que c'est exact?

10 R. Exact.

11 Q. **[806]** Et la compagnie accusée était 9014-7135
12 Québec inc. Est-ce exact?

13 R. Oui, c'est exact.

14 Q. **[807]** Cette compagnie a été créée le dix-huit (18)
15 janvier mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept (1997)
16 et elle a cessé d'exister le sept (7) mai deux
17 mille quatre (2004), selon le registraire des
18 entreprises. Est-ce que c'est exact?

19 R. Je ne me souviens, pas, là, j'en avais plusieurs,
20 mais ça devrait être correct.

21 Q. **[808]** Quelle est la raison de la cessation de ses
22 activités?

23 R. La raison de... la raison de la 9014-6135 Québec
24 inc., avec les problèmes de la concurrence puis les
25 choses à payer, mon avocat a suggéré de la mettre

1 en faillite.

2 Q. **[809]** Oui, mais la faillite ne met pas fin aux
3 obligations d'une société qui a une amende à payer.
4 Saviez-vous ça?

5 R. J'ai... pourtant, j'ai payé un premier acompte,
6 puis j'avais la balance à payer à toutes les
7 années, un certain montant, puis quand j'ai fait
8 faillite, ça a tout été en faillite, la balance.

9 Q. **[810]** Alors, vous aviez quatre-vingt-onze mille
10 cinq cents dollars (91 500 \$) d'amende en quatre
11 versements; quinze (15) octobre deux mille (2000),
12 vingt-quatre (24) octobre deux mille un (2001)...

13 R. Oui.

14 Q. **[811]** ... vingt-quatre (24) octobre deux mille deux
15 (2002), vingt-quatre (24) octobre deux mille trois.
16 Est-ce que cette amende a été totalement payée?

17 R. J'ai payé juste la première.

18 Q. **[812]** Est-ce que vous considérez qu'il est éthique
19 de ne pas payer cette amende?

20 R. Considérer éthique de ne pas l'avoir payée...

21 Q. **[813]** Trouvez-vous ça malhonnête...

22 R. ... au complet?

23 Q. **[814]** ... Monsieur Cloutier de ne pas avoir payé
24 cette amende au complet conformément aux
25 ordonnances de la Cour?

1 R. Non.

2 Q. **[815]** Ce n'est pas malhonnête?

3 R. Non.

4 Q. **[816]** Pour vous, la faillite libère ou vous libère
5 de toute responsabilité quant au paiement de cette
6 amende?

7 R. Oui.

8 Q. **[817]** Oui? Et cinq autres compagnies ont été
9 condamnées?

10 R. Oui.

11 Q. **[818]** Nepcon...

12 R. Oui.

13 Q. **[819]** ... Excavation Loiselle et Frères, Compagnie
14 de pavage d'asphalte Beaver et Roxboro Excavation.
15 Est-ce qu'Excavation Loiselle et Frères est la
16 société qui vous servait à faire de la fausse
17 facturation, lorsque vous envoyez, là, à Roche, vos
18 factures?

19 R. Il y en avait une autre que vous avez oubliée qui
20 était condamnée, hein, en tout cas, ce n'est pas
21 grave.

22 Q. **[820]** Oui, laquelle?

23 R. Giguère et Geoffroy.

24 Q. **[821]** Giguère et Geoffroy? Vous avez raison. Alors,
25 est-ce que Loiselle et Frères vous permettaient de

1 faire de la fausse facturation à Roche? Parce que
2 vous avez témoigné que vous envoyiez des factures à
3 Roche, vous aviez un résumé de vos factures, si on
4 peut dire, puis vous aviez la colonne pour vos
5 services, puis quand on voyait Loïselle, ce que
6 j'ai compris, c'est que ça, c'était de la fausse
7 facturation.

8 R. Oui, mais ce n'était pas avec Roche.

9 Q. **[822]** Non?

10 R. Roche, c'était... ma fonction c'était développement
11 des affaires. Je n'ai jamais fait de fausses
12 factures pour mes honoraires professionnels puis
13 mes dépenses. Mais la concurrence, c'était
14 complètement un autre travail à part. C'était deux
15 choses.

16 Q. **[823]** Est-ce que vous avez utilisé Loïselle et
17 Frères pour faire de fausses facturations?

18 R. J'ai fait... Loïselle et Frères, j'ai fait de
19 fausses factures en deux mille cinq (2005). Ça a
20 été la seule. Celle que j'ai expliquée hier.

21 Q. **[824]** Est-ce que vous avez utilisé Nepcon pour
22 faire de la fausse facturation?

23 R. Dans le...

24 Q. **[825]** Dans n'importe quel domaine, Monsieur.

25 R. Dans le bureau de la concurrence, oui, là, dans les

1 années quatre-vingt-dix-huit (98), là.

2 Q. **[826]** Mais après ce jugement-là, avez-vous utilisé
3 Nepcon pour faire de la fausse facturation?

4 R. Non.

5 Q. **[827]** Est-ce que vous avez utilisé Compagnie
6 d'asphalte Beaver pour faire de la fausse
7 facturation?

8 R. Non.

9 Q. **[828]** Est-ce que vous avez utilisé les services de
10 Roxboro pour faire de la fausse facturation?

11 R. Non.

12 Q. **[829]** Est-il exact, Monsieur Cloutier, que ce
13 cartel, dans le déneigement, a coûté aux
14 contribuables québécois vingt-cinq pour cent (25 %)
15 de trop sur des contrats, qui, au total, valaient
16 quatre millions cinq cent mille (4,5 M\$)?

17 R. Oui.

18 Q. **[830]** Oui?

19 R. Bien, à peu près, là, oui.

20 Q. **[831]** Et comment vous êtes-vous partagé ce surplus
21 de vingt-cinq pour cent (25 %), c'est un million
22 deux cent cinquante mille (1,25 M\$)? Comment vous
23 êtes-vous partagé ce surplus? Les entreprises
24 accusées?

25 R. Ça fonctionnait... j'étais comme le chef, là, la

1 personne responsable du cartel... les contracteurs
2 recevaient leur argent puis ils me donnaient, en
3 commission, sur ces montants-là, quatre pour cent
4 (4 %).

5 Q. **[832]** Donc, vous avez reçu quatre pour cent (4 %)
6 de un million deux cent cinquante mille (4,25 %) ?

7 R. Oui.

8 Q. **[833]** Vous l'avez reçu en argent ?

9 R. Je l'ai reçu en chèque.

10 Q. **[834]** En chèque ?

11 R. Oui.

12 Q. **[835]** Est-ce que vous l'avez déclaré aux autorités
13 fiscales canadiennes et québécoises ?

14 R. Exact.

15 Q. **[836]** Donc, on pourrait retrouver les revenus
16 provenant du cartel dans vos déclarations fiscales ?

17 R. Il y a eu enquête, après le bureau de la
18 concurrence, avec Revenu Canada puis Revenu Canada
19 a été dans les cinq contracteurs plus moi, ils ont
20 tout pris les documents nécessaires d'aller... à
21 partir de quatre-vingt-dix-sept (97), quatre-vingt-
22 dix-huit (98), quatre-vingt-dix-neuf (99) et...
23 puis ils ont enquêté, puis ils ont... Un beau
24 matin, ils sont arrivés, puis ils ont dit que je
25 leur dois tant d'argent. Puis moi et mon avocat, on

1 a été au Bureau Canada, puis on a négocié
2 l'arran... un. Puis on a négocié le montant à payer
3 par versement...

4 Q. **[837]** Alors...

5 R. ... à la cour.

6 Q. **[838]** ... je comprends, Monsieur Cloutier, que vous
7 ne l'aviez pas volontairement déclaré, mais que
8 c'est à la suite d'une enquête de Revenu Canada que
9 vous avez dû être cotisé sur ce profit.

10 R. Je ne pouvais pas le déclarer ces revenus-là, moi.

11 Q. **[839]** Pourquoi?

12 R. Ce n'est pas moi qui... la facture n'était pas
13 faite à mon nom.

14 Q. **[840]** Donc, vous n'aviez pas déclaré ce quatre pour
15 cent-là (4 %) aux autorités fiscales.

16 R. Non.

17 Q. **[841]** Et là à la suite de l'enquête de Revenu
18 Canada, vous avez été imposé sur les profits
19 découlant de ce cartel?

20 R. Tout ce qu'ils ont trouvé puis tout ce qu'ils
21 pensaient que c'était relié au déneigement puis
22 j'ai... ils ont fait un calcul, puis j'ai payé.

23 Q. **[842]** Alors, quel a été le montant des impôts
24 impayés que vous avez dû verser à la suite de cette
25 enquête de Revenu Canada?

1 R. À venir à date?

2 Q. **[843]** Vous avez eu une cotisation.

3 R. J'ai eu un avis de coti...

4 Q. **[844]** Quel était le montant de l'avis de nouvelle
5 cotisation reçu de Revenu Canada?

6 R. Environ cent cinquante mille (150 000 \$).

7 Q. **[845]** Cent cinquante mille (150 000 \$).

8 R. Je ne suis pas... ça peut être cent quarante, cent
9 soixante (140 000 \$-160 000 \$), mais là...

10 Q. **[846]** Est-ce que vous avez été cotisé
11 personnellement ou si c'est votre société qui a été
12 cotisée?

13 R. Les deux.

14 Q. **[847]** Je comprends que la société n'a pas payé ses
15 impôts puisqu'elle a fait faillite.

16 R. Oui.

17 Q. **[848]** Et vous personnellement, vous avez pris une
18 entente de paiement par des versements mensuels,
19 avez-vous dit.

20 R. Bien, j'ai donné un bon montant comptant...

21 Q. **[849]** Oui.

22 R. ... puis la balance, je paye au mois, puis je paye
23 encore aujourd'hui.

24 Q. **[850]** Vous avez donné un montant comptant de
25 combien, Monsieur Cloutier?

1 R. À la cour, je pense que j'avais donné un montant
2 de... si je me souviens là, trente-cinq, quarante
3 mille (35 000 \$-40 000 \$).

4 Q. **[851]** Et vous continuez à payer encore aujourd'hui.

5 R. Oui.

6 Q. **[852]** Maintenant, considérez-vous avec moi,
7 Monsieur Cloutier, que vous avez commis une fraude
8 fiscale?

9 R. Bien oui.

10 Q. **[853]** Oui. Est-ce que vous avez été accusé par les
11 autorités fiscales de fraude fiscale?

12 R. Non, j'ai été juste accusé à remettre l'impôt puis
13 la TPS et la TVQ que j'aurais dû déclarer au nom de
14 ma compagnie, mais ce n'était pas fait au nom de ma
15 compagnie.

16 Q. **[854]** Considérez-vous que...

17 R. Ils m'ont quand même fait un compte suite aux
18 factures qui étaient falsifiées avec les gens de
19 mon cartel.

20 Q. **[855]** Considérez-vous que c'était une action
21 malhonnête de ne pas révéler aux autorités fiscales
22 les profits découlant du cartel du déneigement?

23 R. Oui.

24 Q. **[856]** Maintenant, Monsieur Cloutier, on va regarder
25 l'onglet... c'est la pièce 669.

1 LA GREFFIÈRE :

2 Est-ce que vous produisez cette...

3 Me SONIA LeBEL :

4 Elle est déjà produite.

5 Me ESTELLE TREMBLAY :

6 Elle est déjà produite.

7 LA GREFFIÈRE :

8 Ah! Bon. Ce n'est pas écrit.

9 Me ESTELLE TREMBLAY :

10 Monsieur Morin, si vous voulez vous rendre à

11 l'ordonnance d'interdiction sur laquelle monsieur

12 Boucher a attiré l'attention du témoin?

13 (15:24:46)

14 Me SONIA LeBEL :

15 Pendant qu'on fait ça, Maître Tremblay, si vous me

16 permettez, juste pour éclairer madame la greffière.

17 Elle a déjà été produite avec maître Boucher, c'est

18 la pièce précédente.

19 Me ESTELLE TREMBLAY :

20 669.

21 Me SONIA LeBEL :

22 Oui. C'est pour cette raison que ma consœur ne la

23 reproduit pas. Je voyais qu'il y avait un

24 questionnement.

25

1 Me ESTELLE TREMBLAY :

2 Alors, Madame Morin, pourriez-vous, s'il vous
3 plaît, avancer légèrement le document. Ici.

4 Q. **[857]** Alors, vous voyez, Monsieur Cloutier, dans
5 l'ordonnance de madame la juge Claire Barrette-
6 Joncas, il est dit que :

7 Considérant tant et aussi longtemps
8 qu'elles seront engagées dans le
9 service du déneigement, les intimées
10 ont offert et accepté de se soumettre
11 et de faire participer leurs officiers
12 supérieurs respectifs à un programme
13 de conformité à la Loi sur la
14 concurrence.

15 Vous lisez ça? Ma question est la suivante,
16 Monsieur Cloutier : en tant qu'officier supérieur
17 de la société à numéro, est-ce que effectivement
18 vous avez participé à un programme de conformité à
19 la Loi sur la concurrence offert par le Bureau de
20 la concurrence du Canada?

21 R. Je ne vous suis pas du tout.

22 Q. **[858]** Il est dit que avez accepté de participer à
23 un programme de conformité à la Loi sur la
24 concurrence. Avez-vous participé à ce programme?
25

1 Me SONIA LeBEL :

2 Encore une fois, je vais peut-être ramener ma
3 collègue au document. Il est dit que :

4 [...] tant et aussi longtemps qu'elles
5 seront engagées dans le service du
6 déneigement [...]

7 Il faudrait peut-être voir si la compagnie à numéro
8 de monsieur Cloutier était en engagée dans des
9 services de déneigement à l'instar de Beaver
10 Asphalte, Desjardins, et caetera. Alors, peut-être
11 qu'on pourrait préciser.

12 Me ESTELLE TREMBLAY :

13 Je réponds à ma consœur qu'avec l'interrogatoire
14 de maître Boucher, monsieur Cloutier a quand même
15 touché du déneigement en deux mille huit (2008). En
16 tout cas, c'est la preuve qui est devant la cour.

17 Me SONIA LeBEL :

18 En tant que chef de cartel, mais on n'a pas établi
19 si sa compagnie faisait du déneigement.

20 Me ESTELLE TREMBLAY :

21 Bien là, l'engagement, Maître LeBel, est fait à
22 toutes les intimées, qu'elles aient des activités
23 de déneigement ou non. C'est ce que je lis. Alors,
24 je pense, c'est important qu'on sache comment les
25 autorités...

1 Me SONIA LeBEL :

2 C'est exact, mais le « Considérant » auquel on fait
3 référence, on parle :

4 [...] tant et aussi longtemps qu'elles
5 seront engagées dans le service du
6 déneigement [...]

7 Donc, il y a une particularité dans cette portion
8 de l'engagement-là. Il faudrait peut-être voir s'il
9 s'appliquait à monsieur Cloutier compte tenu que
10 son témoignage porte à l'effet qu'il était le chef
11 d'un cartel de déneigement, mais je ne l'ai pas
12 entendu dire qu'il conduisait une grue lui-même, ou
13 que sa compagnie faisait du déneigement. Simplement
14 pour établir les bases de l'interrogatoire de façon
15 adéquate. Parce que dans la question, elle tient
16 pour acquis que ça s'appliquait à lui.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Mais... Mais...

19 Me ESTELLE TREMBLAY :

20 J'aimerais vous dire que la question me paraît
21 pertinente, parce que vous devez (inaudible)
22 question...

23 (15:25:48)

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Maître Tremblay, il y a une chose qui est certaine.

1 Il y a une chose qui est certaine.

2 Me ESTELLE TREMBLAY :

3 Oui?

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Il a fait partie... Nous n'avons pas le document,
6 hein?

7 Me ESTELLE TREMBLAY :

8 Oui.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Alors, c'est difficile, on voit seulement les deux
11 paragraphes. Il y a une chose qui est certaine : il
12 a fait du cartel, alors, il faisait partie d'un
13 cartel, et il a fait de la collusion lorsqu'il
14 avait sa compagnie de déneigement ou ses autres
15 compagnies, c'est sûr, et il a continué de faire de
16 la collusion, mais peut-être pas en matière de
17 déneigement.

18 Me ESTELLE TREMBLAY :

19 Donc, c'est beau.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Si c'est ce que vous voulez établir... Mais avec,
22 lorsqu'il faisait du... qu'il s'occupait
23 d'élections.

24 Me ESTELLE TREMBLAY :

25 Je pense qu'il est pertinent pour la Commission de

1 regarder les processus qui existent au Québec et au
2 Canada, et voir dans quelle mesure les ordonnances
3 de la Cour supérieure sont suivies. Je pense que
4 c'est une question d'intérêt, puis j'aimerais
5 savoir s'il a participé, à un moment ou l'autre, à
6 ce programme, et ça sera peut-être l'objet, pour la
7 Commission, de se poser la question quoi faire avec
8 des personnes qui se soumettent par des ordonnances
9 de Cour et ne font pas, finalement, la scolarité
10 demandée par la juge.

11 Alors j'aimerais savoir si, à sa
12 souvenance...

13 Q. **[859]** À votre souvenir, vous avez participé à un
14 programme de conformité à la Loi sur la
15 concurrence.

16 R. Non.

17 Q. **[860]** Vous avez mentionné dans votre témoignage,
18 mardi, que vous aviez été l'objet d'une enquête du
19 Bureau de la concurrence du Canada en mars deux
20 mille sept (2007), et que l'enquête s'était fermée
21 le dix (10) avril deux mille sept (2007). Est-ce
22 que vous maintenez toujours...

23 R. Je ne me souviens pas le dix (10) avril, mais le
24 deux (2) avril, je me souviens.

25 Q. **[861]** Alors, est-ce que vous maintenez toujours

1 cette version, ou vous avez d'autre chose à ajouter
2 avant que je vous pose ma question?

3 R. Non. Le deux (2) avril deux mille sept (2007), ils
4 ont récupéré dans mon bureau les documents qu'ils
5 voulaien avoir. Ils ont pris quinze cents (1 500)
6 pages, puis... environ, puis ils sont venus me le
7 reporter peut-être deux semaines après, puis en me
8 disant que, « Vous allez recevoir une lettre comme
9 quoi qu'il n'y a aucune preuve contre vous suite à
10 l'enquête », que j'ai fait... que j'ai fait des
11 travaux dans le déneigement.

12 Q. **[862]** Madame Morin, pourriez-vous montrer au témoin
13 l'onglet numéro 32 et aller à la troisième page
14 avant la fin. C'est une lettre du Bureau de la
15 concurrence qui est adressée au MTQ. Continuez.
16 Vous y êtes. Alors, pouvez-vous aller jusqu'au bas
17 de la première page? C'est une lettre adressée à
18 monsieur Jacques... Ici. Merci. Alors, le Bureau de
19 la concurrence écrit au ministère des Transports ce
20 qui suit :

21 Aucun document saisi sur les lieux de
22 perquisition ne permet de croire que
23 Mario Turcotte...

24 Vous le connaissez?

25 R. Oui.

1 Q. **[863]** ... n'a enfreint les dispositions de
2 la Loi sur la concurrence. Cependant,
3 certaines informations obtenues dans
4 le cadre de l'enquête ont été
5 transmises à la Sûreté du Québec.

6 Vous me suivez?

7 R. Oui.

8 Q. **[864]** Avez-vous reçu une lettre identique à celle-
9 ci?

10 R. Non.

11 Q. **[865]** Vous avez reçu une lettre du Bureau de la
12 concurrence?

13 R. Oui.

14 Q. **[866]** Est-ce que vous avez toujours cette lettre
15 avec vous?

16 R. Peut-être mon avocat, mais pas moi.

17 Q. **[867]** Alors, je vais vous demander un engagement.
18 Maître LeBel... Maître LeBel, j'aimerais avoir
19 quelques minutes de votre attention.

20 Me SONIA LeBEL :

21 Oui, tout à fait, je m'excuse. Je lis avec...

22 Me ESTELLE TREMBLAY :

23 J'aimerais que le témoin, puis je dois avoir votre
24 consentement, que le témoin prenne l'engagement de
25 remettre aux procureurs de la Commission la lettre

1 qu'il a reçue du Bureau de la concurrence à la
2 suite de l'enquête de mars ou avril deux mille sept
3 (2007).

4 Q. **[868]** C'est ça?

5 R. Deux (2) avril deux mille sept (2007).

6 Q. **[869]** Deux (2) avril deux mille sept (2007).

7 Me SONIA LeBEL :

8 Est-ce... Bon. Je m'excuse, parce que je discutais
9 avec maître Décary d'un document qu'il entend
10 utiliser pour la prochaine, la suite. Est-ce que...
11 Je comprends que monsieur Cloutier a répondu qu'il
12 n'avait pas signé cette lettre-là. Est-ce que, si
13 on fait référence à la même lettre, est-ce qu'il a
14 encore, est-ce qu'il a mentionné qu'il l'avait...

15 Me ESTELLE TREMBLAY :

16 C'est la... Oui. Il a dit que... Il a dit que son
17 avocat ou lui pouvait avoir cette lettre, alors...

18 Me SONIA LeBEL :

19 À ce moment-là, je pense que non, Madame la
20 Présidente...

21 Me ESTELLE TREMBLAY :

22 Parce qu'il a... Il a dit, à la suite de vos
23 questions, que l'enquête était fermée, ce qui
24 laissait croire que l'enquête était fermée sans
25 conséquence pour lui.

1 Me SONIA LeBEL :

2 Oui.

3 Me ESTELLE TREMBLAY :

4 Mais on voit de la lettre qui est là que la Sûreté
5 du Québec est saisie du dossier.

6 Me SONIA LeBEL :

7 Ça va aller, Maître Tremblay, vous n'avez pas
8 besoin de plaider, je pense que ce n'est pas la
9 place.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Est-ce que c'est la lettre qui est envoyée au...

12 Me ESTELLE TREMBLAY :

13 Je ne plaide pas, je vous explique la situation.

14 Me SONIA LeBEL :

15 Non, je comprends qu'on...

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Je m'excuse, là. Est-ce que c'est la lettre qui est
18 envoyée à monsieur Jacques Gagnon?

19 Me ESTELLE TREMBLAY :

20 La lettre de monsieur Gagnon, c'est une chose, mais
21 je lui ai demandé s'il avait reçu une lettre
22 identique.

23 Me SONIA LeBEL :

24 Voilà. O.K.

25

1 Me ESTELLE TREMBLAY :

2 Et s'il a reçu une lettre, j'aimerais qu'il la
3 communique aux procureurs de la Commission...

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Parfait.

6 Me ESTELLE TREMBLAY :

7 ... pour qu'on comprenne son affirmation.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 O.K.

10 R. Mais...

11 Q. [870] Et, est-ce que vous avez... Est-ce que le
12 témoin... Est-ce que vous avez reçu une lettre
13 semblable à celle que monsieur Gagnon a reçue?

14 R. Ce n'était pas une lettre qui disait tout qu'est-ce
15 qui est écrit sur ça, là. C'était une lettre du
16 Bureau de la concurrence qui m'expliquait c'était
17 quoi la Loi de la concurrence. Puis, dans le
18 deuxième paragraphe ou... toute petite lettre,
19 deuxième paragraphe ou troisième paragraphe, ils me
20 demandaient que si j'avais des informations
21 concernant le déneigement que je m'engageais de les
22 informer si je m'apercevais, autour de moi, que des
23 contracteurs en faisaient, d'en parler à la
24 concurrence.

25 Puis le dernier paragraphe disait de ne...

1 ils me demandaient de ne plus m'engager à faire du
2 déneigement. Puis ils me demandaient de signer
3 cette lettre-là. Mais cette lettre-là, d'après moi,
4 là, moi, je ne l'ai plus; mon avocat, je pense
5 qu'il ne l'a pas, elle serait dans les... elle
6 serait chez Marteau. Je veux dire, quand on a
7 commencé à travailler ensemble, Marteau, « v'là »
8 deux ans et demi, là, ils ont pris beaucoup de
9 papiers puis des boîtes puis... je crois que c'est
10 Marteau qui l'a.

11 Q. **[871]** Donc, vous êtes informé que la Sûreté du
12 Québec enquêtait sur cette affaire?

13 R. Non, je viens de l'apprendre, là, dans le dernier
14 paragraphe. Je ne savais pas que...

15 Q. **[872]** Vous ne le saviez pas?

16 R. Je ne savais pas que la Sûreté du Québec enquêtait.
17 Ils ne sont jamais venus me voir.

18 Q. **[873]** Si vous trouvez la lettre dans... est-ce que
19 vous pourriez la fournir, comme engagement?

20 R. Mais la lettre n'est pas la même que ça.

21 Q. **[874]** Non, je comprends, mais le document auquel
22 vous faites référence, je vous demande de le
23 produire à maître LeBel pour qu'on puisse
24 comprendre quelle intervention le Bureau de la
25 concurrence a faite auprès de vous, en avril deux

1 mille sept (2007).

2 R. Mais je vous l'ai dit, le Bureau de la concurrence,
3 il a... c'était tout correct. C'était des...

4 (15:31:22)

5 LA PRÉSIDENTE :

6 On ne parle pas de la lettre qui est partie à
7 Marteau, là.

8 Me ESTELLE TREMBLAY :

9 On parle de l'engagement qu'il dit avoir signé à la
10 demande du Bureau de la concurrence.

11 R. Je ne l'ai pas signée.

12 Me SONIA LeBEL :

13 Non, il a dit ne pas avoir signé.

14 R. Je ne l'ai pas signée. Ils me le demandaient mais
15 je ne l'ai pas fait.

16 Me ESTELLE TREMBLAY :

17 Q. **[875]** Vous n'avez pas signé d'engagement?

18 R. Du tout.

19 Me SONIA LeBEL :

20 Et c'est cet engagement-là que le Bureau de la
21 concurrence lui demande d'avoir signé, que monsieur
22 Cloutier vient d'expliquer, qui est rendu chez
23 Marteau. Potentiellement.

24 Me ESTELLE TREMBLAY :

25 Q. **[876]** Pour quelle raison n'avez-vous pas signé le

1 document que vous proposait le Bureau de la
2 concurrence du Canada?

3 R. C'était sur les conseils de mon avocat.

4 Q. [877] Est-ce que c'est parce que vous continuiez à
5 faire de la collusion dans le domaine du
6 déneigement?

7 R. Non. Non, j'avais eu ma leçon.

8 Me ESTELLE TREMBLAY :

9 Madame Morin, pourriez-vous, s'il vous plaît, aller
10 au mandat de perquisition, qui est un petit peu
11 avant, quelques pages avant.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Toujours sous l'onglet 2?

14 Me ESTELLE TREMBLAY :

15 Toujours dans le même document. On est au document,
16 pourriez-vous maintenant dérouler lentement le
17 document.

18 Me SONIA LeBEL :

19 Est-ce que vous le produisez ce document-là?

20 Me ESTELLE TREMBLAY :

21 671. Alors, voulez-vous continuer, Madame Morin, à
22 la page suivante.

23

24 61P-671 : Documents ayant servi pour l'enquête
25 du Bureau de la concurrence

1

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Avant d'en arriver à votre point, Maître Tremblay,
4 est-ce que vous voulez toujours avoir le document
5 en question...

6 Me ESTELLE TREMBLAY :

7 Oui.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 ... qui serait chez Marteau?

10 Me ESTELLE TREMBLAY :

11 Je comprends que, s'il est chez Marteau, monsieur
12 ne peut pas me le fournir, mais si jamais il était
13 dans ses documents, j'aimerais en prendre
14 connaissance, après que les procureurs de la
15 Commission l'aient examiné.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 On verra certainement à faire le nécessaire, Maître
18 Tremblay.

19 Me ESTELLE TREMBLAY :

20 On pourrait numéroter l'engagement à ce moment-là.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Mais c'est parce que c'est difficile que ce soit le
23 témoin qui prenne l'engagement. Parce que s'il ne
24 l'a pas en sa possession mais que c'est Marteau qui
25 l'a...

1 Me ESTELLE TREMBLAY :

2 À ce moment-là c'est la Commission qui s'engagerait
3 à le fournier. C'est un peu curieux. Normalement,
4 j'interroge un témoin...

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Oui, je comprends. Des documents sont en possession
7 d'un corps de police et qu'ils sont utiles à leur
8 enquête, moi, je n'ai aucune difficulté à ce que...
9 moi, je n'ai pas de difficulté à ce que vous en
10 preniez connaissance mais je ne sais pas ce qu'il
11 peut impliquer, le document. Alors, avant de
12 savoir...

13 Me SONIA LeBEL :

14 Et sous réserve du corps de police... des
15 objections du corps de police qui est détenteur des
16 documents...

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Je ne peux pas m'engager...

19 Me SONIA LeBEL :

20 ... les documents, là. La Commission ne l'a pas, je
21 pense que c'est ça qui...

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Mais on va faire tout ce qui est en notre possible,
24 Maître Tremblay, pour que vous puissiez...

25

1 Me ESTELLE TREMBLAY :

2 Parfait. Compte tenu de la gravité des allégations.

3 Me SONIA LeBEL :

4 Oui. Dans la mesure des objections qui peuvent être
5 émises par les détenteurs.

6 Me ESTELLE TREMBLAY :

7 Oui, oui, oui. Je pense que c'est important qu'on
8 ne néglige rien...

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Ne vous inquiétez pas, on va faire tout ce qui est
11 en notre possible... en notre pouvoir pour que vous
12 puissiez l'obtenir.

13 Me ESTELLE TREMBLAY :

14 Alors, on va aller à la page 3, Madame Morin, du
15 mandat de perquisition. Voilà, on y est.

16 Q. **[878]** Alors, Monsieur, on voit que les personnes
17 qui sont l'objet du mandat de perquisition avec
18 vous sont les compagnies 9137-6434, ça c'est une
19 autre compagnie que vous avez créée, n'est-ce pas?

20 R. Neuf mille quoi?

21 Q. **[879]** 9137-6434.

22 R. 9137-6434.

23 Q. **[880]** Oui.

24 R. Oui, oui, ça c'est une compagnie à numéro qui
25 m'appartient.

1 Q. **[881]** Et cette société-là a été créée par vous le
2 dix (10) janvier deux mille quatre (2004) et elle a
3 cessé d'exister le vingt-quatre (24) septembre deux
4 mille dix (2010). Y a-t-il une raison à la
5 cessation de ses activités?

6 R. C'est suite à ma retraite. J'ai... vous m'avez dit
7 qu'à la cession de 9137-6434... c'est quelle année,
8 vous dites?

9 Q. **[882]** Selon le registraire des entreprises,
10 Monsieur Cloutier, que j'ai consulté cette semaine,
11 là...

12 R. Oui.

13 Q. **[883]** ... votre entreprise aurait cessé d'exister
14 le vingt-quatre (24) septembre deux mille dix
15 (2010).

16 R. Ah bon, c'est bon. C'est ça, quand j'ai arrêté de
17 travailler, j'ai avisé mon comptable de tout
18 fermer... de tout fermer les livres, tout fermer
19 les compagnies...

20 Q. **[884]** Alors, on voit...

21 R. ... puis de mettre l'impôt à date.

22 Q. **[885]** Pardon. On voit, dans la dénonciation, que
23 vous êtes soupçonné, vous, votre entreprise, on
24 mentionne votre nom, Gilles Cloutier, votre
25 entreprise, d'avoir conclu un arrangement avec

1 Asphalte Desjardins en deux mille quatre (2004), à
2 ne pas présenter d'offre en réponse à l'appel
3 d'offres 5573-04-4524 du ministère des Transports
4 du Québec. De quel contrat s'agissait-il? D'un
5 contrat de quelle nature?

6 R. Ça, c'est un... d'après les chiffres, à ma
7 connaissance, c'est un contrat de déneigement.

8 Q. **[886]** C'est un contrat de déneigement?

9 R. Oui, oui.

10 Q. **[887]** Et est-ce qu'il est exact de dire que votre
11 compagnie avait... était soupçonnée d'avoir conclu
12 un arrangement avec Asphalte Desjardins, qui est la
13 même entreprise...

14 R. Oui.

15 Q. **[888]** ... qui a eu le contrat de construction pour
16 la route de Saint-Donat.

17 R. Oui.

18 Q. **[889]** Vos amis? Ce que vous avez dit?

19 R. Oui.

20 Q. **[890]** C'est ça? Oui? Alors, la route Saint-Donat,
21 elle a été inaugurée le trois (3) février deux
22 mille quatre (2004). Est-ce que c'est exact?

23 R. Je pense que c'est moi qui avais fait
24 l'organisation, en plein hiver, là, j'avais choisi
25 un spot où qu'on voyait tout le Mont-Tremblant pour

1 faire... pour que les médias parlent de la route de
2 Tremblant...

3 Q. **[891]** Madame Morin...

4 R. ... je crois que c'était le trois (3) février, il y
5 avait deux autobus de... les maires de la région
6 puis les médias.

7 Q. **[892]** Bon, pouvez-vous...

8 R. Trois (3) février, ça a bien du bon sens.

9 Q. **[893]** ... montrer au témoin la revue Partenaires,
10 qui est l'onglet numéro 33.

11

12 61P-672: Bulletin d'information du ministère
13 des Transports du Québec, volume 1,
14 no.3, mars 2004

15

16 Madame Morin, pouvez-vous montrer la photo des gens
17 qui accompagnent madame Boulay, ministre des
18 Transports?

19 Q. **[894]** Alors, on vous voit, sur cette photo, n'est-
20 ce pas?

21 R. Oui.

22 Q. **[895]** Alors vous dites que vous avez fait
23 l'organisation de cet événement-là?

24 R. Oui.

25 Q. **[896]** En quoi a consisté votre organisation?

1 R. C'était de... la route était ouverte seulement
2 depuis la fin décembre puis on s'est occupé pour
3 que... on a choisi une date, qui était le trois (3)
4 février, vous m'avez dit tantôt?

5 Q. [897] C'est ce qui est écrit dans le document.

6 R. Je ne le vois p... ah oui, O.K., trois (3) février
7 puis j'avais invité des gens à venir prendre un
8 cocktail à Saint-Donat puis ensuite, on prenait
9 l'autobus puis on s'en allait sur un lieu que
10 j'avais choisi, sur la route, entre Saint-Donat et
11 Lac Supérieur.

12 Q. [898] Et qui a payé les frais de cette
13 organisation-là?

14 R. Nous, on en a payé un bout...

15 Q. [899] « Nous », c'est?

16 R. « Nous », c'est Roche. On en a payé un bout...

17 Q. [900] Oui.

18 R. ... puis l'autre bout a été payé par le ministère
19 des Transports du Québec.

20 Q. [901] Combien Roche a-t-elle payé...

21 R. Je ne le sais pas le montant.

22 Q. [902] ... pour cette inauguration?

23 R. Je ne le sais pas.

24 Q. [903] Non?

25 R. Je ne peux pas vous dire quel prix...

1 Q. **[904]** Mais c'est vous qui avez organisé, vous devez
2 avoir une idée du coût?

3 R. Bien... comment qu'on l'organise, là, je ne savais
4 pas le budget du Ministère, comment il voulait
5 investir pour faire cette cérémonie-là. Parce que
6 leurs budgets ne sont pas gros, puis en plus,
7 monsieur Turcotte ne voulait pas dépenser, mettons,
8 vingt mille (20 000 \$). Ça doit être une réception
9 qui a coûté peut-être cinq, six mille piastres
10 (6 000 \$).

11 Q. **[905]** Dites-vous que Roche a payé la plus grande
12 partie de cette inauguration?

13 R. Oui, parce que j'ai encore exagéré pour que ce soit
14 plus gros puis plus haut.

15 Q. **[906]** Vous avez exagéré auprès de qui, Monsieur
16 Cloutier?

17 R. Pardon?

18 Q. **[907]** Vous avez exagéré auprès de qui?

19 R. Auprès de moi, pour que la famille Roche soit
20 visible d'avoir fait une autre route au Québec.

21 Q. **[908]** Quand vous dites que vous avez exagéré, vous
22 voulez dire que vous avez présenté un budget faux à
23 Roche?

24 R. Je ne lui ai pas demandé la permission. J'ai
25 dépensé puis... c'est parce que Mario Turcotte, de

1 l'ADT, ne faisait pas de cocktail, il n'y avait pas
2 grand-chose. Ça fait que moi, j'ai loué un autobus
3 puis j'ai fait le... montré la vue puis montré la
4 route, puis on a été aussi jusqu'au bout de la
5 route pour montrer la route, puis on est revenu
6 puis on a arrêté, puis là, c'est là qu'on a coupé
7 le cordon.

8 Q. [909] Est-ce que c'est vous qui définissiez
9 l'agenda, c'est-à-dire les gens qui allaient
10 s'adresser aux autres et puis...

11 R. Non, ce n'était pas moi.

12 Q. [910] ... le protocole?

13 R. C'était le Ministère.

14 Q. [911] Bon. Et lorsque vous dites que Roche a payé,
15 est-ce que Roche a payé cinquante pour cent (50 %)?
16 Soixante pour cent (60 %)? Soixante-dix pour cent
17 (70 %) du coût?

18 R. Je ne m'en souviens plus.

19 Q. [912] Est-ce que c'était plus élevé que le
20 ministère? Beaucoup plus élevé? J'aimerais avoir
21 votre estimé.

22 R. C'est comme je vous dis, souvent je suis un grand
23 dépensier, j'aime que toutes les choses que je fais
24 soient beaux (sic) ou grands (sic), puis que ça...
25 que c'est mieux que les autres. J'ai dépensé

1 sûrement un petit peu plus que le ministère.

2 Q. [913] Et est-ce que c'est vous qui avez choisi les
3 personnes qui figureraient sur cette photographie?

4 R. Non, le ministère a choisi les gens qui ont... du
5 ministère, les surveillants de la route puis de la
6 construction puis...

7 Q. [914] Comment se fait-il que monsieur Chevrette ne
8 soit pas sur la photo?

9 R. C'est parce qu'il n'était plus ministre, il venait
10 d'être battu. Ça, ça s'est fait dans la période
11 deux mille trois (2003) ou deux mille quatre
12 (2004). Je pense que la nouvelle ministre, c'était
13 madame Boulet.

14 Q. [915] Et diriez-vous que monsieur Chevrette plutôt
15 a démissionné de ses fonctions le vingt-neuf (29)
16 janvier deux mille deux (2002) à la faveur d'un
17 remaniement ministériel...

18 R. Exactement.

19 Q. [916] ... dont il n'était pas satisfait...

20 R. Je me souviens là.

21 Q. [917] ... plutôt que de dire qu'il a été battu.

22 R. Oui, je m'excuse. Il a démissionné. Je me rappelle
23 l'anecdote aussi, il était dans un congrès très
24 loin, en Afrique du Sud, je ne sais pas où là, puis
25 il a appris par téléphone que Bernard Landry

1 faisait un remaniement puis que, lui, il n'était
2 pas d'accord avec ça du tout. Il a fait ses valises
3 dans la même journée, puis il a quitté le congrès
4 pour s'en revenir à Québec, puis il a eu une
5 dispute avec Bernard Landry.

6 Q. **[918]** Donc, vous reconnaissez que la démission de
7 monsieur...

8 R. Là je le reconnais.

9 Q. **[919]** ... Chevrette était...

10 R. Je crois qu'il n'était pas là.

11 Q. **[920]** ... non planifiée puisqu'elle était à la
12 faveur d'un remaniement ministériel effectué par
13 monsieur Landry en deux mille deux (2002).

14 R. Ah! Je ne sais pas quelle raison entre Bernard
15 Landry puis... ce qui s'est passé, puis je ne suis
16 pas dans les yeux puis dans le bureau de Bernard
17 Landry puis de Guy Chevrette. Pour quelle raison
18 qu'il quittait le ministère? Mais, je peux vous
19 dire que monsieur Chevrette était très frustré.

20 Q. **[921]** Et lorsque que monsieur Chevrette a quitté
21 son poste de député le vingt-neuf (29) janvier deux
22 mille deux (2002), la route, elle, était dans quel
23 état d'avancement sur le plan de sa construction?

24 R. En deux mille deux (2002)?

25 Q. **[922]** En deux mille deux (2002).

1 R. Deux mille deux (2002), la route, la route, la
2 route, la route... deux mille deux (2002), elle
3 était finie.

4 Q. **[923]** En deux mille deux (2002), est-ce qu'elle ne
5 commençait pas? Est-ce que la construction n'était
6 pas à ses tout débuts au moment de la démission de
7 monsieur Chevrette?

8 R. On a commencé en... à l'automne deux mille un
9 (2001) et je pense qu'on a fini en deux mille deux
10 (2002).

11 Q. **[924]** Vous pensez que vous avez fini en deux mille
12 deux (2002). Ce ne serait pas plutôt en deux mille
13 trois (2003)?

14 R. Oui, parce que...

15 Q. **[925]** Parce qu'il y a eu des addendas au contrat en
16 deux mille trois (2003).

17 R. Oui.

18 Q. **[926]** Oui.

19 R. Puis, madame Boulet, elle n'aurait pas été là si la
20 route... de l'ouverture était faite.

21 Q. **[927]** Alors, on voit des personnes sur cette photo,
22 Monsieur Cloutier. Pourriez-vous nous dire quelle a
23 été l'implication de chaque personne dans la route
24 de Saint-Donat?

25 R. Il y avait Michel Labbé à droite qui était le

1 président de Roche dans cette période-là, il y
2 avait moi. L'autre monsieur, je crois que c'est un
3 conseiller municipal de Saint-Donat.

4 Q. **[928]** On voit Pierre Poudrier, maire de Saint-
5 Donat.

6 R. Pierre vous dites!

7 Q. **[929]** Poudrier, c'est ce qui est indiqué, maire de
8 Saint-Donat.

9 R. Bien, c'était lui, je pense.

10 Q. **[930]** Et à l'arrière, on voit Guy Desjardins
11 d'Asphalte Desjardins.

12 R. Guy Desjardins à l'arrière! En arrière, je ne le
13 vois pas là sur la photo, mais il était là.

14 Q. **[931]** Pierre Laberge de Groupe Roche. Quelle a été
15 son implication dans le dossier monsieur Laberge?

16 R. C'est un chargé de projet là, il s'est occupé de la
17 route.

18 Q. **[932]** Paul-Émile Bélanger du Groupe Roche, quelle a
19 été son implication?

20 R. C'est le vice-président transport chez Roche.

21 Q. **[933]** Mario Turcotte, directeur du ministère des
22 Transports Lanaudière-Laurentides.

23 R. Oui.

24 Q. **[934]** Marc Dorais du Groupe Roche.

25 R. Oui.

1 Q. **[935]** Quelle était son implication dans le dossier?

2 R. C'est un chargé de projet pour la route aussi.

3 Q. **[936]** On voit sur cette photo aussi monsieur Daniel
4 Brazeau...

5 R. Oui.

6 Q. **[937]** ... qui est à ce moment-là préfet de la MRC
7 de Matawinie.

8 R. Oui.

9 Q. **[938]** Ça, c'est monsieur Brazeau là qui était sur
10 le comité de sélection...

11 R. Oui.

12 Q. **[939]** ... alors qu'il était maire de Chertsey. Est-
13 ce que vous souhaitez faire une pause?

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Le témoin souhaiterait sans doute prendre une
16 pause.

17 Q. **[940]** Vous voulez prendre... On va prendre une
18 pause.

19 R. Ah! Si vous voulez. Je peux continuer si vous
20 voulez.

21 Q. **[941]** Est-ce que vous avez terminé avec votre...

22 R. Non, j'en ai encore pour un bout encore. Ça va plus
23 lentement que ce que j'ai prévu, ce n'est pas de la
24 faute de personne, mais j'ai encore un bon... une
25 bonne partie à couvrir encore sur la route de

1 Saint-Donat en particulier.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Est-ce qu'on comprend que vous allez terminer votre
4 contre-interrogatoire aujourd'hui?

5 Me ESTELLE TREMBLAY :

6 Je voudrais. Oui, je pense que oui.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 O.K. Parfait. Alors, on va prendre quinze (15)
9 minutes de repos. O.K.

10 Me ESTELLE TREMBLAY :

11 Merci.

12 R. Merci beaucoup.

13 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

14

15 REPRISE DE L'AUDIENCE

16 LA GREFFIÈRE :

17 Monsieur Cloutier, vous êtes sous le même serment.

18 R. Merci beaucoup.

19 Me ESTELLE TREMBLAY :

20 Madame Morin, pourriez-vous afficher à l'écran le
21 document 31.

22 LA GREFFIÈRE :

23 Vous allez le produire sous 673?

24 Me ESTELLE TREMBLAY :

25 Oui. Alors, pourriez-vous, s'il vous plaît

1 afficher, Madame Morin, les présences pour que
2 monsieur Cloutier puisse les voir. Voilà!

3 (16:07:10)

4

5 61P-673 : Documents concernant la MRC de
6 Matawinie, en liasse

7

8 Q. **[942]** Alors, vous voyez que la municipalité, la MRC
9 de Matawinie a entériné un protocole d'entente avec
10 le ministère des Transports concernant la route
11 Saint-Donat. Cette résolution a été adoptée le dix
12 (10) janvier deux mille un (2001) à Rawdon. Vous
13 voyez, je pense, le titre du document un petit peu
14 en haut « Extrait des minutes du procès-verbal de
15 l'assemblée régulière du conseil de la municipalité
16 régionale de comté de Matawinie » et il y a des
17 présences. J'aimerais que nous portions notre
18 attention, Monsieur Cloutier, sur les présences.
19 Vous voyez les personnes qui sont là, je vais vous
20 demander de lire, de relire les personnes qui sont
21 là.

22 R. Oui. Pouvez-vous me parler un petit peu plus fort.

23 Q. **[943]** Oui. D'accord. Alors...

24 R. Parce que j'ai des prothèses, hein, puis...

25 Q. **[944]** Excusez-moi, je ne le savais pas.

1 R. Non.

2 Q. **[945]** Monsieur Cloutier, je voulais juste vous
3 demander de lire à voix basse, pour vous, pour
4 votre gouverne, les noms des gens qui sont présents
5 au moment de cette assemblée.

6 R. Oui. Monsieur...

7 Q. **[946]** Bon. Parce que j'ai une question à vous poser
8 qui est la suivante : quelles sont les personnes
9 mentionnées ici qui ont... qui avaient utilisé vos
10 services d'organisation politique avant le dix (10)
11 janvier deux mille un (2001)?

12 R. O.K. Je vous...

13 Q. **[947]** Alors, on commence. Monsieur Réjean Neveu,
14 avait-il utilisé vos services?

15 R. Oui.

16 Q. **[948]** Et est-ce que, lorsque vous lui avez rendu
17 des services, vous avez utilisé le processus du
18 budget 1, du budget 2, l'argent non déclaré, les
19 fausses facturations, bref toutes les méthodes que
20 vous avez décrites jusqu'à maintenant?

21 R. Oui.

22 Q. **[949]** Oui. Passons maintenant à madame Line Marcil.
23 Avait-elle utilisé vos services?

24 R. Non.

25 Q. **[950]** Carole Albid.

- 1 R. Non.
- 2 Q. **[951]** Muriel Richard.
- 3 R. Non.
- 4 Q. **[952]** Daniel Arbour.
- 5 R. Non.
- 6 Q. **[953]** Daniel Brazeau.
- 7 R. Oui.
- 8 Q. **[954]** Jocelyn Breault.
- 9 R. Non.
- 10 Q. **[955]** Jacques Brissette.
- 11 R. Non.
- 12 Q. **[956]** Raymond Brissette.
- 13 R. Non.
- 14 Q. **[957]** Roger Carrier.
- 15 R. Non.
- 16 Q. **[958]** Normand Champagne.
- 17 R. Non.
- 18 Q. **[959]** Armand Doré.
- 19 R. Non.
- 20 Q. **[960]** Gaétan Morin.
- 21 R. Non.
- 22 Q. **[961]** Yves Paquin.
- 23 R. Non.
- 24 Q. **[962]** André Thibault.
- 25 R. Non.

1 Q. **[963]** Est-il exact, Monsieur Cloutier, de dire que
2 monsieur Chevrette, comme ministre des Affaires
3 municipales, avait placé la municipalité de
4 Chertsey sous tutelle alors que Daniel Brazeau en
5 était le maire?

6 R. J'en ai entendu parler que monsieur Chevrette, dans
7 le temps qu'il était ministre des Affaires
8 municipales, il avait placé la municipalité de
9 Chertsey sous la tutelle.

10 Q. **[964]** Est-il exact de dire aussi que monsieur
11 Brazeau a été candidat dans Montcalm en deux mille
12 quatre (2004)?

13 R. Candidat de quoi?

14 Q. **[965]** Libéral aux élections provinciales.

15 R. Oui.

16 Q. **[966]** Oui.

17 R. Non. Pas au provincial.

18 Q. **[967]** Pas au provincial.

19 R. Au fédéral.

20 Q. **[968]** Au fédéral. D'accord. Est-ce qu'il est exact
21 de dire que monsieur Daniel Brazeau est devenu
22 préfet de la MRC de Matawinie après que le
23 protocole d'entente soit signé?

24 R. Oui.

25 Q. **[969]** Et le protocole d'entente, si on déroule le

1 document, il a été signé par monsieur Chevrette le
2 vingt-deux (22) janvier deux mille un (2001).

3 Madame Morin, vous pouvez aller à la fin du
4 document d'entente qui va suivre le document que
5 vous déroulez présentement. Voilà. Alors, vous
6 voyez bien la signature du ministre?

7 R. Oui.

8 Q. **[970]** Le vingt-deux (22) janvier deux mille un
9 (2001)?

10 R. Oui.

11 Q. **[971]** Ça vous rappelle que c'était au début de
12 l'année deux mille un (2001), ce protocole?

13 R. Oui.

14 Q. **[972]** Oui?

15 R. Oui.

16 Q. **[973]** Alors monsieur Brazeau, par rapport au vingt-
17 deux (22) janvier deux mille un (2001), il est
18 devenu préfet de la MRC de Matawinie combien de
19 temps après ce protocole-là, selon votre meilleur
20 souvenir, bien entendu?

21 R. Oui. Pas tellement longtemps après. Je ne peux pas
22 vous dire. Je ne me souviens pas, là, d'une date.
23 Daniel Brazeau est devenu préfet, il a remplacé
24 monsieur Neveu, je ne peux pas vous dire.

25 Q. **[974]** Est-il exact de dire que monsieur Brazeau est

1 entré au service de Roche en deux mille cinq
2 (2005)?

3 R. Oui.

4 Q. **[975]** Soit environ un an et demi après
5 l'inauguration de la route de Saint-Donat?

6 R. Combien de temps après, vous dites?

7 Q. **[976]** Un an.

8 R. Non.

9 Q. **[977]** Combien de temps après l'inauguration de la
10 route?

11 R. Non. Monsieur Brazeau a rentré chez Roche, d'après
12 ma connaissance, quand moi j'ai quitté. Il m'a
13 remplacé.

14 Q. **[978]** En deux mille cinq (2005).

15 R. Deux mille cinq (2005), oui.

16 Q. **[979]** Il est devenu responsable du développement
17 des affaires de Roche.

18 R. Oui.

19 Q. **[980]** Pour l'ouest du Québec.

20 R. Oui.

21 Q. **[981]** C'est votre remplaçant. Quelle est sa
22 formation, monsieur Brazeau?

23 R. Monsieur Brazeau, il est... C'est un mécanicien.

24 Q. **[982]** Alors, c'est le candidat que vous auriez
25 suggéré à monsieur Chevrette.

1 R. Pour...

2 Q. [983] Pour le comité de sélection.

3 R. Pour... Là vous êtes rendue au comité de sélection,
4 là.

5 Q. [984] Vous auriez suggéré à monsieur Chevrette une
6 personne qui avait dirigé une municipalité et qu'il
7 avait mise en tutelle.

8 R. Oui. J'ai suggéré Daniel Brazeau à monsieur
9 Chevrette, mais ce n'est pas monsieur Chevrette qui
10 m'a dit de prendre Daniel Brazeau. C'est Gilles
11 Cloutier qui a dit à monsieur Chevrette de prendre
12 Daniel Brazeau.

13 Q. [985] Mais, c'est ce que je vous dis, que vous
14 auriez suggéré à monsieur Chevrette un candidat au
15 comité de sélection...

16 R. Oui.

17 Q. [986] ... qui avait été maire de Chertsey, et que
18 monsieur Chevrette avait mis en tutelle.

19 R. Oui.

20 Q. [987] Oui. Est-ce qu'il en a été question avec
21 monsieur Chevrette, de cet aspect?

22 R. Non.

23 Q. [988] Est-ce que monsieur Brazeau a siégé dans
24 d'autres comités de sélection que celui de la route
25 Saint-Donat?

1 R. Là, vous me posez une question, bien proche au nom
2 de la MRC. Mais, personnellement, moi, je n'ai pas
3 eu connaissance, sur un autre contrat, que monsieur
4 Brazeau a été... était un membre d'un comité de
5 sélection.

6 Q. **[989]** Est-ce que monsieur Brazeau a reçu de vous ou
7 de Roche de l'argent comptant en rapport avec la
8 route Saint-Donat?

9 R. Non.

10 Q. **[990]** Est-ce qu'il a reçu une autre faveur, une
11 contrepartie pour son travail au sein du comité de
12 sélection?

13 R. Il a eu des faveurs Daniel... À Noël, il a eu des
14 cadeaux, puis des petites choses de même. Puis on
15 lui aidait à son tournoi de golf à tous les étés.
16 Puis, non, je... Bien, il est venu à la maison à
17 Charlevoix. Mais je n'ai pas de...

18 Q. **[991]** Combien de fois est-il allé à la maison de
19 Charlevoix?

20 R. Dans tout ce bout de temps-là, trois ou quatre
21 fois.

22 Q. **[992]** Trois ou quatre fois. La maison de
23 Charlevoix, est-ce que vous en étiez propriétaire?

24 R. J'ai été propriétaire un bout de temps.

25 Q. **[993]** Qui était... Est-ce que ce n'est pas plutôt

1 la maison de monsieur Rochette, le fondateur de
2 Roche?

3 R. Non.

4 Q. **[994]** Non?

5 R. Non.

6 Q. **[995]** Vous avez été propriétaire de cette maison?

7 R. Oui.

8 Q. **[996]** Quelle est l'adresse de cette maison?

9 R. 195, chemin de la Falaise.

10 Q. **[997]** C'est une maison qui aurait onze (11)
11 chambres, c'est ce que vous nous dites?

12 R. Oui.

13 Q. **[998]** Vous en avez été propriétaire pendant combien
14 de temps?

15 R. Cinq ans, six ans.

16 Q. **[999]** Vous l'avez acquise pour quel prix?

17 R. Je suis obligé de dire le prix, oui?

18 Q. **[1000]** Oui.

19 R. Oui? J'ai payé environ deux cent mille (200 000).

20 Q. **[1001]** Et est-ce que ça c'est le prix officiel, ou
21 c'est une contrepartie en argent?

22 R. Non, c'est un... C'était officiel, là, chez le
23 notaire.

24 Q. **[1002]** Et, ce prix-là, est-ce que vous l'avez
25 obtenu par un financement hypothécaire ou avec

1 votre propre argent?

2 R. Avec mon propre argent.

3 Q. **[1003]** Et vous l'avez acquise en quelle année?

4 R. Suite là, au débat de la concurrence, là, dans ces
5 années-là.

6 Q. **[1004]** Au début des années deux mille (2000), après
7 que vous ayez été condamné?

8 R. À peu près les années deux mille (2000).

9 Q. **[1005]** Donc, vous n'avez pas payé votre amende de
10 quatre-vingt-onze mille cinq cents (91 500), mais
11 vous avez acheté une maison...

12 R. Oui.

13 Q. **[1006]** ... de deux cent mille dollars (200 000 \$)?

14 R. Oui.

15 Q. **[1007]** Vous l'avez revendue combien?

16 R. Quatre cents (400).

17 Q. **[1008]** Vous l'avez revendue quand?

18 R. Ça fait... deux mille... deux mille huit (2008) ou
19 deux mille neuf (2009).

20 Q. **[1009]** Et les invités qui sont allés à cette
21 maison, est-ce que vous en avez des listes, un
22 registre, est-ce que vous avez, sous une forme
23 écrite, consignée les noms des personnes qui se
24 sont présentées à cette résidence, que vous leur
25 avez offerte?

1 R. Il y avait des listes parce que je faisais un
2 échéancier à tous les étés pour ne pas que la
3 maison n'ait pas personne une fin de semaine.
4 C'était bien établi, comme un calendrier. Puis je
5 n'ai plus ces listes-là, je pense que Marteau en
6 ont pris puis le Bureau de la concurrence.

7 Q. **[1010]** Vous n'avez plus cette information?

8 R. Non. J'en ai en tête, là, pour du verbal, mais je
9 n'en ai plus par écrit, là.

10 Q. **[1011]** Vous nous avez dit ce matin, Monsieur
11 Cloutier, que monsieur Chevrette... vous l'avez dit
12 hier, vous l'avez redit ce matin, son groupe serait
13 allé en deux mille trois (2003), deux mille quatre
14 (2004), c'est ce que vous avez dit avant-hier?

15 R. Oui, je pense que c'est en deux mille trois (2003),
16 là.

17 Q. **[1012]** Et, par conséquent, il faut comprendre que
18 monsieur Chevrette n'était plus député ni ministre
19 puisqu'il a démissionné le vingt-neuf (29) janvier
20 deux mille deux (2002)?

21 R. C'est ça, oui. Oui.

22 Q. **[1013]** Pour revenir à monsieur Brazeau et les
23 cadeaux qu'il a pu recevoir en rapport avec le
24 contrat à Saint-Donat. Vous avez parlé de cadeaux à
25 Noël, est-ce que vous pouvez nous décrire les

1 cadeaux qu'il a reçus de vous ou de Roche pour le
2 remercier de son travail en rapport avec la route
3 Saint-Donat?

4 R. Monsieur Brazeau, il n'avait pas de cadeaux pour la
5 route de Saint-Donat. C'était un cadeau pour la
6 période des fêtes.

7 Q. **[1014]** Et de quoi s'agissait-il?

8 R. Il faut que j'explique le genre de cadeau.

9 Q. **[1015]** Oui.

10 R. C'était une boîte de bois qui était faite par
11 Laiterie Charlevoix. Puis elle était remplie de
12 « ripe » puis il y avait une bouteille de Porto
13 puis une bouteille de vin puis des fromages de
14 Charlevoix. Une boîte qui s'ouvrait, là, elle était
15 tout en bois.

16 Q. **[1016]** Quelle est la valeur de ce cadeau?

17 R. Je n'ai jamais su la valeur parce que Roche
18 achetait peut-être deux, trois cents (300) boîtes,
19 de même quatre cents (400), pour les fêtes puis
20 celui qui s'occupait de faire la chose, de faire
21 préparer la commande, il appelait les gens... il
22 appelait les gens, ceux qui avaient des cadeaux à
23 faire, comme, moi, j'en avais, mettons j'en ai
24 besoin de douze (12), bien, il m'envoyait douze
25 (12) boîtes de même.

1 Q. **[1017]** Monsieur Cloutier, maintenant, si on fait le
2 résumé des cadeaux de monsieur... reçus par
3 monsieur Brazeau en rapport avec la route Saint-
4 Donat, on parle d'un coffret de fromages de
5 Charlevoix et on parle...

6 R. Ça ce n'était pas pour la route de Saint-Donat,
7 comme je vous ai dit.

8 Q. **[1018]** Non?

9 R. C'était pour les fêtes. C'était pour tous les
10 clients, là. On en a donné peut-être quatre cents
11 (400) cette année-là.

12 Q. **[1019]** Et il a reçu des séjours gratuits...

13 R. Oui...

14 Q. **[1020]** ... dans la résidence de Pointe-au-Pic?

15 R. Oui, oui, exact.

16 Q. **[1021]** Sur la rue des Falaises. Combien de journées
17 a-t-il séjourné dans cette résidence?

18 R. Ah! des fois c'était une semaine complète, des fois
19 c'était du jeudi au lundi.

20 Q. **[1022]** Mais on parle de séjours qui ont une durée
21 approximative de?

22 R. Trois, quatre jours.

23 Q. **[1023]** Mais au total?

24 R. Ah! au total. Si on dit qu'il a été là quatre, cinq
25 fois à trois, quatre jours, peut-être vingt (20)

1 jours. Trois, quatre fois à quatre jours, ça fait
2 quatre fois... quinze (15) à seize (16) fois.

3 Q. **[1024]** Est-ce que monsieur Brazeau a favorisé Roche
4 dans d'autres projets que celui de la route Saint-
5 Donat?

6 R. Non. Il m'a aidé à présenter tous les maires, parce
7 qu'il était préfet, il était bien connu
8 politiquement, ça fait que des fois, il y a un
9 maire que je voulais avoir un mandat, il venait
10 avec moi ou il s'arrangeait pour qu'on se rencontre
11 tous les trois. Il m'aidait à faire connaître la
12 personne.

13 Q. **[1025]** Il vous procurait des contacts?

14 R. Oui, oui.

15 Q. **[1026]** Vous avez dit, hier, que vous invitiez les
16 clients avec qui, l'année précédente, vous aviez eu
17 beaucoup de contrats et sur la vidéo de deux mille
18 quatre (2004), monsieur Brazeau y apparaît, n'est-
19 ce pas?

20 R. Oui.

21 Q. **[1027]** Quelle était la valeur totale des contrats
22 qu'il a fait obtenir à Roche pour mériter cette
23 invitation, Monsieur Cloutier?

24 R. Bien, c'est les con... on a eu... dans Chertsey, on
25 a eu quatre, cinq bons contrats, là.

1 Q. **[1028]** D'un montant total de?

2 R. Je ne peux pas vous dire le montant exact, là,
3 mais... on a fait, un, la réfection de la route 125
4 dans sa municipalité, dans les limites de sa
5 municipalité, on a fait la route du chemin de
6 l'Église, puis on a travaillé aussi sur l'eau
7 potable.

8 Q. **[1029]** On parle de trois, quatre millions de
9 dollars (3, 4 M\$), de contrats?

10 R. Pas autant que ça, je pense.

11 Q. **[1030]** Non? Alors, vous diriez combien?

12 R. Peut-être en tout deux millions (2 M\$).

13 Q. **[1031]** Deux millions (2 M\$)?

14 R. Peut-être deux millions et demi (2,5 M\$), je ne le
15 sais pas.

16 Q. **[1032]** C'est une évaluation que vous faites de
17 mémoire?

18 R. Oui.

19 Q. **[1033]** D'accord. Est-ce que monsieur Neveu, le
20 préfet à l'époque, qui a siégé au comité de
21 sélection, est-ce que ce monsieur a été contacté
22 par vous pour favoriser Roche au sein du comité de
23 sélection, constitué pour la route Saint-Donat?

24 R. Il a été communiqué par monsieur Brazeau puis par
25 moi-même.

1 Q. **[1034]** Alors vous, lorsque vous avez communiqué
2 avec monsieur Neveu, qu'est-ce que vous lui avez
3 dit, en rapport avec le contrat de la route Saint-
4 Donat?

5 R. Au départ, il trouvait que c'était une bonne chose
6 puis il était prudent, il n'avait jamais assisté à
7 un comité de sélection, c'est un cultivateur puis
8 il n'avait peut-être pas la... pas la maladie, mais
9 la méthodologie pour travailler sur un comité de
10 sélection, ça fait qu'on a discuté ensemble pour
11 l'aider pour le préparer à la journée du comité.

12 Q. **[1035]** Vous êtes-vous identifié comme un
13 représentant de Roche?

14 R. Ah oui, il me connaissait très bien, j'avais fait
15 une élection pour lui avant.

16 Q. **[1036]** Lui avez-vous manifesté votre volonté que le
17 contrat de Saint-Donat soit accordé à Roche?

18 R. Oui. Toujours en possibilité.

19 Q. **[1037]** Mais vous avez été clair avec lui sur ce que
20 vous attendiez de lui au sein du comité de
21 sélection?

22 R. Je m'attendais de lui que c'était... qu'il faisait
23 son travail pour que Roche sorte gagnant de ce
24 comité.

25 Q. **[1038]** Lui avez-vous suggéré une note, comme vous

1 avez fait avec monsieur Brazeau?

2 R. Je n'ai pas suggéré de note à monsieur Neveu, mais
3 j'ai suggéré des notes à monsieur Brazeau, puis
4 monsieur Brazeau était assis à côté puis il copiait
5 un peu, comme aux études quand on était jeune, il
6 copiait les notes de monsieur Brazeau.

7 Q. **[1039]** Est-ce que monsieur Neveu a reçu de vous ou
8 de Roche de l'argent comptant ou un autre avantage
9 en rapport avec la route de Saint-Donat?

10 R. Non.

11 Q. **[1040]** Passons maintenant à monsieur Gaillardetz.
12 Monsieur Gaillardetz a siégé sur le comité de
13 sélection. Avez-vous contacté monsieur Gaillardetz
14 pour favoriser Roche au sein du comité de sélection
15 qui était constitué pour la route de Saint-Donat?

16 R. Quand monsieur Chevrette décidait que le dossier
17 s'en allait de Saint-Donat à la Matawinie, la MRC
18 de la Matawinie, monsieur Gaillardetz, bien, on se
19 parlait entre-temps, là, parce que ça a duré, ça,
20 peut-être six mois, là, pour le comité, puis
21 l'enlever à Sainte-Agathe... à Saint-Donat puis
22 l'emmener à la Matawinie. Moi je rencontrais
23 Gaillardetz puis tout ça, tout ce monde-là,
24 régulièrement.

25 Q. **[1041]** Monsieur Gaillardetz savait-il que vous

1 étiez un représentant de Roche?

2 R. Oui oui oui oui.

3 Q. **[1042]** Savait-il que vous vouliez que le contrat
4 soit attribué à Roche? De vous?

5 R. Je ne lui ai jamais dit clairement, mais j'ai... Il
6 l'avait compris. C'est un homme brillant.

7 Q. **[1043]** Est-il exact de dire que monsieur
8 Gaillardetz est entré au service de Roche à compter
9 de deux mille sept (2007)?

10 R. Je n'étais plus chez Roche. Oui, je n'étais plus
11 chez Roche, mais j'ai appris par des contacts. Je
12 n'ai pas reparlé depuis ce temps-là à monsieur
13 Gaillardetz, mais j'ai su qu'il était rendu au
14 bureau d'une filiale de Roche à Trois-Rivières, qui
15 s'appelle Pluritec.

16 Q. **[1044]** Et est-ce que monsieur Gaillardetz a reçu de
17 vous ou de Roche de l'argent comptant ou un autre
18 avantage en rapport avec l'octroi du contrat de la
19 route de Saint-Donat?

20 R. Non.

21 Q. **[1045]** Est-ce qu'il vous a aidé à obtenir d'autres
22 contrats auprès de d'autres municipalités ou
23 d'autres organismes publics?

24 R. Il m'a aidé... Il m'a aidé sur des informations.
25 Pour me présenter à d'autres maires ou à d'autres

1 organismes dans la Matawinie, dans sa MRC.

2 Q. [1046] Vous a-t-il transmis de...

3 R. Mais je...

4 Q. [1047] ... de l'information privilégiée ou
5 confidentielle?

6 R. Non. C'est un monsieur qui ne parlait pas beaucoup,
7 mais qui comprenait rapidement, puis... Mais
8 j'étais assez ami avec lui pour me... Quand j'avais
9 besoin d'une information de la MRC, ou je lui
10 disais, « Yves, serais-tu... pourrais-tu me rendre
11 service de parler à tel maire, puis je vais aller
12 le rencontrer après. » Pour ouvrir le dossier.

13 Q. [1048] Et quelle était sa...

14 R. Et il a toujours collaboré avec moi.

15 Q. [1049] Pardon. Quelle était sa profession, monsieur
16 Gaillar...

17 R. Sa quoi?

18 Q. [1050] Quelle était sa profession, monsieur
19 Gaillardetz?

20 R. Urbaniste.

21 Q. [1051] Avez-vous entendu dire que messieurs Brazeau
22 et Gaillardetz ont été récompensés de leurs bons
23 services rendus à Roche par des contrats d'emploi?

24 R. Non.

25 Q. [1052] Toutes les rencontres que vous avez eues

1 avec monsieur Neveu, monsieur Brazeau et monsieur
2 Gaillardetz ont eu lieu, n'est-ce pas, après le
3 protocole d'entente du vingt-deux (22) janvier deux
4 mille un (2001). N'est-ce pas?

5 R. Il y en a eu... Il y en a eu avant, puis il y en a
6 eu après.

7 Q. **[1053]** Bon. Est-ce que monsieur Chevrette a été mis
8 au courant par vous de vos rencontres avec les
9 membres du comité de sélection dans lesquelles vous
10 travailliez pour avoir le contrat pour Roche?

11 R. Pour vous dire exactement ce qui est arrivé, quand
12 monsieur Chevrette a décidé d'envoyer le dossier de
13 Saint-Donat à la Matawinie, on a par... J'ai parlé
14 avec monsieur Chevrette de la grille, puis du
15 comité de sélection. Puis moi, bien, je lui ai fait
16 une suggestion en disant que les meilleures
17 personnes qui pourraient être sur la grille, c'est
18 les maires qui longent la route 125, puis qui va
19 continuer, quand la route va être faite, la route
20 de Tremblant. Ça fait que c'était plus normal que
21 d'aller chercher un maire de Saint-Michel-des-
22 Saints ou de je ne sais pas où, ou une autre
23 identité, je ne sais pas, près de...

24 Q. **[1054]** Mais avez-vous mis monsieur Chevrette au
25 courant de toutes les manoeuvres que vous avez

1 effectuées auprès de ces personnes-là en vue
2 d'avoir le contrat?

3 R. Oui.

4 Q. **[1055]** Oui? Vous l'avez mis au courant de ça.

5 R. Oui.

6 Q. **[1056]** Oui. De quelle manière?

7 R. Bien, je lui ai dit que j'aimerais ça que monsieur
8 Brazeau soit sur le comité, puis monsieur Neveu,
9 puis monsieur Gaillardetz. Puis toute la façon que
10 ça se dessinait, là, les gens étaient tous...
11 c'était visible, là, qu'on...

12 Q. **[1057]** Bon. Alors donc...

13 R. C'était des gens qui savaient qu'un jour ils s'en
14 allaient au comité de sélection.

15 Q. **[1058]** Nous étions avant la Loi 106, pourquoi
16 procéder par des invitations quand la loi
17 permettait à la MRC de donner des contrats de gré à
18 gré? Avec tous les amis que vous aviez, vous étiez
19 capable d'obtenir le contrat de gré à gré?

20 R. Le contrat aurait pu être de gré à gré mais pour
21 démontrer la clarté dans la... puis les manoeuvres
22 qu'il y avait... qui étaient transformées, à
23 l'occasion, dans les journaux ou par d'autres
24 fonctionnaires ou par d'autres fonctionnaires
25 municipaux, on avait décidé d'aller en soumission

1 publique.

2 Q. **[1059]** Par invitation, dans le cas des
3 professionnels?

4 R. Oui, invitation.

5 Q. **[1060]** Parce que le contrat de construction devait
6 être donné par appel d'offres?

7 R. Oui. Oui.

8 Q. **[1061]** Bon. Alors, lorsque vous faites ce genre de
9 démarche-là, vous dites, dans votre témoignage, que
10 vous préparez des sommaires pour monsieur Marc-Yvan
11 Côté. Est-ce qu'il y a eu un sommaire de préparé
12 relativement à la route de Saint-Donat?

13 R. J'ai fait... je n'ai pas fait de sommaire. Il m'a
14 donné ordre, par téléphone : « Fais tout ce que tu
15 peux faire pour aller chercher le mandat de la
16 route de Saint-Donat. »

17 Q. **[1062]** Est-ce que vous avez adressé des factures à
18 Roche pour la route de Saint-Donat?

19 R. Pour...

20 Q. **[1063]** Des soupers, des dîners...

21 R. Bien, ça c'était...

22 Q. **[1064]** ... des lunches?

23 R. ... automatique, ça rentrait dans mes comptes de
24 dépenses, que ce soit le jour du comité ou le
25 lendemain du comité ou dans tout l'ensemble, qui a

1 duré presque un an, tout allait... Chaque fois que
2 je rencontrais monsieur Gaillardetz, on allait
3 dîner ensemble. Monsieur Brazeau, monsieur Neveu.
4 C'était un automatique, là, ça allait dans mon
5 compte de dépenses.

6 Q. **[1065]** Alors, est-ce que ces factures-là existent
7 encore?

8 R. Ah! ça c'est Québec qui a ça, du bureau de Roche.
9 Je ne sais pas si Marteau, quand ils ont été chez
10 Roche faire la perquisition ont pris tous ces
11 documents-là. Je n'en entends pas parler puis je ne
12 le sais pas.

13 Q. **[1066]** Alors, vous n'avez pas en votre possession
14 ces documents-là?

15 R. Non, parce que quand je faisais mon compte, le reçu
16 ou la dépense qui se faisait, je « taquais » la
17 pièce justificative qui allait dans le bon carreau.
18 Qui se rapportait au bon carreau.

19 Q. **[1067]** Est-ce que vous avez été impliqué dans le
20 démarchage de Roche pour obtenir des contrats du
21 ministère des Transports du Québec?

22 R. À Québec... dans le Québec ou juste...

23 Q. **[1068]** Les contrats du ministère des Transports qui
24 sont donnés par appel d'offres?

25 R. Bon, j'ai fait un peu de réseautage par mes

1 contacts, je transmettais à des gens à la haute
2 direction des choses que j'apprenais ou que je
3 savais. Ou ils me demandaient de... des fois c'est
4 la direction qui m'appelait, me demandait : « Es-tu
5 au courant si... c'est-tu vrai qu'ils vont faire
6 telle route ou telle, telle chose? » Ils savaient
7 que je connaissais tout le monde, j'appelais tout
8 de suite puis je leur donnais l'information.

9 Q. **[1069]** Est-ce que vous avez participé à de la
10 collusion en ce qui concerne les contrats du
11 ministère des Transports du Québec?

12 R. Non.

13 Q. **[1070]** De la corruption?

14 R. Non plus.

15 Q. **[1071]** Du transfert d'informations privilégiées par
16 un fonctionnaire?

17 R. Bien, ce n'était pas privilégié, c'était... c'était
18 dans les budgets des cinq premières années qui
19 suivent, c'était pour sortir, on ne savait pas
20 quand, là, mais... c'est comme le PTI de la Ville
21 de Montréal, il sort à tous les trois ans puis...
22 des fois, au bout de trois ans, celui qu'on voulait
23 avoir, il n'y avait plus de budget.

24 Q. **[1072]** J'ai terminé.

25

1 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

2 Q. **[1073]** Écoutez, vous nous avez dit que vous
3 étiez...

4 R. Je voulais vous faire une mention, si...

5 Me ESTELLE TREMBLAY :

6 Q. **[1074]** Je ne vous ai pas posé de question.

7 R. Excusez. Monsieur Lachance, (inaudible) vous
8 écouter avant. Dans le dossier que vous m'avez
9 questionné beaucoup, de la route Tremblant puis de
10 la... Guy Chevrette, les cinq membres du comité
11 puis tout ça, je voudrais dire que j'ai magouillé
12 puis que monsieur Chevrette, il aurait fait une
13 deuxième magouille, c'est-à-dire, quand on a
14 transféré Saint-Donat à Rawdon, puis qu'on a
15 travaillé le dossier ensemble pour arriver à ce qui
16 est arrivé. Ça fait que ça, c'est la pure vérité
17 puis je voulais tenir à la Commission puis à vous,
18 vu que vous êtes la représentante du Parti
19 québécois puis peut-être les choses de monsieur
20 Chevrette, que ça a été fait en deux magouilles. La
21 première...

22 Q. **[1075]** Vous l'avez expliqué.

23 R. Puis après ça, la deuxième.

24 Q. **[1076]** J'ai bien compris.

25 R. Ça fait que je voulais...

1 Q. [1077] Maintenant, j'aurais une question à vous
2 poser sur ça.

3 R. Oui.

4 Q. [1078] Une magouille, Monsieur, c'est une entente
5 douteuse...

6 R. Pardon?

7 Q. [1079] Une magouille, c'est une entente douteuse et
8 malhonnête. Et je comprends de votre témoignage,
9 n'est-ce pas, que vous n'avez pas conclu l'entente
10 d'argent comptant avec monsieur Chevrette...

11 R. Exact.

12 Q. [1080] ... personnellement.

13 R. Exact.

14 Q. [1081] C'est ce que je comprends.

15 R. On n'a...

16 Q. [1082] Par conséquent...

17 R. On n'a pas parlé d'argent entre moi puis Chevrette.

18 Q. [1083] Ça va. Et je comprends, donc, que vous, le
19 sens de votre témoignage, c'est que monsieur
20 Chevrette aurait suggéré vos amis au comité de
21 sélection alors que parmi vos amis, il y avait des
22 gens que monsieur Chevrette avait mis en tutelle
23 lorsqu'il dirigeait la municipalité de Rawdon.

24 R. Bien, la remarque...

25 Q. [1084] C'est le sens de votre témoignage?

1 R. Oui. La remarque qu'il m'avait faite, monsieur
2 Chevrette, il hésitait que d'accepter que Daniel
3 Brazeau soit sur le comité. Puis moi, bien, je l'ai
4 convaincu que monsieur Brazeau soit sur le comité.
5 Il m'a dit que c'était correct.

6 Q. **[1085]** Donc, monsieur Chevrette, comme homme
7 politique qui avait vingt-cinq (25) ans de service,
8 n'est-ce pas?

9 R. Oui.

10 Q. **[1086]** Monsieur Chevrette aurait fait des ententes
11 avec des gens qui sont ses opposants politiques et
12 à l'égard desquels il avait exercé de façon
13 adverse son autorité de ministre des Affaires
14 municipales. C'est la conclusion, moi, que je porte
15 sur votre témoignage.

16 R. Bien, je ne la comprends pas comme vous parce que
17 les opposants de monsieur... ce n'étaient pas tous
18 des libéraux qui étaient autour de ça, là. Est-ce
19 que vous pouvez dire, vous, que Mario Turcotte est
20 un libéral ou un P.Q.?

21 Q. **[1087]** Non, mais monsieur Turcotte, comme on a vu
22 ce matin, ne votait pas. Ceux qui votaient, c'était
23 monsieur Brazeau, monsieur Neveu...

24 R. Monsieur Brazeau, pouvez-vous dire que c'est un
25 libéral ou un...

1 Q. **[1088]** ... puis monsieur Paquin.

2 R. ... autre... pouvez-vous dire que c'est un libéral
3 ou un...

4 Q. **[1089]** Bien, je vous ai fait dire tout à l'heure
5 qu'il était candidat libéral...

6 R. Oui.

7 Q. **[1090]** ... en deux mille quatre (2004).

8 R. Bien, il y en a...

9 Q. **[1091]** Ça fait que je ne pense pas qu'il était
10 candidat péquiste.

11 R. Il y en a, en deux mille (2000), qui sont libéraux
12 puis en deux mille quatre (2004), ils sont
13 péquistes.

14 Q. **[1092]** Oui, mais il a siégé, monsieur, en deux
15 mille un (2001) puis en deux mille quatre (2004),
16 il était dans une campagne électorale pour le Parti
17 libéral.

18 R. Oui.

19 Q. **[1093]** Oui. Vous pensez qu'il a changé d'opinion?

20 R. Non, il est resté libéral...

21 Q. **[1094]** D'accord.

22 R. ... mais Gaillardetz aussi c'était... est-ce qu'il
23 est libéral...

24 Q. **[1095]** Gaillardetz ne votait pas, Monsieur.

25 R. Pardon?

1 Q. **[1096]** Gaillardetz ne votait pas au comité de
2 sélection.

3 R. Non, mais il était quand même mêlé dans la... dans
4 le fameux dossier.

5 Q. **[1097]** Mais il ne votait pas.

6 R. Il a aidé.

7 Q. **[1098]** Il ne votait pas.

8 R. Non.

9 Q. **[1099]** Merci Monsieur.

10 (16:39:59)

11 LA PRÉSIDENTE :

12 C'était au fédéral, par exemple, Maître Tremblay.

13 Libéral fédéral.

14 Me ESTELLE TREMBLAY :

15 Fédéral.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 O.K.

18 Me ESTELLE TREMBLAY :

19 C'est ce que je lui disais, je ne pense pas qu'il
20 ait changé pour l'option souverainiste.

21 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

22 Q. **[1100]** Bon, écoutez, mon point. Vous étiez
23 quelqu'un de très connu dans la région des
24 Laurentides Lanaudière, probablement, donc...
25 incluant Joliette, là?

1 R. Oui, oui.

2 Q. **[1101]** Bon. Quand c'est votre compagnie qui a été
3 reconnue coupable de collusion, les gens devaient
4 savoir que derrière le numéro de compagnie que l'on
5 voit, c'est vous qui êtes derrière ça. Est-ce qu'il
6 y avait beaucoup de personnes qui savaient que vous
7 avez été reconnu coupable de collusion dans la
8 région?

9 R. Oui. Puis ça avait été dans les journaux.

10 Q. **[1102]** Ça a été dans les journaux en plus?

11 R. C'était la première fois, donc on a payé l'amende,
12 puis tout ça, la première concurrence...

13 Q. **[1103]** En deux mille (2000)?

14 R. ... j'ai été posé dans la première page de La
15 Presse.

16 Q. **[1104]** Donc, il y a beaucoup de personnes qui
17 pouvaient savoir que vous aviez déjà fraudé ou, en
18 tout cas, au niveau de la collusion, clairement?

19 R. Absolument.

20 Q. **[1105]** Bon. Est-ce que vous savez si des gens,
21 comme monsieur Beaulieu, savaient que vous aviez
22 été reconnu coupable de fraude ou à la collusion?

23 R. Oui. Il devrait le savoir, il l'a su ou il le
24 savait. Monsieur Chevrette le savait.

25 Q. **[1106]** Monsieur Chevrette le savait également que

1 vous étiez...

2 R. Oui.

3 Q. **[1107]** ... vous aviez été reconnu coupable?

4 R. Oui.

5 Q. **[1108]** Pourquoi? Parce qu'il vous en a déjà parlé
6 ou...

7 R. Bien, il est venu à un moment donné, parce que j'ai
8 été reconnu coupable dans... avec la concurrence,
9 mes patrons étaient inquiets. Moi, je parlais avec
10 monsieur Chevrette. Monsieur Chevrette, il m'a
11 dit : « Gilles, fais-toi-s'en pas, je vais leur
12 parler » en cas qu'ils me renvoient.

13 Q. **[1109]** Mais, vous devez penser que parfois,
14 lorsqu'on fréquentait des gens reconnus coupables
15 de fraude, que la collusion n'est pas
16 nécessairement quelque chose qui est une étoile à
17 notre dossier là, parce que c'est...

18 R. Non, non, non.

19 Q. **[1110]** Malgré tout ça, ils n'ont jamais été
20 réticents un peu de faire affaire avec vous?

21 R. Non, ça... ça a discuté un petit peu, là, tout ça.
22 C'est comme Martin Cauchon qui était le responsable
23 du Bureau de la concurrence avec d'autres... dans
24 son ministère avec d'autres... il a appelé tout de
25 suite Marc-Yvan Côté, puis il avait dit : « Tu

1 serais peut-être mieux de le renvoyer, ce serait
2 mieux pour chez vous. »

3 Q. **[1111]** Donc, monsieur Cauchon comprenait un peu que
4 ce n'était pas nécessairement une bonne image
5 d'avoir été reconnu coupable de fraude et de
6 collusion.

7 R. Oui. Lui, il n'avait pas aimé ça puis...

8 Q. **[1112]** Est-ce qu'il y a d'autres personnes dans
9 votre entourage qui se sont un peu éloignés de vous
10 après cette condamnation de culpabilité?

11 R. Non. Non. Non.

12 Q. **[1113]** Non. Ça ne vous a pas vraiment nui dans
13 votre développement des affaires.

14 R. Non, non. Même, ça a grossi.

15 Q. **[1114]** Ça a grossi.

16 R. C'est drôle.

17 Q. **[1115]** Donc, quand on vous voit dans le vidéo de
18 deux mille quatre (2004), est-ce qu'il y a beaucoup
19 de personnes dans cette salle-là qui savent que
20 vous avez été reconnu coupable de fraude et de
21 collusion?

22 R. En deux mille quatre (2004), vous dites?

23 Q. **[1116]** Oui. Quand on vous voit, là, organiser vos
24 grandes fêtes à la cérémonie d'ouverture de base-
25 ball, là.

1 R. Ah! Vous parlez aux Expos.

2 Q. **[1117]** Beaucoup de personnes dans cette salle-là
3 savent que vous avez été reconnu coupable de
4 collusion et continuent de transiger beaucoup avec
5 vous?

6 R. Bien, il y a certainement, sur trois cents (300)
7 personnes, il y en a qui le savent, mais ils me
8 connaissent depuis vingt-cinq (25) ans et ils
9 savent qu'est-ce qui m'est arrivé. C'était dans La
10 Presse, dans tous les journaux. Mais personne m'en
11 parlait. Personne, personne m'en a parlé.

12 Q. **[1118]** Et vous continuez, vous me confirmez que
13 monsieur Chevrette et monsieur Beaulieu savaient
14 que vous aviez été reconnu coupable.

15 R. Oui, eux autres le savaient. Puis j'avais parlé à
16 monsieur Chevrette : « Je suis inquiet, là » les
17 jours suivants de...

18 Q. **[1119]** Parce que ça se déroule au même moment que
19 vous êtes en pleine conversation.

20 R. Le jugement, monsieur Chevrette, il dit... je
21 jouais au golf avec lui, puis il disait : « Gilles,
22 je vais leur parler à tes patrons, moi. »

23 Q. **[1120]** O.K.

24 R. En voulant dire, « m'a les asseoir pour pas que tu
25 perdes ton emploi ».

1 (16:43:49)

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Parfait. Alors donc, nous allons ajourner jusqu'au
4 lundi treize (13) mai. Merci. Et je... qui seraient
5 donc les prochains à contre-interroger? Maître
6 Houle, vous allez avoir des questions?

7 Me DENIS HOULE :

8 J'ai des questions.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Maître Décary? Parfait.

11 Me ÉRIC VALLIÈRES :

12 Madame la Juge... Madame la Présidente, pardon.

13 J'avais l'intention de vous adresser une demande en
14 vertu de l'article 6... Je n'ai pas pris le micro,
15 je m'excuse. Vous voyez mon inexpérience avec la
16 Commission. J'avais l'intention de vous adresser à
17 l'ouverture le treize (13), une demande en vertu de
18 l'article 6 des règles de procédure pour contre-
19 interroger le témoin également au nom de monsieur
20 Guy Chevrette. Éric Vallières. Alors, je ne sais
21 pas si vous... je le mentionne parce que vous
22 parlez d'agenda, là. Vous faites du... de la
23 prévision de comment on va procéder. Alors, je ne
24 sais pas si c'est approprié...

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Parfaitement.

3 Me ÉRIC VALLIÈRES :

4 ... que je sois le prochain, pas nécessairement. Ça
5 peut être dans l'ordre que vous le jugerez ou qu'on
6 le jugera opportun de ce côté-ci. J'en ai pour à
7 peu près, si vous m'autorisez, quinze (15) à vingt-
8 cinq (25) minutes peut-être.

9 Me SONIA LeBEL :

10 C'est simplement pour vous aviser, Madame la
11 Présidente, que maître Vallières nous avait mis au
12 fait de cette demande-là. C'est l'agenda
13 d'aujourd'hui qui ne lui a pas permis d'adresser
14 cette requête-là, de vous adresser cette requête-
15 là. Je pense qu'on pourrait peut-être adresser ce
16 point-là dès le retour lundi matin, nonobstant
17 l'ordre dans lequel vous vous serez entendu avec
18 vos confrères pour contre-interroger. On aura à ce
19 moment-là l'agenda complet pour le contre-
20 interrogatoire, surtout eu égard au fait qu'il y
21 aura aussi une portion d'interrogatoire principal
22 en non-pub et probablement des contre-
23 interrogatoires qui suivront. Donc, si vous
24 permettez, peut-être qu'on pourra faire ça dès
25 lundi le treize (13) mai, si vous n'avez pas

1 d'objection, à l'adresser de façon officielle à ce
2 moment-là. C'est votre...

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Oui, mais je comprends que maître veut peut-être se
5 préparer. Alors, vous me dites que...

6 Me SONIA LeBEL :

7 C'est ça.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 ... vous en auriez pour quinze (15) ou vingt (20)
10 minutes. Écoutez, personnellement je serai très
11 sensible et certainement ouverte à ce que vous
12 puissiez poser des questions et comme... et sans
13 doute à la fin de vos autres collègues, des contre-
14 interrogatoires de vos autres collègues.

15 Me ÉRIC VALLIÈRES :

16 Parfait. Merci.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Ça va. Au revoir.

19 AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

20

21

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23

Nous, soussignées, DANIELLE BERGERON et
ROSA FANIZZI, sténographes officielles, certifions
sous notre serment d'office que les pages ci-dessus
sont et contiennent la transcription fidèle et
exacte de l'enregistrement numérique, le tout hors
de notre contrôle et au meilleur de la qualité
dudit enregistrement.

Le tout conformément à la loi.

Et nous avons signé,

DANIELLE BERGERON

Sténographe officielle

ROSA FANIZZI

Sténographe officielle